

Institut d'Études Politiques de Strasbourg
Master 2 Sciences Sociales du Politique

Genre, trajectoires et inégalités

Les couples mixtes au prisme des rapports
sociaux de sexe

Mémoire de recherche réalisé par Marion Lieutaud

Sous la direction d'Alice Debauche

Jury :

Mme Alice Debauche

M. Jay Rowell

Mme Elise Marsicano

ANNÉE 2014 - 2015

Remerciements

Pour m'avoir soutenu, à leur échelle, et avoir rendu possible – et parfois même agréable - ce travail de recherche, je veux consacrer ces quelques mots aux personnes qui ont été tout simplement indispensables, de toutes ces manières différentes qui font qu'à la fin, on arrive quand même au bout. Mille merci à eux, pour le temps, l'énergie, les relectures, l'intendance, les pauses, la bonne humeur, la mauvaise humeur, les encouragements comme les critiques – merci pour tout.

Alice Debauche, ma directrice de mémoire - d'une efficacité et d'un dynamisme à toute épreuve. Je ne peux même plus mesurer tout ce qu'elle m'a appris, à quel point elle m'a aidé ; Il y eu les cours d'introduction à R, il y a eu toutes les lectures, les conseils stratégiques, les réponses précises et toujours claires aux centaines de questions avec lesquelles je débarquais, les mots d'encouragements, et des tas d'autres choses encore. Elle était là, y compris à la dernière minute ou quand ce n'était pas le moment, et qu'elle avait mille autres choses à faire. Elle est haut la main la meilleure encadrante que j'ai jamais eu. Merci.

Jay Rowell, qui m'a fait l'honneur de ses relectures minutieuses, de ses conseils avisés, et de sa sollicitude. J'ai eu la chance qu'il trouve un intérêt à mon projet, et décidément cette chance-là est inestimable. Je croise les doigts pour pouvoir continuer à travailler avec lui.

Elise Marsicano, qui m'a donné trois choses à lire, que rétrospectivement j'aurais été drôlement embêtée de ne pas avoir lu. Merci aussi d'avoir accepté de faire partie du jury. L'ambiance de votre bureau est chargée de complicité, et c'est à chaque fois étrangement revigorant d'y passer.

Mes parents, toujours là, toujours présents, tard le soir et tôt le matin, toujours la plus remarquable des voitures balais. Entre eux deux, ils ont relus et corrigés l'essentiel du mémoire, et ils ont même trouvé le moyen de trouver cela intéressant.

Jack, qui a juste tout géré, depuis la logistique des repas jusqu'à mon équilibre psychique. Il m'a redonné le sens du but ; quand c'est la toute fin, et qu'on craque, il était raisonnable pour deux. Je me demande comment les gens tiennent le coup, sans Jack.

Marylou, enfin, qui a été, du début à la fin, une inspiration, un soutien inébranlable, une partenaire de travail incroyable, et un vrai challenger au gobbit. On fait une sacrée équipe.

Table of Contents

INTRODUCTION	6
COUPLES MIXTES, REPRESENTATIONS ET SYMBOLIQUE	6
CHAPITRE 1 : REVUE DE LITTERATURE : COUPLES MIXTES ET MIGRATIONS SEXUEES L'ENJEU DE L'INTERSECTIONALITE	19
I. LES COUPLES MIXTES : INDICATEURS D'INTEGRATION	19
1) MIXITE, ASSIMILATION, DISTANCE SOCIALE	19
2) LA MIXITE COMME STRATEGIE D'ECHANGE OU PRODUIT DES RAPPORTS SOCIAUX ? INTRODUIRE LE GENRE.	23
II. LA SPECIFICITE DES MIGRATIONS FEMININES : MISE EN QUESTION DU POSTULAT EMANCIPATOIRE	27
1) LES MIGRATIONS FEMININES : SIMPLIFICATIONS ET PREJUGES	27
2) L'EMANCIPATION FEMININE, IMPERATIF OU ASPIRATION	29
III. CONJUGUER TRAJECTOIRES MIGRATOIRES ET RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE DANS L'ANALYSE DES COUPLES MIXTES	32
1) LES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE DANS LES COUPLES MIGRANTS-NATIFS : LECTURE INTERSECTIONNELLE	32
2) LES TRAJECTOIRES ET LES CONFIGURATIONS CONJUGALES : LES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE AU TRAVERS DE L'HISTOIRE MIGRATOIRE ET CONJUGALE	35
CHAPITRE 2 : LES STATISTIQUES ET LA MIXITE DANS LE CONTEXTE FRANÇAIS : ENJEUX ET DONNEES	38
I. ENJEUX POLITIQUES ET ACADEMIQUES AUTOUR DES STATISTIQUES ETHNIQUES ET MIGRATOIRES	40
1) LA CONSTRUCTION DE LA MIXITE EN FRANCE : GENEALOGIE DE L'USAGE DES MOTS « MIXTES » ET « MIXITE »	40
2) LE TRAITEMENT JURIDIQUE ET POLITIQUE DE LA MIXITE : LA MIXITE COMME INTER-NATIONALITE	42
3) LA LOI ET LES STATISTIQUES SUR LA MIXITE – LES MIXITES « AVOUABLES » ET LES AUTRES	45
4) LA CONTROVERSE SUR LES « STATISTIQUES ETHNIQUES »	47
II. METHODOLOGIE ET DONNEES : INTERROGER LES STATISTIQUES, LEURS ROLES ET LEUR ADEQUATION DANS LA CONSTRUCTION DE LA MIXITE ET DES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE.	52
1) LE CHOIX DE L'ENQUETE QUANTITATIVE	52
2) PRESENTATION DES DONNEES : L'ENQUETE TRAJECTOIRES ET ORIGINES	54
3) ACCES AUX DONNEES	56
4) TYPES D'ANALYSES	57

III. LIMITES, CONTEXTUALISATION ET REFLEXIVITE	57
1) BIAIS ET SUBJECTIVITE FRANÇAISE : CARACTERE SITUEE DES DONNEES ET DES CONCEPTS SUR LA MIXITE	57
2) ENJEUX DE LA DEDUCTIVITE ET DES CATEGORIES STATISTIQUES : L'IMPORTANCE DES TRAJECTOIRES	59

CHAPITRE 3 : CONSTRUCTION ET CONTEXTUALISATION DE LA MIXITE ET DU GENRE : ELABORATION DES INDICATEURS **62**

I. LA (LES) MIXITE(S) A PARTIR DE L'ENQUETE TeO	63
1) LE CHOIX DES COUPLES « MIGRANTS-NATIFS »	63
2) NATIFS ENFANTS DE MIGRANTS, ET NATIFS DANS ASCENDANCE MIGRATOIRE DIRECTE	65
3) RECONSTITUTION DES COUPLES MIXTES	67
II. LA CONJUGALITE ET LE DEGRE D'INSTITUTIONNALISATION	69
1) DEFINIR LE COUPLE : ENJEUX ET CRITIQUES	69
2) COUPLES COHABITANTS ET ETATS MATRIMONIAUX	71
III. CONSTRUIRE LE GENRE DANS LA MIXITE	73
1) DEUX PROFILS GENRES DE COUPLES MIXTES	73
2) REPARTITION SEXUEE DES COUPLES MIXTES	76

CHAPITRE 4 : LES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE DANS LA FORMATION DES COUPLES MIXTES : AGE, ECARTS D'AGE ET TRAJECTOIRES MIGRATOIRES **79**

I. AGES ET DIFFERENCES D'AGE : IMPACT DE LA MIGRATION	82
1) UNE REPARTITION INEGALE DES AGES : L'INFLUENCE DE L'AGE ET DE L'EXPERIENCE MIGRATOIRE	82
2) LES ECARTS D'AGE ENTRE CONJOINTS : L'IMPACT DE LA MIGRATION DANS LES CONFIGURATIONS DE COUPLES	85
3) LES ECARTS D'AGE DANS LES COUPLES MIXTES (SAD) : PREGNANCE DE LA DOMINATION MASCULINE	89
II. ÂGES SUBJECTIFS ET CALENDRIERS DE FORMATION DES COUPLES MIXTES : DES PARCOURS GENRES	92
1) L'AGE A LA MIGRATION ET L'AGE A LA RENCONTRE DU COUPLE : PARCOURS CONJUGAL	93
2) TRAJECTOIRES MIGRATOIRES ET CONJUGALES, ET RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE : 4 PARCOURS	98
CONCLUSIONS DU CHAPITRE	107

CHAPITRE 5: LES DIVISIONS SEXUELLES DU TRAVAIL DOMESTIQUE ET SALARIE : MIXITES SEXUEES ET PARCOURS MIGRATOIRES **109**

I. LES COUPLES MIXTES FACE AU TRAVAIL : LES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE DANS LA SPHERE DOMESTIQUE ET PROFESSIONNELLE	113
1) DIVISION SEXUELLE ET MIGRATOIRE DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE	113

2) DIVISION SEXUELLE ET MIGRATOIRE DU TRAVAIL DOMESTIQUE	116
II. LES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE DANS LE TRAVAIL: LE LIEN AVEC LES TRAJECTOIRES MIGRATOIRES	
121	
1) PARCOURS (A) : LA RENCONTRE A EU LIEU AVANT OU IMMEDIATEMENT APRES LA MIGRATION	124
2) PARCOURS (B) : LA MIGRATION A LIEU AVANT LA MAJORITE, ET PRECEDE LA RENCONTRE DU COUPLE MIXTE	125
3) PARCOURS (C) : LA MIGRATION A LIEU A L'AGE ADULTE, ET PRECEDE LA RENCONTRE DU COUPLE DU COUPLE MIXTE	126
III. SYNTHESE	128
CONCLUSION	130
BIBLIOGRAPHIE	134
ANNEXES	147

Désignation de la population d'étude :

Quoique les deux soient souvent employés comme synonymes, nous avons choisi d'utiliser préférentiellement le terme « migrant » plutôt que « immigré », aux connotations négatives. Ce terme a également l'intérêt de n'impliquer aucune information sur le statut juridique ou administratif des personnes.

Parallèlement, nous employons essentiellement le mot « natifs » pour désigner les personnes nées en France ou nées à l'étranger de parents français. Egalement dérivée du vocabulaire anglo-saxon, cette appellation présente là aussi l'avantage de ne pas invoquer de distinctions d'ordre juridique.

Les termes alternatifs, (notamment « immigrés », ou « Français ») apparaissent principalement dans les passages où nous nous référons aux catégories construites par le politique et la statistique publique.

Le sigle *vs* indique une différence significative

Sigles utilisés :

SAD : Sans Ascendance migratoire Directe

2G : Deuxième génération, natif enfant d'au moins un migrant

CNIL : Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés

CNIS : Conseil National de l'Information Statistique

INED : Institut National d'Etudes Démographiques

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

COMEDD : Comité pour la Mesure et l'Evaluation de la Diversité et des Discriminations

Enquêtes citées :

TeO : Trajectoires et Origines (2008-2009)

MGIS : Mobilité Géographique et Insertion Sociale (1992)

« Histoire de vie » (2003)

Introduction

couples mixtes, représentations et symbolique

Dans le contexte politique marqué par les événements du 11 janvier 2015, la montée du Front National, des discours anti-musulmans et anti-immigrés, mais qui voit aussi des prises de conscience sur les discriminations et l'islamophobie¹, la question de la cohésion sociale est au cœur de l'actualité. A travers elle, c'est l'idée de mixité – ou de son échec – que l'on met en doute, en tant que ce qui « permet de conceptualiser, sur un plan individuel et collectif, la volonté de vivre ensemble, qui est l'inverse du repli communautaire et national² ». Les couples mixtes sont ainsi mobilisés par divers acteurs (politiques, scientifiques, groupes d'intérêt) pour représenter, négativement ou positivement selon les circonstances, l'ouverture, la pluralité des sociétés³ et l'intégration (opposée à la ségrégation ou au communautarisme) des immigrants⁴. Pourtant, ils traduisent des réalités très différentes, tant la définition de la mixité, ses significations, ses effets, et les trajectoires qui y mènent sont multiples et diverses.

Notamment dans le contexte colonial mais pas seulement, les couples interracialisés ou interreligieux, et les enfants issus de ces métissages, furent longtemps considérés comme des abominations, à l'encontre de la pureté de la race supérieure. Les couples mixtes renvoient

¹ Abdellali Hajjat et Marwan Mohammed, *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*, Paris, La Découverte, 2013, 190 p.

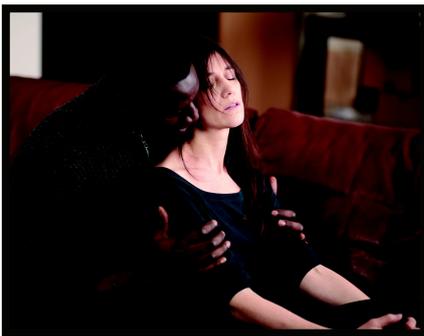
² Gabrielle Varro, *Sociologie de la mixité. De la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles*, s.l., Belin, 2003, 255 p. p. 20

³ Matthijs Kalmijn, « Intermariage and Homogamy: Causes, Patterns, Trends », *Annual Review of Sociology*, 1998, vol. 24, n° 1, p. 395-421.

⁴ Mirna Safi, « Inter-mariage et intégration : les disparités des taux d'exogamie des immigrants en France », *Population*, 2008, Vol. 63, n° 2, p. 267-298.

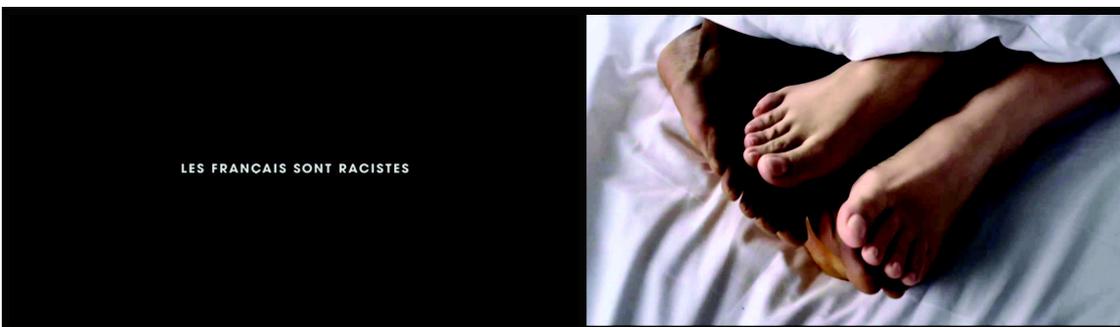
alors à des configurations conjugales explicitement ou implicitement prohibées : les relations entre juifs et chrétiens au Moyen-âge, entre noirs et blancs dans les Etats esclavagistes des Amériques, ou entre « européens » et « indigènes » dans les empires coloniaux. Ces relations existent pourtant, mais elles se payent du prix de la désapprobation, de l'ostracisation, voire de la mort.

La roue a depuis bien tourné pour les couples mixtes en France. Ils sont propulsés sous les feux de la rampe dans de nombreuses productions récentes, telles les films à succès *Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ?*, plus gros succès du box office français (12,2 millions



d'entrées), et *Samba*, chronique sociale qui triomphe au film du festival de Toronto. Tous deux sortis en 2014, tous deux mettant en scène des couples « mixtes », c'est-à-dire au sens large, des partenaires de couleurs et de cultures différentes, ils théâtralisent une vision du couple blanc-noir, français-immigré, qui, supposément, conjure et transcende les préjugés et les barrières d'une France conservatrice et parfois violente.

Cette image du couple mixte comme incarnation, charnelle¹ – si l'on peut dire – de l'ouverture, et comme exorcisme du racisme, on la retrouve à bien des niveaux de la production culturelle française, dans des films de style divers (*Mariage Mixte* (2005) et *Amour sur Place ou à Emporter* (2014)) dans les romans (*Double Face*, de Paulo Da Costa), les bandes dessinés (le petit couple franco-chinois de Cédric et Chen, de Cauvin et Laudec), au théâtre (*Cocktail épicé*, *Couscous aux lardons*), à la télévision (mini-série humoristique *Domino*) et même glissée dans la publicité ; dans un de ses clips les plus récents (« partageons des ondes positives »), TF1 entreprend de démentir les présomptions négatives sur les français (« on nous dit que les français sont racistes »), en y accolant une prise de vue



¹ Ann Laura Stoler, *La chair de l'empire. Savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial* - Ann Laura STOLER - Éditions La Découverte, Paris, La Découverte, 2013, 400 p.

montrant une couette cachant un couple, dont on ne manquera pas de remarquer qu'une paire de pied est noire, tandis que l'autre est blanche.

Il faut cependant bien distinguer, dans la variété de ces productions, les différentes réalités et configurations auxquelles elles font référence. Il y a, dans tous et toutes, une dimension bien spécifiquement interracial, qui se manifeste par la mise en scène jouant sur le contraste entre couleurs de peau, et entre physionomies. Il y a aussi, mais pas toujours, une dimension interculturelle, notamment interculturelle, caricaturée dans *Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu*, où deux parents français, blancs, catholiques, et conservateurs, sont confrontés aux mariages de leurs quatre filles, qui épousent respectivement un juif, un chinois, un musulman, et un catholique – mais noir. L'accumulation des différences et préjugés raciaux (illustrées par les multiples blagues racistes, proférées par tous et contre tous), et des différences religieuses et culturelles, participent à l'élaboration d'une trame narrative grossière, mais qui symbolise bien l'idée que l'amour – c'est-à-dire le couple, et ses potentiels enfants – peut (seul ?) combler les écarts et les obstacles édifés contre eux par les différences, les préjugés et les incompréhensions mutuelles.

Il faut pourtant noter que même ces différences, pourtant largement surjouées, ne



recourent pas tout l'éventail de ce que représente la mixité : nul part n'apparaît dans *Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ?* la question de la mixité sociale par exemple – qui est au contraire, présente, même si elle est peu problématisée, dans *Samba*. Le couple formé par l'immigré sénégalais sans papiers, condamné à la plonge et aux chantiers, et la jeune cadre

en burn-out, introduit une autre perspective : celle de la migration et de l'intégration, sociale, professionnelle, linguistique... Si tous les protagonistes principaux de *Qu'est-ce qu'on a fait...* parlent français sans une pointe d'accent, et ont tous fait des études supérieures, c'est loin d'être le cas de tous les couples mixtes. De la même manière, le couple de la mini-série *Domino*, couple à l'écran comme à la vie, constitué de la guadeloupéenne Laurence Joseph et du breton Laurent Tanguy, reflète une forme de mixité bien spécifique, entre deux citoyens français de couleurs de peau différentes, l'un né en France métropolitaine, l'autre dans un Département d'outre-mer. Les différences culturelles et les clichés raciaux qui forment leur réservoir humoristique ne parlent pas de religion ou de migration, ni de tous les problèmes

bien concrets (administratifs, légaux, familiaux...) auxquels font face les couples transnationaux. Il ne s'agit pas de dire que leur mixité n'en est pas une, mais qu'il existe de nombreuses autres formes de mixité, certaines cumulables, qu'il faut tâcher de bien distinguer pour en comprendre les enjeux spécifiques. Il faut noter également que dans toutes les productions citées, sauf une, le migrant, ou le non-français, ou le non-catholique, selon les circonstances – est toujours un homme. Dans la mise en scène des couples mixtes à la française, ce sont les femmes françaises, qui forment des couples avec des hommes migrants - et pas l'inverse!

Le fait est que ces représentations culturelles populaires mettent le doigt sur quelque chose qui est rarement traité directement, à savoir l'idée que les hommes et les femmes n'auraient pas la même approche, la même expérience ou la même propension à la mixité. En l'occurrence, elles suggèrent que les femmes du groupe majoritaire (Française, non-migrantes, ou catholiques) seraient plus susceptibles de former des couples avec des hommes de groupes minoritaires (non-Français, Français immigrés, ou de minorités religieuses ou ethniques) que les hommes du groupe majoritaire avec des femmes migrantes/minoritaires. C'est tout du moins la configuration qui est de loin la plus popularisée. Indissociablement, il y a l'idée que les parcours – notamment migratoires –, et les contraintes pesant sur les hommes et les femmes ne sont pas les mêmes, de sorte qu'il serait plus probable ou plus facile, pour les hommes migrants de se retrouver dans une situation propice à la formation d'un couple mixte. Ce qui se joue, derrière tout cela, ce sont donc les rapports sociaux entre hommes et femmes, et entre migrants et natifs, qui conditionneraient à la fois la rencontre et la sélection du conjoint, dans le contexte spécifique de la mixité.

➤ ***Présentation de l'objet de recherche : les couples mixtes en France***

Qu'est-ce alors que la « mixité » ? Tout couple n'est-il pas mixte puisqu'il est composé d'un homme et d'une femme ? Cette mixité-là est si routinière qu'elle est finalement rarement questionnée - elle omet en effet un aspect essentiel des couples mixtes, souligné par Lautman et Bensimon¹, qui repose sur leur caractère transgressif : la mixité est définie aussi par opposition à la norme, à travers les réactions qu'elle suscite². On peut alors

¹ Doris Bensimon et Françoise Lautman, *Un mariage. Deux traditions: Chrétiens et Juifs*, Bruxelles, Ed. de l'Université de Bruxelles, 1977, 248 p.

² *Ibid.*

juger « mixte » tout couple qui se formerait hors du groupe d'origine (définie par la religion, la nationalité, l'ethnicité, la sexualité, ou autre), si dans au moins l'un des groupes en présence, l'endogamie est la norme, et si la formation du couple est susceptible de changer la relation et les conditions d'appartenance au groupe du partenaire concerné¹ Dans ces conditions, il est difficile de qualifier les couples homme-femme de « mixtes ». Pour autant, le sexe des partenaires peut jouer un rôle décisif dans la formation d'un couple mixte et dans la définition de ses équilibres conjugaux... .

Les divers facteurs de mixité peuvent d'ailleurs avoir des effets cumulatifs ou compensateurs : ainsi 40% des mariages entre juifs et chrétiens sur lesquels Lautman et Bensimon ont enquêté sont aussi des mariages entre personnes de milieux sociaux différents. Certaines formes de mixité peuvent s'estomper, par la conversion religieuse, le changement de nationalité, ou l'assimilation de normes culturelles ou sociales. D'après certains auteurs² Il arrive également que différentes formes de mixité se compensent et se négocient, selon l'idée qu'il est possible de « troquer » une forme de mixité contre une autre; par exemple, lorsqu'une personne d'un groupe ethnique minoritaire et marginalisé, comme les noirs dans la société américaine, conclue une alliance avec une personne du groupe majoritaire, mais au capital économique ou scolaire moins élevé. Compte tenu des différences de statut entre hommes et femmes, on peut alors imaginer que les différentes formes de mixité ne se monnaient pas de la même manière pour chacun des sexes. Quelles mixités, quelles classifications - donc quelles hiérarchies sociales - entrent en jeu?

Trois manières de définir les relations « mixtes » sont communément données: la première renvoie aux couples *transnationaux* (ou *binationaux*), c'est-à-dire aux couples formés de partenaires de nationalité différente. Cela suppose en général que le couple s'est formé à la faveur de la migration de l'un ou l'autre, ou des deux partenaires (on remarque que les modalités de *jus soli* et d'acquisition de la nationalité peuvent ainsi influencer sur le nombre et les trajectoires des couples binationaux). Cette définition correspond à l'approche historiquement privilégiée en France.

Une deuxième définition des couples mixtes renvoie à la notion d'*interethnicité* ou d'*interracialité*. Concepts très usités dans les pays anglo-saxons, ils caractérisent le couple

¹ Ainsi les réactions de l'entourage et de la société face aux couples homosexuels – qui peuvent donc être « non-mixtes », y compris au regard du sexe – en font, de fait, des unions que l'on peut qualifier de « mixtes ».

² Robert Merton K., « Intermarriage and the Social Structure: Fact and Theory », *Psychiatry*, 1941, vol. 4, n° 4, p. 49-64.

mixte par l'appartenance des partenaires à des groupes ethniques différents – l'ethnicité étant définie notoirement par la couleur de peau, et par l'auto-affiliation subjective à un groupe ethnique (à titre d'exemple, « Black », « Asian » ou « hispaniques » sont des groupes ethniques utilisés en Angleterre ou aux USA).

La troisième définition se rattache spécifiquement à la religion et aux liaisons *inter-religieuses*, c'est-à-dire entre personnes de confessions différentes. On peut également définir comme mixtes des couples dont les partenaires viennent de milieux sociaux différents, au regard de la classe sociale en général, ou de facteurs plus spécifiques, tel le niveau d'étude. Ces formes de mixité sociale sont généralement approchées sous l'angle inverse, c'est-à-dire celui de l'homogamie (sociale ou scolaire).

Ici, on s'intéressera tout particulièrement à la mixité définie comme celle qui peut exister entre une personne qui n'a pas d'expérience directe de l'émigration, et une personne qui en a une (couples migrants-natifs). On choisit ainsi consciemment de mettre de côté les caractérisations de la mixité fondées, soit sur la nationalité seulement – ce qui peut exclure les personnes naturalisées, alors que ces personnes ont une forte propension à former les couples mixtes –, soit sur des distinctions dites raciales, ethniques, ou culturelles, ou encore ethno-culturelles. Non que ces mixités-là n'existent pas – mais leurs contours et définitions sont flous, et très problématiques dans la structure des enquêtes, comme l'illustrent les débats autour de l'enquête Trajectoires et Origines¹ ou tout récemment, des propos de Mr Robert Ménard, maire de Béziers, qui affirme déduire de ses fichiers l'appartenance religieuse musulmane des élèves. Dans la mesure où on souhaite travailler sur la trajectoire migratoire du couple – et non seulement du partenaire migrant –, il apparaît plus adapté de se focaliser sur la mixité définie en premier lieu comme celle qui existe entre une personne socialisée depuis l'enfance dans le pays où elle vit et une personne qui a du, en migrant, tout apprendre ou réapprendre.

Une attention toute particulière sera portée aux couples composés d'un migrant (personne née étranger à l'étranger), et d'un natif sans ascendance migratoire directe (personne née en France de parents nés en France), qui se distinguent radicalement par la distance respective des partenaires à l'expérience migratoire. Cela n'empêche pas cependant d'intégrer la diversité des formes de mixité migrants-natifs – c'est d'ailleurs un des buts de

¹ Les débats autour de l'enquête TeO porte spécifiquement sur son utilisation de questions portant sur des caractéristiques ethno-raciales (couleur de peau, religion, sentiment d'être discriminé du fait de ces caractéristiques)
Cf. Chapitre 2 « La controverse sur les statistiques ethniques »

cette enquête – et de considérer, entre autres configurations, les couples mixtes incluant un natif descendant d’immigré(s)¹.

Parce que la mixité repose donc sur ce qui est construit et considéré comme clivant, à un moment donné, à un endroit donné, il est essentiel d’intégrer le caractère profondément contextualisé de ce concept. La multiplicité des définitions de la mixité renvoie à la diversité des sociétés et de leur histoire, qui ont structuré différemment les lignes de démarcation sociale à partir desquelles on peut distinguer ce qui est mixte, de ce qui ne l’est pas. On a choisi, dans cette recherche, de se focaliser sur le cas de la France contemporaine – ce choix implique donc de réfléchir sur l’histoire de la notion de mixité en France, et sur la manière dont les définitions et les traditions françaises peuvent orienter la recherche - théoriquement et empiriquement.

Enfin, pour définir les couples mixtes, il faut bien prendre le temps de définir ce qu’on entend par « couple ». Quoique l’accent soit souvent mis sur les mariages mixtes (notamment à travers la médiatisation des « mariages blancs » et « mariages gris »², mais aussi du fait des difficultés à obtenir des données sur les couples non-mariés), ces mariages ne représentent qu’une catégorie, sans doute déjà minoritaire, des relations romantiques, amoureuses, familiales, qui se nouent entre migrants et non-migrants, en France ou ailleurs. Les couples non-mariés englobent une diversité de formes conjugales qui va bien au-delà de l’épisode juvénile et temporaire de préparation au mariage, puisque la majorité des premiers enfants naissent désormais, en France, de parents non mariés³. En tout état de cause, il est cependant délicat de délimiter précisément où commence le couple. On a choisi d’utiliser le critère de la cohabitation comme point de départ, mais nous verrons que ce choix n’est ni simple, ni anodin, car le degré « d’officialisation » des couples que l’on choisit d’employer impacte sur l’échantillon: on ne se choisit pas, et on ne se comporte pas forcément de la même manière selon le type de relation que l’on a ou que l’on cherche à mettre en place.

Cette enquête est consacrée essentiellement à l’analyse de la « découverte » et de la sélection du futur conjoint dans les couples migrants-natifs. Or, comme le soulignent Michel

¹ Beate Collet et Emmanuelle Santelli, « Les descendants d’immigrés en couple mixte au prisme de l’enquête « Trajectoires et Origines » », *Enfances Familles Générations*, 1 décembre 2012, vol. 0, n° 17.

² Union entre un migrant et un natif dans un but migratoire. Cf. Chapitre suivant.

³ Jean-Claude Kaufmann, *Sociologie du couple*, Que sais-je., Paris, Presses Universitaires de France, 2014, 128 p.

Bozon et François Héran¹, il serait maladroit de restreindre la sociologie du choix du conjoint à la seule sociologie de la famille, car elle est intrinsèquement liée à la sociologie de la sociabilité (« qui fréquente qui ? »), et à la sociologie du jugement et des catégories de perception, c'est-à-dire la sociologie du recrutement. Dans le choix amoureux, quoiqu'on ne soit pas techniquement parlant dans une situation de concours ou de sélection sur CV, il y a bien une sélection, qui peut de plus se faire légitimement – sans que personne n'y voie de la discrimination – « au faciès ».

On cherche donc à comprendre à la fois les « structures de socialisation » qui permettent aux trajectoires individuelles de se croiser, et les modalités de recrutement – critère et sélection – d'un partenaire. Les structures de socialisation concernent en l'occurrence uniquement le cadre national de la rencontre (à l'étranger ou en France) ; La sélection d'un conjoint exprime, elle, des catégories de perception, c'est-à-dire des normes, qui guident et influencent le choix, de manière souvent inconsciente. Parmi ces normes, on pense en particuliers aux représentations plus ou moins égalitaire du couple, en aux attentes que celles-ci produisent vis-à-vis de la répartition des rôles entre hommes et femmes². On entend bien, dans cette recherche, suivre cette « double piste » afin de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre dans la formation des couples mixtes.

➤ **Problématique**

En dépit du fait qu'on a tendance à parler de la « mixité » et des « couples mixtes » comme des entités cohérentes, il existe des clivages au sein de ces catégories globalisantes, qui dessinent des différenciations profondes entre différentes formes de mixité. Parmi ces distinctions, on peut trouver l'appartenance raciale (surtout dans les travaux américains), culturelle, ou encore le milieu social : mais on oublie trop souvent le sexe. Dans la représentation du couple mixte, la norme hétérosexuelle est si omniprésente qu'elle en vient à masquer le fait que les hommes et les femmes n'ont pas forcément la même expérience ou les mêmes représentations de la mixité, et que cette dissemblance vient complexifier la

¹ Michel Bozon et François Héran, *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, 2006, 267 p.

² Yvonne Riaño et Nadia Baghdadi, « Je pensais que je pourrais avoir une relation plus égalitaire avec un Européen. » Le rôle du genre et des imaginaires géographiques dans la migration des femmes », *Nouvelles Questions Féministes*, 1 janvier 2007, vol. 26, n° 1, p. 38-53.

distinction originelle, fondée sur l'appartenance des conjoints à des groupes sociaux différents. Suivant ce premier constat, cette recherche interroge la pertinence et l'impact du genre dans la formation et l'expérience de la mixité. En se positionnant à la fois contre les accusations de cynisme et d'exploitation matrimoniale des migrants, et contre la représentation théâtralisée des couples mixtes comme symboles de tolérance et de melting-pot, on ambitionne de déconstruire l'apparente homogénéité de la catégorie « couples mixtes », de façon à mettre en lumière la diversité des parcours et des profils, notamment sexués que ces couples traduisent.

On cherchera donc, dans cette enquête, à isoler et à mettre en perspective la manière dont les rapports sociaux de sexe sont – ou non – répercutés dans la construction de la mixité à la française, et l'impact que celui-ci a sur les modalités de formation des couples mixtes, et les rapports sociaux de sexe qu'ils produisent. Il s'agira alors d'analyser finement la manière dont la formation de ces couples (re)dessine les rapports sociaux de sexe en leur sein, en explorant notamment la dimension de l'âge subjectif des conjoints au cours des différentes étapes de leur parcours migratoire et conjugal. On tâchera, par une approche quantitative, de faire émerger des schémas globaux qui font intervenir différentes variables et permettent de dégager des régularités : l'hypothèse principale est que, non seulement les rapports sociaux de sexe sont re-négociés dans le cadre de la formation d'un couple mixte, mais encore que les circonstances et l'issue de ces négociations peuvent être très différentes selon le sexe des partenaires migrants et natifs. En somme, on travaillera sur une forme d'intersectionnalité¹ de la domination chez les couples mixtes, en interrogeant l'impact conjugué de la migration et du sexe dans la formation et la configuration de ces couples. On postule ainsi que certains éléments de trajectoire biographique et migratoire permettent des formes d'émancipation féminine (accès à l'emploi, parité d'âge, etc.), tandis que d'autres sont au contraire associées au maintien ou au renforcement de la domination masculine. On fait ici le pari de parler des couples mixtes, dans leur ensemble, afin de tester la transversalité et l'homogénéité (ou non) des rapports sociaux de sexe.

La formation du couple – en l'occurrence, mixte – est en effet un processus décisif dans lequel s'objectivent les rapports sociaux de sexe, et on s'intéresse tout particulièrement à la manière dont les ceux-ci sont exprimés, reproduits ou re-négociés dans et par ces couples

¹ Kimberlé Crenshaw, « Beyond Racism and Misogyny » dans *Words that Wound: Critical Race Theory, Assaultive Speech and the First Amendment*, Mari Matsuda, Charles Lawrence, Richard Delgado et Kimberlé Crenshaw (eds.), Boulder, Westview Press, 1993, p. 111-132.

mixtes. En dépit de l'idée reçue que le sexisme serait un élément exogène (ou tout du moins, résiduel) aux cultures occidentalisées, il n'est pas évident que les couples mixtes soient plus « égalitaires » que les autres (par rapport aux couples de natifs, mais aussi d'immigrés), en matière d'écarts d'âge, d'activité des femmes, de pouvoir de décision dans la migration (qui suit qui ?), etc. Les personnes (migrantes ou natives) ne sont pas égales sur le marché matrimonial : ceux qui en sont exclus ou insatisfait (par exemple, les hommes qui ne s'accommodent pas de l'arrangement égalitaire entre les sexes¹) peuvent alors élargir la sélection en recrutant des partenaires à l'étranger, ou auprès de populations également défavorisées sur le marché français – par exemple, les migrants, ou au moins certains d'entre eux. Les femmes migrantes se retrouvent-elles dans des situations conjugales plus inégalitaires que les femmes natives ? Que les hommes migrants ? La temporalité de la migration et de la rencontre du conjoint a-t-elle un rôle dans ces configurations ? Si l'on considère que les groupes majoritaires ou dominants sont, d'une part les personnes natives, et d'autre part les hommes, quelle variable, de la migration ou du sexe, semble avoir le plus d'impact sur les rapports entre les sexes dans les couples mixtes ? La migration et la formation du couple mixte subvertissent-elles la domination masculine ? La renforcent-elles ? Dans quelles circonstances ?

➤ *Méthodologie*

Une première partie de cette recherche est construite autour d'une discussion sur la mixité et le genre dans la mixité, dans les champs académiques et politiques en France. La partie empirique s'appuiera sur une analyse secondaire des données de l'enquête Trajectoires et Origines (TeO) réalisée conjointement par l'INED et l'INSEE entre 2008 et 2009. Cette enquête fournit en effet des données d'une richesse exceptionnelle, tout particulièrement dans le contexte français. A partir de ces données, on tâchera donc de développer une analyse des rapports sociaux de genre - définis en terme de domination masculine par l'âge, le travail, etc...- qui s'expriment au travers des couples mixtes et de leur formation, c'est à-dire au fond, de mettre en exergue ce qu'il peut y avoir de « typique, dans des couples atypiques »²

Il est important de contextualiser ce choix méthodologique, car le débat autour des statistiques ethniques et migratoires – débat dont l'actualité reste flagrante – marque cette

¹ Y. Riaño et N. Baghdadi, « Je pensais que je pourrais avoir une relation plus égalitaire avec un Européen. » Le rôle du genre et des imaginaires géographiques dans la migration des femmes », art cit.

² M. Bozon et F. Héran, *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*, op. cit.

enquête. D'une part, parce que la législation en vigueur en France limite la collecte et l'accès à ce types de données ; d'autre part, parce que le débat lui-même impose un puissant travail de réflexion sur la nomenclature à utiliser, et les conséquences potentielles de ce qui peut apparaître comme d'anecdotiques décisions. Les termes et les concepts que l'on choisit – qui peuvent être basés sur la nationalité, le statut migratoire, ou l'ethnicité (entre autres possibilités) – sont susceptibles d'influencer considérablement les résultats – même si on reste en général dans des ordres de grandeur proches¹.

Il convient de mentionner que cette recherche s'est construite dans la continuité avec le projet de thèse. En ce sens, elle est conçue comme sa première pierre, et se concentre donc notamment sur la circonscription d'un cadre analytique et théorique, et d'une problématisation des concepts. La partie empirique correspond à une ébauche de ce que la thèse permettrait d'approfondir, notamment en matière d'homogamie sociale et d'identification de l'origine géographique et ethnique des migrants.

Française, féministe – femme – il ne fait aucun doute que ma perspective sur la question qui m'occupe émane aussi de *ma* réalité. Ayant fait l'expérience de la migration, et en couple binational avec un européen, le vécu que j'ai de la mixité et de ses enjeux est extrêmement partial et situé². S'il mon expérience a certainement motivé ce projet, c'est pourtant la conscience de ce biais qui en a éprouvé les problématiques : ma mixité à moi, que je percevais comme valorisée et valorisante, ne semblait pas représentative des autres mixités que je voyais décrite par les médias et les politiques. C'est de ce premier constat qu'est partie la volonté de travailler sur la diversité des couples mixtes, de leurs trajectoires et des inégalités qu'ils reflètent.

Ayant déjà produit un mémoire de recherche sur les couples franco-irlandais à Dublin, j'ai eu l'opportunité de développer une enquête qualitative sur une population donc très ciblée de couples mixtes, en travaillant notamment sur les négociations et la valorisation du capital cosmopolite des migrants et par extension, de leurs familles transnationales. Ce travail de recherche, doublée de mon expérience personnelle du couple mixte, représentent un bagage à

¹ Patrick Simon, « Nationalité et origine dans la statistique française : les catégories ambiguës », *Population*, 1998, vol. 53, n° 3, p. 541-567.

² Au sens des saviors situés de Donna Haraway, qui enjoint à se demander « With whose blood were my eyes crafted ? » Donna Haraway, « Situated knowledges: the science Question in feminism and the Privilege of Partial Perspective », *Feminist Studies*, 1998, vol. 12, n° 3.

double tranchant : d'un côté, ils orientent ma connaissance et ma perception du sujet ; de l'autre, ils me donnent un ancrage qualitatif qui a aussi permis d'affiner mes questionnements et hypothèses, et d'éviter de tomber dans une approche complètement déconnectée et « hors-sol », qui constitue malgré tout un des risques de l'analyse quantitative secondaire.

➤ *Annonce de plan*

On positionnera tout d'abord notre travail et notre objet de recherche dans la littérature existante sur les interrelations, dont nous verrons qu'elle est assez largement centrée sur la question de l'intégration et de la cohésion sociale. Les travaux sur les migrations féminines ont cependant introduit une approche sexuée des parcours migratoires ; le thème des rapports sociaux de sexe et les enjeux de l'intersectionnalité émerge grâce à une tendance mais qui reste assez largement centrée sur des enquêtes qualitatives, et relie rarement couples mixtes et rapports sociaux de sexe (cf. chapitre 1).

Par ailleurs, l'analyse quantitative de la mixité, si elle n'est pas nouvelle, surtout dans les recherches américaines et britanniques, est marquée, en France par l'histoire et le contexte politique (cf. chapitre 2). Les débats sur les manières d'explorer la diversité ethnico-raciale, religieuse et migratoire en France, ont porté en effet tout spécifiquement sur les méthodes statistiques et les nomenclatures. Ainsi la controverse dite des statistiques ethniques a mobilisé les champs académiques, politiques et médiatiques. Il nous faudra donc, tout d'abord, recomposer les enjeux des statistiques sur la mixité en France, qui impactent à la fois sur l'accès aux données, et les données auxquelles on a accès – celles-ci étant, dans leur construction mêmes, l'expression d'une vision française de l'altérité et de l'universalisme, quoique celle-ci se soit teinté de concepts importés de la recherche anglo-saxonne.

On tâchera alors de se frayer un chemin dans cet « imbroglio statistique », afin d'établir des indicateurs nous permettant d'approcher et d'identifier les couples migrants-natifs dans une perspective des rapports sociaux de sexe (cf. chapitre 3). On créera notamment deux profils de couples mixtes, sur la base du sexe des partenaires migrants et natifs, profils qui structureront le reste de notre analyse. Ce faisant, on cherchera à situer les couples mixtes ainsi construits, et les hommes et les femmes qui les composent dans la diversité des configurations conjugales face à la migration.

On regardera alors en détail les rapports sociaux de sexe qui s'expriment dans la

formation des couples mixtes, à deux niveaux principalement ; tout d'abord dans la trajectoires des couples et de leur formation (cf. chapitre 4) : il s'agira alors de mettre en exergue les différences en matière d'âge subjectif (âge à la rencontre, écarts d'âge), et en matière de parcours migratoires entre hommes et femmes (âge à la migration, migration antérieure ou postérieure à la formation du couple). De ces différences, on tirera des parcours migratoires-types, qui traduisent les différentes modalités des migrations qui mènent à la mixité.

Ensuite, on travaillera plus spécifiquement sur la répartition des rôles et les équilibres conjugaux des couples mixtes face au travail – domestique ou salarié (cf. Chapitre 5) – afin de mettre en perspective les rapports sociaux de sexe tels qu'ils se construisent dans et par ces sphères d'activité. A nouveau, les trajectoires migratoires seront mobilisées, afin de montrer s'il existe des parcours qui mènent plus souvent à la domination masculine, et d'autres qui au contraire, la subvertissent.

Chapitre 1 : Revue de littérature : Couples mixtes et migrations sexuées l'enjeu de l'intersectionnalité

I. Les couples mixtes : indicateurs d'intégration

1) Mixité, assimilation, distance sociale

L'Institut National des Statistiques et Etudes Economiques (INSEE) et l'Institut National des Etudes Démographiques (INED) produisent régulièrement des statistiques sur les couples mixtes, définis en premier lieu comme les couples mariés dans lesquels un des époux est de nationalité étrangère, et l'autre française. Ces statistiques¹ indiquent qu'en 2008, les couples mixtes représentent 12.7% des couples (mariés) dans la population française. On est donc loin d'une tendance marginale, même si ce chiffre est en baisse par rapport à ce qu'il était en 2003. Les couples mixtes formaient alors 16.8% – record français – de l'ensemble des couples. Parmi les mariages conclus en 2010, 15.8% concerne une personne née à l'étranger, épousant une personne née en France. Eurostat s'intéresse également aux couples mixtes, en reprenant les mêmes nomenclatures de mixité (nationalité ou lieux de naissance). Les données européennes indiquent que d'une part la proportion de mariages de natifs avec une personne née à l'étranger est en hausse dans la plupart des pays de l'Europe, et que la France se situe

¹ Source : site de l'INSEE, thème « Populations », sections « Vie en Couple ». Consulté : Juin 2015.

dans le haut du tableau, avec une proportion relativement élevée de couples mariés mixtes rapportée à l'ensemble de la population mariée (11.8%)¹.

Si les couples mixtes font l'objet d'une telle attention chez les instituts de statistiques, c'est parce que, comme l'explique Giampaolo Lanzieri², statisticien d'Eurostat, on considère qu'ils constituent un indicateur d'intégration et d'assimilation des populations étrangères ou migrantes dans la population du pays d'accueil. Cette approche de la mixité renvoie en effet à une longue tradition d'analyse de la mixité – sous toutes ses formes – comme un révélateur de la distance sociale entre différents groupes. Cette tradition est particulièrement puissante aux Etats-Unis³, et dans une moindre mesure, en Grande-Bretagne⁴. Lorsqu'ils impliquent un migrant et un natif, les couples mixtes représentent même la voie vers « l'assimilation extrême »⁵ auxquels fort peu d'autres chemins peuvent mener⁶. Les chercheurs ont analysés plusieurs facettes, notamment l'aspect générationnel de la propension à l'endogamie/exogamie et les phénomènes d'assimilation segmentée⁷.

Depuis les années 1980, plusieurs travaux sur les couples mixtes ont été publiés en France. Michèle Tribalat notamment⁸, ainsi que Mirna Safi⁹, Emmanuelle Santelli et Béate

¹ Proportion moyenne sur la période 2008-2010. A titre de comparaison, la Grande-Bretagne est située à 8.8% et l'Espagne à 5.4%. Giampaolo Lanzieri, « Merging Populations: a Look at Marriages with Foreign-Born Persons in European Countries », *Eurostat - Statistics in focus*, 2012, n° 29.

² Giampaolo Lanzieri, « Mixed Marriages in Europe - 1990-2000 », Présentation au Séminaire "Global Perspectives on Marriage and International Migration" Seoul, 2011.

³ M. Kalmijn, « Intermarriage and Homogamy », art cit. {Citation}

⁴ Miri Song, « Is Intermarriage a Good Indicator of Integration? », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, février 2009, vol. 35, n° 2, p. 331-348.

⁵ Sam Scott et Kim H. Cartledge, « Migrant Assimilation in Europe: A Transnational Family Affair¹ », *International Migration Review*, 1 mars 2009, vol. 43, n° 1, p. 60-89.

⁶ Sam Scott, « The Social Morphology of Skilled Migration: The Case of the British Middle Class in Paris », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 1 septembre 2006, vol. 32, n° 7, p. 1105-1129.

⁷ Raya Muttarak et Anthony Heath, « Who intermarries in Britain? Explaining ethnic diversity in intermarriage patterns », *The British Journal of Sociology*, juin 2010, vol. 61, n° 2, p. 275-305. Mirna Safi, « Patterns of immigrant intermarriage in France: Intergenerational marital assimilation? », art cit.

⁸ Michèle Tribalat, « Mariages « mixtes » et immigration en France - Who are those French whose marriage with a foreigner gives the latter a right to stay? », *Espace populations sociétés. Space populations societies*, 1 avril 2009, n° 2009/2, p. 203-214.

⁹ M. Safi, « Inter-mariage et intégration », art cit.

Collet¹ s'attachent à l'étude des couples mixtes, en reprenant, avec diverses variations, cette analyse des dynamiques d'intégration. D'autres enquêtes, plus souvent qualitatives, introduisent les questionnements autour de la conciliation de différents héritages culturels dans les interrelations². En France, ces travaux sont souvent centrés sur les différences de religion et la relation à l'histoire migratoire³, alors que les aspects raciaux et interethniques sont bien plus prédominants dans la recherche américaine et anglaise (cf. chapitre suivant, sous-partie « généalogie de l'usage du mot mixte en France »).

De fait, les questions d'intégration sont au cœur de la recherche sur les couples mixtes, même si les objectifs et les conclusions peuvent être radicalement différentes ; Ainsi, Michèle Tribalat dénonce le caractère « endogame » de certains couples mixtes (notamment ceux incluant un descendant d'immigré maghrébin, et un immigré du même pays d'origine que les parents de son conjoint)⁴, interprété comme un refus de l'intégration et un rejet du modèle assimilatoire français⁵. Au contraire, Emmanuelle Santelli et Béate Collet⁶ insistent sur les différents types de mixité que les immigrés arrivés jeunes et les enfants d'immigrés négocient vis-à-vis des normes culturelles de leur milieu familial, et qui caractérisent ainsi leurs couples comme des « couples d'ici », opposés à des « parents d'ailleurs ». Parallèlement, certains chercheurs ont attaqué la rhétorique des « mariages blancs » et « mariages gris », liée au contrôle de l'immigration, et qui jette le doute sur la sincérité de l'ensemble des couples mixtes incluant un conjoint Français. Marine M'Sili et Gérard Neyrand⁷ démentent ainsi la pertinence des accusations de stratégies migratoires cyniques, à

¹ Beate Collet et Emmanuelle Santelli, « Couples endogames, couples mixtes : options conjugales et parcours de vie de descendants d'immigrés en France », 2013, vol. 25, n° 145, p. 107-120.

² D. Bensimon et F. Lautman, *Bensimon (Doris) Lautman (Françoise) ~ Un mariage. Deux traditions, op. cit.* Gabrielle Varro, *La Femme transplantée, une étude du mariage franco-américain en France et le bilinguisme des enfants*, Presses Universitaires de Lille, 1984, 184 p.

³ Anne Guyaux et al., *Double mixte: La rencontre de deux cultures dans le mariage*, Paris, L'Harmattan, 1998, 132 p.

⁴ M. Tribalat, « Mariages « mixtes » et immigration en France - Who are those French whose marriage with a foreigner gives the latter a right to stay? », art cit.

⁵ Michèle Tribalat, *Assimilation : la fin du modèle français*, Paris, L'artilleur, 2013, 352 p.

⁶ Beate Collet et Emmanuelle Santelli, *Couples d'ici, parents d'ailleurs. Parcours de descendants d'immigrés*, Coll. « Le lien social », s.l., PUF, 2012, 354 p.

⁷ Marine M'sili et Gérard Neyrand, « Mixed couples in contemporary France. Marriage, acquisition of French nationality and divorce », *Population*, 1998, vol. 10, n° 2, p. 385-416.

travers l'étude de la durée des couples mixtes, et de la proportion de partenaires « étrangers » qui demandent la nationalité française.

Malgré ces enquêtes, les travaux sur les couples mixtes demeurent relativement rares en France par rapport à leur abondance et leur succès outre-manche et outre-Atlantique; les travaux qualitatifs sur la mixité sont, en comparaison, sensiblement plus fréquents, mais aussi très ciblés sur certains groupes migratoires ou religieux (notamment les migrants ou descendants de migrants d'origine maghrébine). Ce sous-développement en France des recherches sur la mixité (malgré récemment l'impulsion de divers chercheurs, notamment dans le cadre de l'INED), peut être aussi expliqué, d'après Mirna Safi (2013), par un refus de considérer les minorités culturelles et les inégalités autrement que comme l'expression d'inégalités de classe, et comme des phénomènes transitoires dans le processus général d'assimilation à la culture « républicaine ». Cette perception amène aussi à penser la mixité sous la lunette de l'universalisme républicain : « Certes, chaque personne est mixte « en soi » [...] chaque couple est « mixte », tout groupe, toute société est « mixte ».¹

En réalité, la mixité est une notion multiforme, et variable selon les situations. D'une part, un certain nombre de couples sont immédiatement identifiés comme « mixtes », car ils sont perçus comme une exception à la norme, voire une transgression². D'autre part la mixité signifie aussi la conciliation de deux appartenances, selon une combinaison propre à chaque cas. Il en va de la construction identitaire du couple ou de l'individu mixte³, mais aussi plus pragmatiquement des décisions de la vie courante, comme la répartition des rôles, l'adhésion à certains rituels (le mariage religieux, la circoncision, etc.) ou le bilinguisme (des enfants, du ménage)⁴. Alors que certains voient la mixité – et à travers elle l'intégration – comme le fruit ou l'incarnation de stratégies individuelles d'échange, d'autres soulignent l'importance du contexte et des rapports sociaux, en attirant l'attention sur les différences et surtout les clivages des couples mixtes.

¹ G. Varro, *Sociologie de la mixité. De la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles*, op. cit. p. 20

² D. Bensimon et F. Lautman, *Bensimon (Doris) Lautman (Françoise) ~ ~ Un mariage. Deux traditions*, op. cit.

³ Suki Ali, *Mixed-Race, Post-Race: Gender, New Ethnicities and Cultural Practices*, 1st édition., Oxford ; New York, Bloomsbury Academic, 2003, 256 p.

⁴ G. Varro, *La Femme transplantée, une étude du mariage franco-américain en France et le bilinguisme des enfants*, op. cit.

2) La mixité comme stratégie d'échange ou produit des rapports sociaux ? Introduire le genre.

Pour comprendre les tenants et les aboutissants des couples mixtes, il est essentiel d'étudier les conditions et les logiques d'entrée dans la mixité. Or, la formation des couples mixtes a été le sujet d'interprétations assez antagonistes.

D'un côté, il existe une littérature importante, majoritairement américaine et largement inspirée des théories des agents rationnels, qui analyse la mixité comme un échange de capitaux entre individus issus de groupes plus ou moins marginalisés¹. Quoique ces travaux traitent principalement de la mixité raciale², les logiques qu'ils suggèrent peuvent facilement être transposées aux autres formes de mixités (culturelles, migratoires, binationales). L'idée peut être illustrée de la façon suivante : en tant que membre d'un groupe minoritaire stigmatisé (les noirs aux Etats-Unis, typiquement), il m'est possible de troquer un capital scolaire plus élevé (par exemple) contre mon intégration dans le groupe majoritaire (blanc) par la formation d'un couple avec une personne de ce groupe. Mon partenaire, quant à lui aura accepté mon appartenance raciale dévalorisée en échange de son hypergamie scolaire. L'explication paraît simpliste, mais elle apporte l'idée fondamentale qu'il est possible d'échanger, voire de compenser une mixité par une autre. Elle s'applique dès lors à de nombreuses situations, ce qui explique qu'elle ait été reprise et déclinée dans différents contextes. Ainsi les travaux sur « l'hypergamie spatiale » traduisent la même dynamique, en analysant la formation de couples mixtes « Nords-Suds » comme un échange entre un individu issu de sphère géographique défavorisée (les « Suds »), mais pourvu de capitaux scolaires ou sociaux, et un individu des « Nords » moins bien dotés scolairement ou socialement mais plus favorisé économiquement. Le sacrifice des capitaux sociaux et scolaires des premiers est compensé (en théorie) par l'opportunité de migration vers des espaces plus favorisés.

Ces études s'appuient sur l'idée qu'il y a des hiérarchies culturelles, géographiques, ou raciales entre différents groupes sociaux, et que ce sont ces hiérarchies qui peuvent être monnayées contre d'autres formes de privilèges ou d'avantages. Ces théories

¹ R. Merton K., « Intermariage and the Social Structure: Fact and Theory », art cit.

² du fait aussi de leur cadre d'origine : les Etats-Unis. Cf chapitre suivant « Statistiques et mixité »

« économiques » de la mixité sont donc fondées sur la préexistence de rapports de pouvoirs et de domination entre les différents groupes, qui structurent le sens des échanges. Dès lors, les comportements endogamiques – y compris ceux du groupe majoritaire – ne sont pas forcément homogènes ; dans le climat islamophobe que l'on connaît aujourd'hui, on peut supposer que les français, soient, par exemple, plus réticents à créer des liens conjugaux avec des immigrés maghrébins (« d'apparence religieuse »¹islamique), qu'avec des anglais ou des allemands. On sait aussi que certains groupes migrants et leurs descendants se marient de manière plus endogamique que d'autres, les populations turques, par exemple², et que cette tendance à l'endogamie est plus forte pour les femmes, que pour les hommes...

Ces études mettent notamment en évidence les écarts de sexe - les couples mixtes blancs-asiatiques impliquent par exemple majoritairement des femmes asiatiques et des hommes blancs plutôt que l'inverse³. Pourtant, il est rare que ces écarts soient problématisés en tant qu'objets de recherche à part entière⁴. Relevés, en passant, dans les statistiques européennes⁵, et mentionnés dans de nombreux travaux quantitatifs, ou qualitatifs, dans de grands échantillons ou plus souvent focalisés sur des populations particulières, ils sont généralement mentionnés à titre indicatif ou exploratoire. Seuls Dos Santos Silva⁶ et Neyrand & Msili⁷, abordent frontalement ce sujet, en soulignant le caractère sexuée de certaines des représentations et stratégies qu'ils observent.

Les écarts observés ne s'expliquent que si l'on considère que les hommes et les femmes n'ont pas autant à perdre à gagner d'une relation mixte, ou n'ont pas les mêmes opportunités d'en former une. Les stratégies sociales - consciente ou inconsciente – jouent certainement un rôle dans la formation des couples mixtes. Néanmoins, il n'est possible d'intégrer la complexité et la variété des configurations de couples mixtes qu'en prenant en compte le fait que les individus évoluent dans un contexte social qui limite ou oriente le choix

¹ A. Hajjat et M. Mohammed, *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*, op. cit.

² Mirna. Safi, « Inter-mariage et intégration », art cit.

³ Robert Merton K., « Intermariage and the Social Structure: Fact and Theory », art cit.

⁴ Il existe bien sûr des exceptions, par exemple : Jerry Jacobs et Teresa Labov, « Gender differentials in intermarriage among sixteen race and ethnic groups », *Sociological Forum*, 2002, vol. 17, n° 4, p. 621-645.

⁵ Giampaolo. Lanzieri, « Merging Populations: a Look at Marriages with Foreign-Born Persons in European Countries », art cit.

⁶ Marta Dos Santos Silva, *Les constructions des stratégies conjugales et familiales des couples franco-brésiliens*, Thèse de doctorat en Sciences Sociales, Université Paris IV - Sorbonne, Paris, 2012.

⁷ Marine M'sili et Gérard Neyrand, « Mixed couples in contemporary France. Marriage, acquisition of French nationality and divorce », art cit.

du conjoint. L'impact des rapports sociaux de race est ainsi soulevé par les travaux sur les discriminations. Le développement de cette thématique dans les enquêtes récentes (par exemple, l'enquête Trajectoires et Origines, et les travaux de Patrick Simon¹) marque aussi une évolution de la façon de percevoir l'intégration, au delà de l'interprétation selon laquelle les migrants ont une démarche stratégique et délibérée, et « veulent » ou ne « veulent pas » s'intégrer².

C'est dans l'imbrication des rapports sociaux – de race, de classe, mais aussi de sexe, et tous les rapports sociaux qui se croisent et se tissent dans la migration - que s'articule la mixité. Si échanges il y a, ceux-ci ne se font ni sur les mêmes modalités ni dans les mêmes circonstances selon l'origine (culturelle, géographique, raciale) et selon le sexe de chaque partenaire. Ainsi les observations sur l'hypergamie spatiale des femmes migrantes peuvent être discutés sous l'angle de la domination masculine qui s'exerce sur les femmes migrantes : en effet, les négociations de cette hypergamie sont en fait souvent flouées, puisque les femmes migrantes doivent bien souvent renoncer à leur statut et leur réseau social, mais également à leurs attentes en matière d'égalité hommes-femmes, qui constituent pourtant, à leurs yeux, une partie des termes de l'échange³ (« Je pensais que je pouvais avoir une relation plus égalitaire avec un Européen »⁴). En somme, ces négociations induisent un malentendu, car elles reposent sur des rapports de pouvoir entre hommes et femmes, et entre migrants des Suds et Natifs des Nord, qui maintiennent les femmes migrantes dans des équilibres conjugaux fortement inégalitaires (situations de vulnérabilité, dépendance, etc.)

La prégnance de ces rapports sociaux – de sexe, dans cet exemple - relativise donc l'importance et l'impact des stratégies individuelles d'échanges dans la formation du couple

¹ Patrick Simon et Joan Stavo-Debaugé, « Les politiques anti-discrimination et les statistiques : paramètres d'une incohérence », *Sociétés contemporaines*, 1 mars 2004, vol. 53, n° 1, p. 57-84 ; Mirna Safi et Patrick Simon, « Les discriminations ethniques et raciales dans l'enquête Trajectoires et Origines: représentations, expériences subjectives et situations vécues », *Economie et Statistique*, 2013, n° 464-465-466.

² M. Tribalat, *Assimilation*, *op. cit.*

³ Panitee Suksomboon, « Cross-border marriage as a migration strategy: Thai women in the Netherlands » dans *Gender, Generation and the Family in International Migration*, Albert Kraler, Eleonore Kofman, Marinn Kohli, Camille Schmoll (dir.), Amsterdam, Amsterdam University Press, 2011, p. 221-241.

⁴ Y. Riaño et N. Baghdadi, « «Je pensais que je pourrais avoir une relation plus égalitaire avec un Européen.» Le rôle du genre et des imaginaires géographiques dans la migration des femmes », *art cit.*

mixte. Le contexte démographique et spatial joue également dans ce sens, en structurant les conditions et le cadre de rencontre ; les auteurs « classiques » des couples interracialisés travaillent déjà sur cette idée, en abordant notamment le rôle de la taille du groupe social d'origine, qui détermine dans une certaine mesure les comportements endogamiques ou exogamiques : la taille du groupe conditionne en effet sa capacité à fournir une *pool* de candidats assez large, pour que l'on puisse y sélectionner son partenaire¹ ; le groupe majoritaire est ainsi – logiquement – celui qui présente la plus grande propension à l'endogamie. En outre, les déséquilibres de proportion d'hommes et de femmes au sein d'un groupe peuvent également encourager la formation de couples exogame pour le sexe sur-représenté : c'est le cas par exemple pour les migrants d'Afrique sub-saharienne en Espagne², ou pour les femmes russes en France³.

Au-delà de la taille du groupe, c'est aussi sa marginalisation dans l'espace social qui affecte la sphère de recrutement, élément essentiel de la découverte du conjoint⁴. La ségrégation des univers de socialisation, ségrégation résidentielle et ségrégation professionnelle dans des secteurs et des espaces relégués, qui sont liées entre autres au racisme à l'embauche et à la discrimination dans l'accès au logement, affecte la diversité des sphères de recrutement, et donc la rencontre et la sélection du conjoint⁵.

Les conditions de vie et les discriminations jouent ainsi un rôle dans la formation des couples mixtes, et la prise en compte des univers de socialisation⁶ limite les interprétations en terme de stratégies individuelles et d'échanges.

¹ M. Kalmijn, « Intermarriage and Homogamy », art cit.

² Dan Rodríguez-García, « Mixed Marriages and Transnational Families in the Intercultural Context: A Case Study of African–Spanish Couples in Catalonia », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2006, vol. 32, n° 3, p. 403-433.

³ Beate Collet et Corinne Régnard, « La réalité socio-culturelle de la mixité franco-étrangère. Analyse de données statistiques d'une enquête auprès de primo-arrivants », *Revue européenne des migrations internationales*, 2011, vol. 27, n° 2, p. 7-34.

⁴ M. Bozon et F. Héran, *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*, op. cit.

⁵ Elise Marsicano, *Genre, expérience migratoire et condition minoritaire. Les trajectoires sexuelles et préventives des migrant·e·s d'Afrique subsaharienne vivant en France*, phd thesis, Université Paris Sud - Paris XI, s.l., 2012.

⁶ M. Safi et P. Simon, « Les discriminations ethniques et raciales dans l'enquête Trajectoires et Origines: représentations, expériences subjectives et situations vécues », art cit.

II. La spécificité des migrations féminines : mise en question du postulat émancipatoire

1) *Les migrations féminines : simplifications et préjugés*

La recherche académique sur la migration, l'intégration ou les minorités en France, se révèle relativement parcellaire. Si comme on l'a vu, certains sujets sont abondamment traités (notamment l'intégration des migrants et enfants d'immigrés¹, en particuliers ceux en provenance de l'Afrique du Nord et de Turquie²), la variable de genre, et plus généralement les migrations de femmes, furent longtemps peu étudiées, et restent encore souvent limités à une opposition binaire entre pays d'origine et pays d'accueil. On observe une focalisation sur certaines catégories de migrants, les « sociétés d'origine » étant largement identifiées à la zone géographique du Maghreb³. Ceci est plus vrai encore si l'on s'attache aux recherches menées sur les populations de femmes migrantes. En dépit de l'augmentation du nombre de travaux analysant des migrants et migrantes de différentes régions du monde, la prise en compte de populations telles que les européennes, les asiatiques et les latino-américaines demeure rare – voire extrêmement rare, par exemple pour les migrantes chinoises, alors même que l'immigration chinoise est ancienne, et que la France représente l'une des plus importantes concentrations de migrant(e)s chinois(e)s en Europe⁴. Bien qu'un nombre grandissant d'études insistent sur la spécificité et la diversité des migrations féminines dans

¹ M. Safi, « Inter-mariage et intégration », art cit ; M. Tribalat, *Assimilation, op. cit.*

² B. Collet et E. Santelli, « Les descendants d'immigrés en couple mixte au prisme de l'enquête « Trajectoires et Origines » », art cit.

³ Stéphanie Condon, « L'activité des femmes immigrées du Portugal à l'arrivée en France, reflet d'une diversité de stratégies familiales et individuelles? », *Population*, 2000, vol. 55, n° 2, p. 301-330.

⁴ Gao Yun, Florence Levy et Véronique Poisson, « De la migration au travail: L'exploitation extrême des Chinois-e-s à Paris », *Travail, genre et sociétés*, 2006, vol. 16.

les flux migratoires¹, les recherches sont largement polarisées autour de la représentations des femmes migrantes comme épouse ou mère, par le filtre du regroupement familial, de la migration par le mariage, et des migrations au gré des carrières des leur conjoint, migrations péjorativement qualifiées de « passives »².

Les théories classiques des migrations concevaient celle-ci comme une décision économique. Or l'activité économique étant attribuée aux hommes, ces théories ne pouvaient guère intégrer les migrations de femmes. Cet aveuglement aux migrations féminines renvoie donc à la norme de la division sexuelle du travail (il existe toutefois quelques exceptions et précurseurs, dont Ernest Ravenstein qui, en 1885, démontrait que les femmes migraient autant que les hommes, mais moins loin³).

Le changement d'unité d'analyse, de l'individu au foyer, permet de réintroduire les femmes comme actrices de la migration : les études s'intéressent aux conséquences et à la décision du processus migratoire à l'échelle de la famille et de ses réseaux⁴, ce qui inclue les femmes dans les négociations, voire comme gérante des transferts d'argent, ou même comme migrantes.

Le développement, depuis les années 1980 de la recherche portant spécifiquement sur les femmes, amène enfin à conceptualiser les migrations féminines comme des phénomènes spécifiques, indépendants et multiples. Le processus dans la manière d'approcher les situation et les parcours des migrantes peut ainsi être résumé en 3 phases: « [...] de l'invisibilité des femmes, on est passé à une vision familialiste, puis à la conception des migrantes comme actrices économiques et sociales à part entière. »⁵.

¹ Saskia Sassen, « Restructuration économique mondiale et femmes migrantes: nouveaux espaces stratégiques de transformation des rapports et identités de genre (traduit de l'espagnol par Yves le Scieller) », *Cahiers genre et développement*, 2005, vol. 5, p. 103-108.

² Stephen Castles, *Ethnicity and Globalization: From Migrant Worker to Transnational Citizen*, London, SAGE Publications, 2000.

³ Ernest Georg Ravenstein, « The Laws of Migration », *The Laws of the Statistical Society of London*, 1885, vol. 48, n° 2, p. 167-235.

⁴ Monica Boyd, « Family and Persona Networks in International Migration: Recent Developements and New Agendas », *International Migration Review*, 1989, vol. 23, n° 3, p. 638-670.

⁵ Janine Dahinden et al., « Migration: genre et frontières - frontières de genre », *Nouvelles Questions Féministes*, 2007, vol. 26, n° 1, p. 1-14. p. 6

La Commission mondiale sur les migrations internationales estime ainsi en 2005 que près de la moitié des migrants sont des femmes, et que celles-ci incluent une proportion croissante de migrations autonomes (ONU – Commission mondiale sur les femmes, 2005). Parmi la diversité des migrations féminines, les chercheurs ont notamment mis en lumière les migrations féminines étudiantes, celles liées ou débouchant sur le travail sexuel, ainsi que les migrations circulaires ou pendulaires (*shuttle migration*) de femmes¹ Elles montrent que ces migrations ne mènent pas toujours à la résidence et à l'installation définitive – un peu comme les migrants très qualifiés des multinationales (qui sont d'ailleurs rarement considérés comme des migrants). Femmes peu ou moins qualifiées, elles peuvent venir dans des pays plus riches pour le week-end, y travailler comme vendeuses, ou encore prostituées, puis rentrer dans leur pays, et tripler ainsi leur salaire.

2) L'émancipation féminine, impératif ou aspiration

De manière générale, les discours, notamment médiatique, tendent à associer migration féminine et émancipation ; émancipation vis-à-vis de structures familiales et sociétales que l'on représente, par défaut, comme oppressives au regard de la condition féminine. Si la société d'origine est définie comme oppressive, la société d'accueil est, par contraste, libératrice, et cette transition vers l'autonomisation des femmes est rendue possible par l'intégration, qui souvent implique, implicitement ou explicitement, le rejet de la société de départ. La France se montre particulièrement exigeante sur cet « ultimatum d'intégration » qu'elle donne, aux populations musulmanes notamment (définies comme non-endémiques), et qu'elle fait peser en premier lieu sur les femmes et les filles. Les diverses « affaires du voile », et la loi de 2004 sur le port de signes religieux ostentatoires, marquent l'attention portée sur la visibilité des populations musulmanes - construction qui est le fruit d'un ciblage médiatique et politique manufacturé et mis en scène² Or, ce ciblage a pour particularité de mettre les femmes sous tirs croisés, en les sommant de choisir publiquement – visiblement – entre l'assimilation et le communautarisme, entre indépendance et oppression. De fait, la

¹ Mirjana Morokvasic, « Transnational Mobility and Gender: a View from Post-Wall Europe » dans *Crossing Borders and Shifting Boundaries. Vol. 1 Gender on the Move*, Mirjana Morokvasic, Umut Ered at Kyoko Shinozaki (eds.), Opladen, Leske + Budrich, 2003, p. 101-133.

² A. Hajjat et M. Mohammed, *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*, op. cit.

justification de l'interdiction du port du voile à l'école par la *défense* et la *protection* des jeunes filles issues de familles musulmanes, illustre parfaitement l'idée selon laquelle l'assimilation serait la seule voie vers l'émancipation féminine. De la même façon, la médiatisation des « exciseuses » et de la mutilation féminine joue sur des modèles de polarisation identiques, et grossissent encore le trait dans la représentation de l'antagonisme entre les femmes ou les filles qu'il faut protéger, et celles – figures traîtresses – , qui refusent de s'intégrer, c'est-à-dire de renoncer à des pratiques culturelles jugées archaïques. Le discours de la laïcité, renforcé par le soutien que lui accordent de nombreux mouvements féministes français et étranger (Ni putes, ni Soumises, par exemple) est alors utilisé comme instrument disciplinaire (au sens de Michel Foucault¹) de contrôle et de moulage des corps des migrants et surtout, des migrantes. Le regard porté sur les femmes migrantes, regard marqué notamment par les préjugés de violence conjugale des milieux africains et notamment maghrébins² diffère ainsi considérablement de celui porté sur les hommes.

De nombreux travaux montrent pourtant qu'il est difficile de soutenir que la migration est en soi une émancipation. La migration féminine peut augmenter la dépendance, tout comme elle peut s'avérer libératrice : dans tous les cas, elle a le potentiel de changer les rapports de force au sein de la famille et du couple³. Selon Saskia Sassen⁴, la migration féminine permettrait globalement une plus grande autonomie des femmes, bien que les bénéfices en demeurent limités. La transformation des rapports de sexe est souvent analysée dans le cadre de la communauté (nationale ou « ethnique », dans les travaux anglophones notamment), et plus souvent encore à l'intérieur du cercle familial – ce qui ne permet d'analyser ni les rapports sociaux de genre de manière générale, ni les femmes qui migrent seules, en-dehors du cadre de la famille. Certaines enquêtes s'attachent cependant aux effets

¹ Michel Foucault, *Histoire de la sexualité: La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1994, vol. 3/1.

² Stéphanie Condon et Christelle Hamel, « Contrôle social et violences subies par les descendantes d'immigrés maghrébins » dans *Les violences envers les femmes en France: une enquête nationale*, Natacha Chetcuti et Maryse Jaspard (eds.), Paris, La Documentation Française, 2003. Sabine Masson et Patricia Roux, « Male Violence Against Migrant Women : Denying Rights in a Racist Gender System » dans *Violence against Women and Ethnicity: Commonalities and Differences across Europe*, Ravi K. Thiara, Stéphanie A. Condon, Monika Schröttle (eds.), Leverkusen, Barbara Budrich, 2011, p. 127-140.

³ Anne Morelli et Eliane Gubin, « Pour une histoire européenne des femmes migrantes », *Sextant*, 2004, vol. 21-22, p. 7-15.

⁴ S. Sassen, « Restructuration économique mondiale et femmes migrantes: nouveaux espaces stratégiques de transformation des rapports et identités de genre (traduit de l'espagnol par Yves le Scieller) », art cit.

sexistes des lois migratoires¹, et aux phénomènes de migration moins visibles qui ne s'inscrivent pas dans ces cadres familiaux, telles que les étudiantes², les migrantes qui deviennent prostituées³, ou les lesbiennes⁴. Ces travaux notent la récurrence de la disqualification professionnelle et du déclassement social pour des femmes venues d'horizons divers (Chine, Cameroun, Haïti...). On peut ainsi mentionner un certain nombre d'études, qui relèvent la spécificité des ressources et des parcours migratoires féminins, souvent qualitativement, et parfois quantitativement⁵.

. Il ne faudrait pas cependant, à force d'insister sur l'activité et le rôle des femmes dans la migration, occulter les discriminations bien réelles auxquelles elles sont confrontées. Les femmes subissent une discrimination à l'embauche, et cette discrimination peut être encore accentuées pour les femmes migrantes, qui se retrouvent ainsi souvent dans des secteurs professionnels relégués et particulièrement précaires (travail domestique, ménage, travail sexuel, etc.). Le système des autorisations de séjour les maintient également dans des positions subalternes tandis que les mécanismes de sélection des migrants hautement qualifiés pour l'immigration de pays hors-Union Européenne (« immigration choisie ») perpétue un système dual, facteur d'illégalité⁶ et d'inégalités, entre migrants de l'UE ou de pays Tiers, et entre migrants et migrantes. En effet, les femmes étant souvent moins qualifiées, moins alphabétisées, moins diplômées, elles sont sélectionnées plus durement que les hommes, si bien que la migration par le mariage peut apparaître comme leur seule porte d'entrée. Les

¹ Claudie Lesselier, « Femmes migrantes en France: le genre et la loi », *Cahiers du CEDREF*, 2003, p. 46-51.

² Sophie Bouly de Lesdain, « Projet migratoire des étudiantes camerounaise et attitudes face à l'emploi », *Revue européenne des migrations internationales*, 1999, vol. 15, n° 2, p. 189-202.

³ G. Yun, F. Levy et V. Poisson, « De la migration au travail: L'exploitation extrême des Chinois-e-s à Paris », art cit ; Nasima Moujoud et Maria Texeira, « Migration et trafic de femmes » dans *La prostitution à Paris*, Handam et Mossuz-Lavau (eds), Paris, La Martinière, 2005, p. 377-395.

⁴ Sabreen Al Rassace et Jules Falquet, « De la nécessité de faire bon accueil aux lesbiennes et aux femmes étrangères. Lesbiennes étrangères et mouvement en France aujourd'hui » dans *Persécution des femmes. Savoirs, protection et mobilisations*, Freedman et Valluy., Paris, Editions du Croquant, 2007, .

⁵ Florence Lévy et Marylène Lieber, « La sexualité comme ressource migratoire: Les Chinoises du Nord à Paris », *Revue française de sociologie*, 2009, vol. 50, n° 4, p. 719 ; Vincenza Pellegrino, Enzo Lucchetti et Gilles Boëtsch, « Parcours migratoires féminins à Parme (Italie du nord) selon différentes sources d'information : Étude de cas », *Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 2004, vol. 16, n° 1-2, p. 89-102.

⁶ On pense bien sûr aux migrants en situation irrégulières : les « sans-papiers » sont les incarnations et les victimes de ce système de sélection et donc de déclassement des migrants peu qualifiés des Suds, ainsi condamnés à l'illégalité.

migrants venus par au titre de conjoint de citoyen local , se trouvent dans une situation de plus grande dépendance vis-à-vis du couple, ce qui se traduit notamment par une exposition plus forte aux conjugales¹ - des violences qui touchent surtout les femmes.

III. Conjuguer trajectoires migratoires et rapports sociaux de sexe dans l'analyse des couples mixtes

1) Les rapports sociaux de sexe dans les couples migrants-natifs : lecture intersectionnelle

Il existe donc une réflexion considérable, d'un côté sur les couples mixtes, principalement sous la lunette de l'intégration, et de l'autre sur les migrations féminines et leurs spécificités. Alors que les premiers théorisent au moins à demi-mot les rapports sociaux entre migrants et natifs, les seconds introduisent l'idée de l'émancipation des femmes – donc les rapports entre les sexes ou leur subversion. L'idée est alors de recouper les deux aspects, afin de travailler sur les rapports sociaux de sexe, en conjonction avec les rapports de pouvoir qui se jouent dans la migration.

Concept-phare de Danièle Kergoat, les rapports sociaux de sexe renvoient à l'idée qu'il existe une différence et un conflit de classe entre hommes et femmes – conflit qui se joue en premier lieu dans la division sexuelle du travail, mais qui a été étendue depuis. Cette antagonisme est cependant pensé en articulation avec les autres clivages sociaux, et sans présumer du caractère majorant ou originel de la domination masculine sur les autres formes de domination. Il s'agit donc de comprendre comment, selon les circonstances, les rapports sociaux se combinent, plutôt que de les hiérarchiser.

Surtout, ce concept permet de penser la domination, mais aussi son renversement ; contrairement aux concepts de domination masculine et de patriarcat, les rapports sociaux de sexe portent en eux cette idée d'une réversibilité, d'une ambition de retournement et de prise

de pouvoir. Les rapports sociaux marchent dans les deux sens : leur direction n'est pas nécessairement prédéterminée. Or, c'est aussi l'idée du renversement et de l'émancipation que l'on cherche à développer, parallèlement à celle de la double domination migratoire et sexuelle.

D'après les enquêtes de Anne Riano et Nadia Baghadi¹ sur les migrantes en couple avec un natif en Suisse, ou de celles de Panitee Suksomboon² sur les migrantes Thaïlandaises au Pays-Bas, l'idée de rapports plus égalitaires en lien avec l'image de société européennes acquises au féminisme et à l'égalité des sexes, constitue une motivation importante dans la décision, de ces femmes d'épouser un Européen et de le suivre en Europe. Pourtant, ces espoirs sont souvent déçus. Les circonstances de leurs migration contribuent à instaurer une situation de dépendance et un contexte fortement inégalitaire par rapport à leurs époux. Migrants adultes, parlant peu ou mal la langue, sans diplômes reconnus là où elles migrent, et sans cercles sociaux ou familiaux extérieurs à leur couple, elles se trouvent isolées et démunies de moyens d'intégration, par exemple par le travail. De plus, ressortissantes de pays hors-Union Européenne, leur titre de séjour a été obtenu en vertu de la relation entretenu avec un citoyen du pays d'accueil³ et leur situation légale les empêche de quitter, ou parfois même de s'éloigner de leur partenaire⁴.

La mise en évidence des discriminations multiples auxquelles font face les femmes migrantes risque cependant d'introduire un important biais dans l'étude et la compréhension des logiques en œuvre, en systématisant une perception « victimisante » des migrantes. Cette vision, longtemps dominante dans les courants féministes occidentaux – on peut repenser aux discours des féministes sur la circoncision féminine, par exemple – relègue les femmes des Suds dans des rôles d'opprimées soumises. Ces représentations les construisent implicitement comme différentes, voire inférieures par rapport aux femmes des pays d'accueil dans les Nords. Cette caricature des migrantes empêche de penser la diversité des trajectoires et des acteurs – actrices – de la migration. Le défi est alors de trouver des moyens de considérer la

¹ Y. Riaño et N. Baghadi, « Je pensais que je pourrais avoir une relation plus égalitaire avec un Européen. » Le rôle du genre et des imaginaires géographiques dans la migration des femmes », art cit.

² P. Suksomboon, « Cross-border marriage as a migration strategy: Thai women in the Netherlands », art cit.

³ S. Masson et P. Roux, « Male Violence Against Migrant Women », art cit.

⁴ Ainsi en Suisse, pour bénéficier du droit de résidence au titre de conjoint de résident, il faut désormais pouvoir justifier d'un domicile partagé.

domination comme un processus unilatéral et monolithique, mais au contraire l'imbrication, la multiplicité, et la complexité des différents types de rapports sociaux, qui comprendrait les rapports sociaux de sexe, mais ne s'y limiterait pas.

La notion de la consubstantialité des rapports sociaux de sexe et de classe est tôt abordée par Danièle Kergoat, mais ce sont les *black feminists*¹ qui inventent le concept de l'intersectionnalité. Celui-ci renvoie à l'idée que les rapports sociaux, non seulement de classe, de genre (sexe, sexualité), mais également de race se conjuguent et s'articulent de manière complexe, hiérarchisant les individus entre, mais également à l'intérieur des groupes. Ainsi le groupe des « femmes » et les solidarités féminines revendiquées par les féministes (blanches, notamment) n'exprime pas la diversité notamment sociale, raciale et sexuelle de la condition féminine. Symétriquement, les groupes tels que les « noirs », ou « les arabes » ne permettent pas de faire exister les inégalités qui existent entre hommes et femmes, et entre hétérosexuel et homosexuels, au sein du même groupe racial et à son égard. C'est pourquoi les féministes occidentales – généralement blanches, et issues des classes moyennes ou supérieure – furent et sont toujours critiquées par les *black feminists* et par les féministes du tiers mondes, qui les accusent de se présenter comme porte-paroles universelles de la cause féminine, participant ainsi, consciemment ou non, à l'invisibilité et à la domination d'autres femmes qu'elles².

Il ne s'agit pas pour autant de dire que les analyses des *Black feminists* peuvent être simplement transposées au contexte français. Si les facteurs de genre et de race apportent une complexité bienvenue et nécessaire à l'appréhension des positions et rapports sociaux, ceux-ci n'ont pas la même incidence et les mêmes modalités qu'elles ont rencontré aux Etats-Unis. Comme les sociologues et théoriciens post-coloniaux l'ont montré, les modalités et les configurations des rapports sociaux en général – et donc de l'intersectionnalité – diffèrent en fonction de la société dans laquelle on se situe, et de celle sur laquelle on travaille (cf. chapitre 2 : les statistiques et la mixité en France.)

¹ K. Crenshaw, « Beyond Racism and Misogyny », art cit.

² Bells Hooks (1984) illustre ce procédé en montrant que les mouvements féministes aux Etats-Unis se construisirent à l'origine sur l'idée de la supériorité raciale des femmes blanches vis-à-vis des noirs. Le féministe américain fut ainsi longtemps l'expression de la volonté des femmes blanches d'être reconnues comme égales aux hommes blancs, par opposition aux hommes - et surtout aux femmes – noirs. Celles-ci étaient formellement exclues des rassemblements et organisations, et largement diabolisées et avilie dans les discours tenus par ces féministes de la première heure. Cf. Bell Hooks, « Black Women: Shaping Feminist Theories » dans *Feminist Theory: From Margin to Centre*, Boston, South End Press, 1984.

C'est toute la difficulté et l'enjeu d'étudier les couples mixtes : leur mixité est « multi-dimensionnelle » et donc extrêmement située, puisque les couples mixtes se trouvent à l'intersection de multiples rapports sociaux, dont les déclinaisons varient chacune sensiblement en fonction des sociétés et de groupes. C'est dans ces interactions que la – ou plutôt – les mixités se forment et se structurent.¹ La catégorie « couples mixtes », cache donc des réalités extrêmement différentes, et des expériences et trajectoires de mixité qui peuvent être aux antipodes.²

2) Les trajectoires et les configurations conjugales : Les rapports sociaux de sexe au travers de l'histoire migratoire et conjugale

En effet, le parcours migratoire peut être extrêmement différent d'un migrant à l'autre, et d'une migrante à l'autre. Par exemple, la situation des ressortissantes de l'Union Européenne, notamment en matière d'indépendance professionnelle, économique et légale, tranche avec les migrations féminines évoquées précédemment. Les femmes en couples mixtes décrites par Sam Scott et Kim Cartledge³ – Anglaises en France, et Françaises en Angleterre – sont intégrées professionnellement, et parfaitement assimilées culturellement (« extrêmement assimilées » (*extreme assimilation*), comme les décrivent les auteurs). Les femmes « transplantées » étudiées par Gabrielle Varro⁴ – Américaines en France – ne semblent pas non plus particulièrement dominées au sein du couple mixte qu'elles forment avec leur conjoint français. Mais ces couples s'inscrivent aussi dans des milieux sociaux particuliers ; classes moyennes pour la plupart, et entre ressortissants de pays occidentaux qui, comme le souligne Varro, mettent en général leurs cultures respectives sur un pied d'égalité, voire valorisent le capital cosmopolite du partenaire migrant⁵, ce qui change la donne, au regard des rapports entre natifs et migrants.

¹ S. Ali, *Mixed-Race, Post-Race, op. cit.*

² Beate Collet, « Mixed Couples in France. Statistical facts, definitions, and social reality », *Papers*, 2012, vol. 97, n° 1, p. 61-77.

³ S. Scott et K.H. Cartledge, « Migrant Assimilation in Europe », art cit.

⁴ G. Varro, *La Femme transplantée, une étude du mariage franco-américain en France et le bilinguisme des enfants, op. cit.*

⁵ Marion Lieutaud, *He's my bonus: French-Irish relationships as milieu and token of mobility capital*, Trinity College Dublin, s.l., 2014.

A contrario cependant, la difficulté du milieu social n'est pas forcément négative en soi : la précarité de la situation du couple peut au contraire encourager l'activité féminine, et devenir ainsi la clé d'une plus grande indépendance féminine, en remettant en question l'autorité patriarcale et la figure de l'homme-pourvoyeur. En d'autres termes, si la migration, surtout pour les migrants peu qualifiés, peut résulter en une forte précarité (illégalité, travail au noir, épuisement et situation de vulnérabilité face aux accidents du travail, chômage), cette précarité peut elle-même contribuer à la remise en question pragmatique du modèle conjugal traditionnel fondé sur l'homme comme gagne-pain et figure publique du ménage¹. Inversement, dans les ménages plus aisés, cet impératif-là n'existe pas, et peut contribuer à maintenir les femmes dans l'univers domestique.

De mêmes, les formes conjugales sont également en lien avec le type de rapport de sexe qui s'établit au sein des couples mixtes. Les relations mixtes instituées, officialisées par la cohabitation ou le mariage, peuvent ainsi être caractérisées par des configurations plus inégalitaires (écarts d'âge entre hommes et femmes, notamment). « ce sont la conjugalité et la parentalité qui renforcent la domination masculine »², Les configurations sociales et conjugales qui sont graduellement construites peuvent donc jouer un rôle dans les rapports de sexe mis en place et négociés au sein des couples.

On a vu que la formation des couples mixtes renvoyait déjà à une conjonction de stratégie, de parcours individuels et de rapports sociaux qui en même temps rendent possible et circonscrivent la rencontre et la sélection du conjoint. On a pu ensuite, grâce aux recherches sur les migrations féminines, montrer que le type de trajectoire migratoire suit des chemins et des progressions différentes lorsque le migrant n'est plus un migrant (par défaut), mais une migrante.

Chacune des étapes de formation du couple mixte, depuis la rencontre jusqu'à la cohabitation, au mariage, ou autre, est ainsi imbriquée dans un contexte social et migratoire particulier. La notion de contingence³, et donc de de parcours, est ici essentielle à l'analyse

¹ Catherine Delcroix, « Dynamiques conjugales et dynamiques intergénérationnelles dans l'immigration marocaine en France », *Migrations Société*, 2013, vol. 25, n° 145, p. 79-90.

² E. Marsicano, *Genre, expérience migratoire et condition minoritaire. Les trajectoires sexuelles et préventives des migrant·e·s d'Afrique subsaharienne vivant en France*, *op. cit.* p. 259

³ Howard S. Becker, *Les ficelles du métier*, Préfacé par Henri Peretz., Paris, La Découverte, 2002, 352 p.

des comportements et des groupes sociaux. Plutôt que d'étudier des « types de personnes », travailler sur des « types de parcours » permet d'éviter d'essentialiser les rapports sociaux de sexe ; on peut alors identifier des trajectoires associées à des rapports de sexe plus ou moins inégalitaires, plutôt que des populations qui seraient dépositaires du sexisme.

Dans le cas des couples mixtes que nous étudions il s'agit dès lors de savoir comment se combinent les rapports de pouvoir, principalement entre « migrants » et « natifs » et entre hommes et femmes, dans diverses configurations conjugales et diverses trajectoires migratoires. Cette articulation permet de mettre en évidence quels rapports sociaux sont les plus saillants, lesquels prennent le dessus sur l'autre, en fonction des circonstances.

A travers l'étude des trajectoires migratoires et conjugales et des rapports sociaux à l'œuvre, on tâchera alors de mettre en pratique cette idée d'une intersectionnalité des rapports sociaux de sexe et des rapports sociaux entre migrants et natifs. Si, comme le suggère Homi Bhabha¹, l'hybridité ou la « créolisation »² (chez lui culturelle) est fondamentalement subversive des rapports de pouvoir et des conventions, on se demande au fond ce qui se joue dans les rapports de sexe au sein des couples mixtes ; on cherche au fond à gauger et à nuancer le potentiel « émancipateur » du couple mixte, en distinguant les trajectoires subversives ou au contraire aggravantes sur les rapports sociaux de sexe.

¹ Homi Bhabha, « Of Mimicry and Man: the Ambivalence of Colonial Discourse » dans *The Location of Culture*, s.l., 1986, p. 85-92.

² Robin Cohen, « Creolization and Cultural Globalization: The Soft Sounds of Fugitive Power », *Globalizations*, 1 septembre 2007, vol. 4, n° 3, p. 369-384.

Chapitre 2 : Les statistiques et la mixité dans le contexte Français :

Enjeux et données

« Rien de plus simple, en apparence, que deux êtres qui s'aiment et vivent ensemble [...] »¹

La polymorphie et la polysémie de la mixité reflètent le fait que, selon les pays, et les groupes, elle n'est pas caractérisée de la même manière. Pour chaque société et chaque période donnée, la mixité va être définie autour du clivage social qui apparaît comme le plus structurant: la race aux Etats-Unis², la religion catholique ou protestante en Irlande³ – la classe sociale⁴ ou la nationalité⁵ en France. La nomenclature et les indicateurs choisis pour distinguer la mixité renvoient à l'histoire d'une société et de sa construction, mais aussi à des luttes de pouvoir et des logiques institutionnelles, académiques, administratives et politiques, qui participent à la caractérisation et à la représentation, y compris statistique, de l' « Autre »⁶.

¹ Hugues Fulchiron, *Etre Français aujourd'hui, premier bilan après la mise en oeuvre du nouveau droit de la nationalité*, Lyon, Presses Universitaires Lyon, 1998, 211 p., p. 43

² M. Kalmijn, « Intermarriage and Homogamy », art cit.

³ Richard O'Leary, « Modernization and Religious Intermarriage in the Republic of Ireland », *The British Journal of Sociology*, 1 décembre 2001, vol. 52, n° 4, p. 647-665.

⁴ François de Singly, « Théorie critique de l'homogamie », *L'année sociologique*, 1987, vol. 37, p. 181-205. M. Bozon et F. Héran, *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*, op. cit.

⁵ M. M'sili et G. Neyrand, « Mixed couples in contemporary France. Marriage, acquisition of French nationality and divorce », art cit.

⁶ Stuart Hall, « The Spectacle of the Other » dans *Representation: Cultural Representations and Signifying Practices*, Stuart Hall (ed.), London, SAGE Publications and the Open University, 1997, p. 223-279.

Selon les instruments que l'on choisit, les résultats peuvent varier considérablement¹, mais aussi et surtout, les frontières que l'on dresse au sein d'une population se déplacent. D'où l'intérêt et l'importance de travailler sur la construction et l'histoire de la mixité dans les statistiques françaises, qui ont modelé à la fois les sujets d'études (qu'est-ce qui est considéré comme de la mixité), et les outils utilisés pour les décrire et les mesurer (nationalité, lieu de naissance, lieu de naissance des parents, etc.). L'enquête TeO, que l'on met à profit dans cette recherche ne fait pas exception à cette subjectivité de la mixité, mais elle a l'avantage de présenter des données d'une richesse exceptionnelle dans le contexte Français, qui traduit aussi la volonté politique et académique de construire une image plus nuancée et plus détaillée de la diversité culturelle, ethnique et migratoire en France. Au fil de l'histoire et de l'élaboration de ces statistiques, on tâchera de retrouver le genre et la manière dont il émerge, ou non, de ces débats et de ces réflexions. On mettra également en évidence les biais et les limites du contexte Français en général, et de l'enquête TeO en particuliers, ainsi que des méthodes statistiques dans leur ensemble pour parler de mixités.

¹ Même si on reste dans des ordres de grandeur proches, P. Simon, « Nationalité et origine dans la statistique française », art cit.

I. Enjeux politiques et académiques autour des statistiques ethniques et migratoires

1) *La construction de la mixité en France : généalogie de l'usage des mots « mixtes » et « mixité »*

Parce que la mixité est structurée par ce qui est perçu comme clivant ou subversif, au moins par un des groupes concernés¹, elle constitue fondamentalement un concept situé, qui fluctue en fonction des sociétés et des périodes – les frontières ne sont pas les mêmes, d'un monde social à l'autre. En matière de mixité, peut-être plus encore que dans d'autres cas, il est donc essentiel de contextualiser et de circonscrire son champ de recherche à un cadre social, spatial et temporel bien précis. La France a ainsi sa propre histoire de la mixité, et les définitions françaises peuvent d'ailleurs être considérées, au moins à certains égards, comme des particularités.

Pendant longtemps, la mixité y est essentiellement religieuse ; elle peut d'ailleurs être risquée ou simplement délicate à gérer². La mixité des couples juifs-non juifs, à mi-chemin entre mixité raciale et mixité religieuse, peut ainsi s'avérer couteuse. Au 19^{ème} siècle, et plus encore au début du 20^{ème} siècle, la mixité se déplace, et tend à désigner spontanément la mixité de sexe³ : les écoles « mixtes » désignent alors les écoles qui accueillent les filles et les garçons ensemble : cela traduit aussi la centralité de l'école dans le processus de définition. Or le passage de l'école primaire à l'école secondaire reste, à cette époque, extrêmement sélectif, de sorte que la question de la mixité sociale ne se pose pas encore clairement dans ce cadre. La mixité sociale, c'est-à-dire le brassage entre des classes sociales différenciées, finit

¹ D. Bensimon et F. Lautman, *Bensimon (Doris) Lautman (Françoise) ~~Un mariage. Deux traditions*, op. cit.

² On peut penser au mariage de Henri de Navarre, alors protestant, et de Marguerite de Valois, catholique, qui du être célébré sur les marches de Notre-dame, seul compromis trouvé dans l'imbroglio des impératifs religieux, qui interdisaient aux protestants de rentrer dans une église, et imposaient aux catholiques de se marier devant un prêtre.

³ G. Varro, *Sociologie de la mixité. De la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles*, op. cit.

pourtant par s'imposer. Dans une société comme la France, où les identités et les conflits de classe, et l'influence des théories marxistes puis bourdieusiennes ont structuré les distinctions et les clivages sociaux, il est logique que la mixité sociale aie motivé toute une tradition d'analyse sociologique du couple et du choix du conjoint, avec des figures pionnières telles Alain Girard¹, François de Singly², Michel Bozon et François Héran³. Ce modèle plutôt hégémonique, en vient même, d'après Mirna Safi, à occulter d'autres clivages sociaux – en particuliers les inégalités ethno-raciales⁴.

En effet, la colonisation en premier lieu, et les vagues d'immigration successives ont participé à l'édification de nouvelles formes d'altérité au sein de la société française. Dans l'empire colonial, l'établissement de hiérarchies raciales et culturelles permet de distinguer les « Français » ou « Européens » des « indigènes ». La mixité est celle formée entre une personne de chaque catégorie : les « indigènes » sont souvent des femmes, et la mixité une entreprise « civilisatrice » à leur égard⁵. L'histoire coloniale constitue un élément essentiel de la construction des perceptions de la mixité en France. Non seulement l'immigration venue des (ex)pays colonisés, a changé le visage de l'« Autre »⁶ ou des « autres », qui par définition ne sont pas hommes, et pas blancs, comme l'explique Christine Delphy⁷. Mais encore les hiérarchies raciales ou « ethno-raciales » renvoient à un esclavage éprouvé en-dehors des frontières métropolitaines, et ont été importées par la suite, notamment au travers des migrations⁸. Cet héritage colonial particulier a marqué les représentations de la mixité, mais aussi les manières de l'approcher et de la définir, de sorte que l'« Autre », en particulier l'Autre « racial » est perçu, mesuré et débattu⁹ tout-à-fait différemment par rapport à d'autres pays. Ainsi le passé esclavagiste et ségrégationniste des Etats-Unis a forgé la mixité dans un

¹ Alain Girard, « Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France. Présentation d'un cahier de l'I.N.E.D », *Population*, 1964, vol. 19, n° 4, p. 727-732.

² F. de Singly, « Théorie critique de l'homogamie », art cit.

³ M. Bozon et F. Héran, *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*, op. cit.

⁴ Mirna Safi, *Les inégalités ethno-raciales*, Repère., Paris, La Découverte, 2013, 128 p.

⁵ Alain Ruscio, *Le credo de l'homme blanc: regards coloniaux français XIXe-XXe siècles*, s.l., Editions Complexe, 2002, 436 p.

⁶ S. Hall, « The Spectacle of the Other », art cit.

⁷ Christine Delphy, *Classer, dominer. Qui sont les « autres »?*, s.l., La Fabrique, 2008, 232 p.

⁸ Isabelle Clair, *Sociologie du genre*, Sociologies contemporaines., Paris, Armand Colin, 2012, 128 p.

⁹ Cf. sous-partie « La controverse sur les statistiques ethniques »

contexte où la race constitue un des clivages les plus profonds – sinon *le plus profond*¹ - de la société américaine. Ceci explique aussi l'attention portée aux couples *interraciaux*, qui y accaparent complètement l'image de la « mixité », érigée en catégorie centrale de l'identification personnelle et administrative (y compris dans les candidatures, le recensement, etc.) . Par contraste, les interprétations françaises semblent plus composites.

Certes, la mixité sociale et la mixité de genre continuent de fournir l'essentiel des usages du terme « mixité ». En même temps, la mobilisation omniprésente des figures de « l'étranger » et de « l'immigré » crée pourtant un « autre », aux contours flous mais à l'altérité supposée visible, et forte. Ce nouvel avatar de la mixité est celui de la mixité « ostentatoire » (si l'on peut dire), celle mise en scène par les couples blancs-noirs, blanc-beurs, ou blanc-asiatiques qui sont abondamment mobilisés dans les productions culturelles populaires². Ceux-là sont désormais immédiatement identifiés comme « mixtes », quoique cette mixité-là, qui occulte en même temps la mixité « socio-économique », ne soit reconnue comme une catégorie juridique que par l'intermédiaire – bancal – de la mixité bi-nationale et migratoire. En effet, il est devenu courant, dès la fin des années 1980, de ne plus raisonner seulement à partir des catégories étrangers/français ; le terme « immigré », importé du sens profane, est poussé par le politique, et finalement transformé en catégorie statistique, alors même qu'il n'a pas, à l'origine, de fondement juridique³ et n'a donc pas la même légitimité que la nationalité.

2) Le traitement juridique et politique de la mixité : la mixité comme inter-nationalité

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. [...] » (Article 1 de la Constitution Française de 1958).

¹ Bell Hooks, « Racism and Feminism: the Issue of Accountability » dans *Theories of Race and Racism*, Les Back and John Solomos., London, Routledge, 1981, .

² cf. introduction

³ Alexis Spire, « De l'étranger à l'immigré », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1999, vol. 129, p. 50-56.

Le principe républicain d'indifférence aux origines, à la race et à la religion, énoncé ci-dessus réfute les distinctions basées sur ces différences, et affirme l'unité des « Français » aux yeux de la République. La séparation intervient donc entre les « Français » et les autres, c'est-à-dire les non-Français. Dans le domaine public, l'étranger n'a pas les mêmes droits que le Français : l'entrée et le séjour en France, le travail, l'exercice des libertés sont régis par des règles spécifiques. La nationalité – française ou non-française – renvoie donc à une forme de mixité justifiée et définie clairement, « objectivement », par la différence juridique entre les partenaires, du fait de leur appartenance à deux Etats différents. La mixité de la bi-nationalité s'oppose, en ce sens, à ces formes d'appartenances incertaines, subjective et fantasmées sur lesquelles s'appuient les mixités inter-ethniques et interreligieuses¹. Car si l'identité raciale a été une catégorie officielle en France, ce fut essentiellement dans les colonies et pendant le régime de Vichy - deux héritages associés à un Etat Racial français² qui légitiment donc la critique des classifications ethno-raciales.

De fait, le droit à vivre avec son conjoint, s'il est présent dans la loi, rencontre aujourd'hui beaucoup plus d'obstacles lorsque le conjoint est étranger. Le code civil exige ainsi une résidence commune, ce qui n'est pas forcément simple en contexte migratoire. La mixité matrimoniale étranger-Français est parsemée de difficultés administratives, qui ont été d'ailleurs considérablement alourdies : le partenaire étranger d'un Français peut obtenir un visa de long séjour au titre de « conjoint de Français », mais doit, pour se faire, remplir un certain nombre de critères, dont une évaluation sur son niveau de Français et de connaissance des valeurs de la République. L'attribution de la nationalité Française ne vient pas non plus automatiquement après le mariage, et est conditionnée par le maintien du lien conjugal (attesté par la cohabitation) au bout de 4 ans³. Ceci peut rendre les partenaires migrants dépendants de leur conjoint français, ce qui a été associé à des situations de plus grande vulnérabilité, notamment des femmes migrantes face aux violences conjugales⁴. Il faut noter d'ailleurs que la loi française prévoit une admission exceptionnelle au séjour, pour les

¹ Avant la Révolution Française, l'Eglise catholique tenait les registres d'Etat civil, et déclarait l'appartenance religieuse comme une identité « objective ». Ce n'est évidemment plus le cas.

² Etat racial au sens de Giorgio Agamben, *State of Exception*, Chicago, University of Chicago Press, 2005.

³ *France Diplomatie : Ministère des Affaires étrangères et du Développement international: page « Conjoint étranger »*, <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/le-retour-en-france/avant-le-retour-conseils-et/article/conjoint-etranger>, (consulté le 31 mai 2015).

⁴ S. Masson et P. Roux, « Male Violence Against Migrant Women », art cit.

situations humanitaires graves, visant notamment les femmes étrangères battues – sous réserve qu’elles dénoncent leur conjoint. Cette procédure peut être considérée comme une protection ; elle marque également la représentation des violences conjugales comme d’un élément exogène, visant surtout les couples et femmes migrantes.

L’attention médiatique et politique portée à la mixité bi-nationale tient aussi de la méfiance qu’elle suscite, entre autres chez Eric Zemmour et sa peur du « grand remplacement »¹, c’est-à-dire de la mixité jusqu’à ce qu’il n’y ait plus que des couples étrangers ou mixtes². La méfiance habitait également Eric Besson lorsqu’il était ministre de l’intégration et de l’identité nationale, et lui inspira les expressions de mariages « gris », juxtaposée aux « mariages blancs ». Ces couples mixtes, sur lesquels les dits mariages jettent la suspicion, sont ceux formés entre un étranger et une personne de nationalité française. L’idée est que leurs mariages pourraient constituer en fait des « escroqueries sentimentales à but migratoire »³ - exploitation de Français ou du système français - par des migrants sans vergogne désireux d’obtenir des droits de résidence à leurs dépens, ou avec leur complicité. Les mariages blancs sont également suspectés de créer des filières d’immigration masquées pour des couples non-mixtes du point de vue ethno-racial ou culturel.

Aussi les couples sont désormais sommés de prouver la sincérité de leur relation pour éviter l’annulation du mariage. La médiatisation de l’hypothèse - au demeurant infondée⁴ - de la généralisation des mariages « gris » participe à la visibilité des couples binationaux dans les débats. Les couples mixtes sont visées de la sorte par les discours constants et de plus en plus durs depuis les années 1970, qui focalisent le propos sur le contrôle ou le blocage de l’immigration

Il n’est peut-être pas anodin de noter que les représentations des mariages « blancs » ou « gris » – et par extension, des mariages bi-nationaux – sont souvent implicitement sexuées, comme le note avec humour Stéphane Guillon « Un mariage gris,

¹ Expression tirée du titre du livre de Renaud Camus, *Le Grand Remplacement*, Paris, David Reinhard, 2011, 76 p.

² Cédric Mathiot, *Mariages mixtes : et si (pour une fois) Zemmour disait vrai ? - Libération*, http://www.liberation.fr/politiques/2014/10/16/mariages-mixtes-et-si-pour-une-fois-zemmour-disait-vrai_1122016, 16 octobre 2014, (consulté le 2 juin 2015).

³ Eric Besson, cité par Eric Fassin, Nicolas Ferran et Serge Slama, « “Mariages gris” et matins bruns », *Le Monde.fr*, Décembre 2009.

⁴ M. M’sili et G. Neyrand, « Mixed couples in contemporary France. Marriage, acquisition of French nationality and divorce », art cit.

qu'est-ce que c'est ? C'est quand un vilain sans-papiers abuse de la naïveté d'une gentille petite Française uniquement dans le but d'obtenir des papiers. Et une fois qu'il les a, il la jette, comme un kleenex. [...] Nos dizaines de milliers de petites Françaises qui ont généreusement épousé un sans-papier ont-elles été flouées ? ».¹ Il faut dire que pour représenter l'exploitation et la vulnérabilité, et éveiller les instincts de protection et de communautarisme, les figures féminines empruntées de naïveté font merveille.

3) La loi et les statistiques sur la mixité – les mixités « avouables » et les autres

La mixité binationale que revendique ou que dénonce le pouvoir politique, est donc la seule sur laquelle il a – constitutionnellement – le droit de s'appuyer. La bi-nationalité Français-étranger constitue la catégorie statistique officielle des mariages mixtes (« mariages mixtes = un conjoint Français, un conjoint étranger », INSEE, 2012²), depuis des décennies³. La population « étrangère » est ainsi définie par la nationalité, tandis que le critère du lieu de naissance est celui qui fonde la catégorie « immigré » - tout immigré n'étant donc pas étranger, ni tout étranger immigré. Le modèle français veut que les immigrants arrivent en France, puis progressivement, s'adaptent, s'intègrent, s'assimilent. Une fois naturalisés, ou une fois passés à la seconde génération, on perd souvent leur trace dans la saisie statistique. Ceci est remis en question depuis une vingtaine d'année, l'INSEE intégrant la catégorie « immigrés » (personne née étrangère à l'étranger) dans ses registres de travail⁴.

Le cas français représente, à cet égard, une singularité dans le paysage de la statistique européenne : la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ("loi Informatique et libertés ") protège les données personnelles. Elle a créé la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) qui maintient un contrôle particulièrement strict sur la production et l'accès à des classifications d'individus basés sur l'affiliation

¹ Stéphane Guillon *Le mariage gris d'Eric Besson (La Chronique de Stéphane Guillon)*, France Inter, 25 novembre 2009.

² Catherine Beaumel et Anne Pla, « Statistiques d'état civil sur les mariages en 2010 », *INSEE - Société*, avril 2012, n° 129.

³ INSEE, *Les étrangers en France*, Contours et caractères., s.l., 1994.

⁴ INSEE, *Les immigrés en France*, Contours et caractères., s.l., 1997.

politique, la religion, ou l'ethnicité; tous les travaux de recherche incluant ce type de variable doivent obtenir l'aval de la CNIL. À la question de savoir si on peut traiter statistiquement des données « relatives aux origines des personnes », la loi Informatique et libertés donne cependant une réponse nuancée: il existe en un certain nombre d'exceptions qui font que la collecte et l'utilisation de ce type de données ne sont pas à proprement parler prohibées¹, même si elles doivent être contrôlée, et semblent donner invariablement lieu à d'intenses débats, tant dans le champs académique que politique (cf. sous-partie suivante: « la controverse sur les statistiques ethniques »). Cette politique restrictive tranche de façon saisissante avec celle de l'office national des statistiques britannique par exemple, qui utilise depuis de nombreuses années les catégorisations ethniques de façon routinière², les préférant souvent aux classifications par nationalité³.

Il apparaît en effet que derrière ce critère de mixité « avouable »⁴ que représente la nationalité, et même à travers elle, le statut d'immigré, s'en cachent d'autres qui le sont moins. Car la bi-nationalité comme indicateur de mixité présente le problème majeur de venir souvent mal accompagnée ; alors même qu'elle prétend exclure toute références à des caractéristiques personnelles telles que la race ou la religion, la nationalité seule peut entraîner de multiples spéculations identitaires, conférant au conjoint « étranger » des différences culturelles qui ne traduisent parfois qu'une racialisation euphémisée. Les mêmes réserves s'appliquent à l'emploi de la catégorie «immigrés », pour laquelle le pays d'origine et la migration sont souvent utilisés pour déduire des appartenances ethniques ou religieuses, ce qui est très problématique d'un point de vue épistémologique⁵. Le « flou » et le glissement de

¹ Il n'existe pas d'interdiction absolue du traitement statistique des données ethno-raciales, sous réserve qu'elles se donnent pour finalité d'appréhender et de comprendre les discriminations, leur ampleur et leurs rouages, et qu'elles ne figurent pas dans les fichiers nominatifs ayant une incidence sur le sort des personnes.

² Cf. l'Office nationale des statistiques britanniques (ONS), section « Ethnicité et Identité. ONS, *Ethnicity and Identity*, <http://www.ons.gov.uk/ons/taxonomy/index.html?nsl=Ethnicity+and+Identity> , 3 février 2010, (consulté le 11 mai 2015)..

³ Laurent Chalard et Gérard-François Dumont, « Des statistiques “ethniques” en Angleterre à la situation en France », *Population & Avenir*, 2007, vol. 681, n° 1, p. 13.

⁴ D'après l'expression de G. Varro, *Sociologie de la mixité. De la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles*, *op. cit.*

⁵ P. Simon, « Nationalité et origine dans la statistique française », *art cit.*

la catégorie « d'étrangers » vers celle « d'immigrés », n'est pas un processus anodin, ni même organique, mais au contraire éminemment politique¹.

Les réactions politiques aux mariages mixtes ou aux mariages gris ne ciblent effectivement pas *tous* les mariages binationaux, ou *tous* les couples migrants-natifs, ou *tous* les étrangers. Les citoyens de l'Union Européenne, typiquement, ne sont pas visés, pas plus que les ressortissants d'Amérique du Nord. Ces couples mixtes-là ne posent pas vraiment problème, ni aux autres, ni d'ailleurs à l'intérieur du couple, où chacun des conjoints perçoit la culture de l'autre comme équivalente en prestige et en légitimité, ce qui limite les conflits identitaires².

4) La controverse sur les « statistiques ethniques »

Les principes républicains inspirent donc de fortes résistances envers toute forme de classification raciales, ethniques ou culturelles, afin d'empêcher « le fichage et la stigmatisation des minorités ethno-raciales »³. Les partisans du modèle d'égalité Française basé sur l'invisibilité des différences enjoignent donc à l'utilisation d'un référentiel statistique strictement fondé sur l'inter-nationalité voire la migration, c'est-à-dire à la mixité entre une personne de *nationalité* française, et une personne de nationalité autre, ou entre une personne native et une personne migrante. De l'autre, de nombreuses voix discordantes émergent, qui accusent ce modèle d'ignorer l'« ethnicisation »⁴ de la société – ces accusations émanant d'ailleurs de camps aux conceptions radicalement opposées sur ce que cette « ethnicisation » signifie et implique. Tandis que certains la considèrent comme une menace, qu'il convient de gérer, d'autres au contraire y voient une réalité sociale en mal de légitimité et de visibilité.

Soulevée par des chercheurs (notamment Michelle Tribalat) dans les années 90, la question d'introduire des statistiques sur l'origine culturelle et ethniques est d'abord justifiée par l'objectif de développer une lecture plus fine et plus concrète de l'intégration des immigrés et enfants d'immigrés en France. Cependant, les distinctions ainsi construites sont

¹ A. Spire, « De l'étranger à l'immigré », art cit.

² G. Varro, *La Femme transplantée, une étude du mariage franco-américain en France et le bilinguisme des enfants*, op. cit.

³ Synthétisé par Patrick Simon, *Les fausses questions de Robert Ménard*,

http://www.liberation.fr/societe/2015/05/11/les-fausses-questions-de-robert-menard_1306936, mai 2015, (consulté le 18 mai 2015).

⁴ *Ibid.*

sujets à polémiques, opposant Français « de souche », et Français « d'autres origines », un clivage qui d'après Hervé Le Bras, démographe à l'EHESS, s'avère dangereux, et flatte les sensibilités racistes.

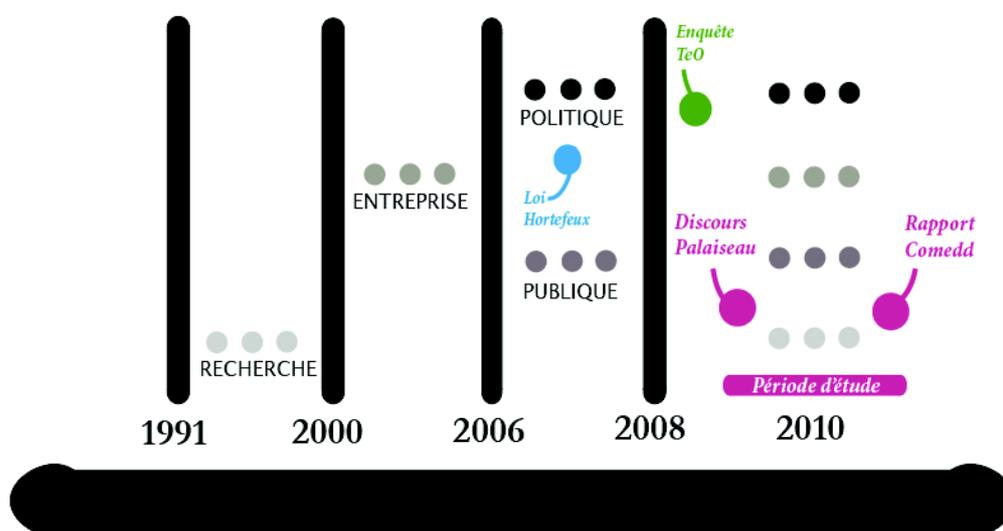
En 2007, au milieu des débats sur l'identité nationale et sur le ministère qui lui est attribué, Brice Hortefeux dépose un amendement à propos des statistiques ethniques¹, élément d'un projet de loi centré sur le durcissement du contrôle sur l'immigration. C'est alors que le sujet émerge dans les médias et au vu du grand public, et prend une dimension symbolique en tant que remise en question de l'article premier de la Constitution. L'amendement est censuré par le Conseil Constitutionnel, mais la question clive ; surtout, la lecture gauche-droite ne marche pas : certains souhaitent des statistiques pour rendre visible des discriminations et difficultés d'intégration dans un projet progressiste, d'autres pour marquer les différences raciales et ethno-culturelles. La controverse révèle le « court-circuit explicite entre les scientifiques d'un côté, les acteurs politiques de l'autre, et l'opinion publique épouvantée par la remise en cause du modèle de société français. »² 10 ans après la revue *Population*, la *Revue Française de Sociologie* consacre également un dossier à la question³, témoignant de l'intérêt avide que porte le monde académique à la question.

¹ Amendement portant sur « les études sur la mesure de la diversité des origines ».

² *La République Française à l'épreuve des statistiques ethniques*, <http://controverses.sciences-po.fr/archive/statistiquesethniques/index.php>, (consulté le 21 mai 2015).

³ Dossier, « "L'usage des catégories ethniques en sociologie », *Revue Française de Sociologie*, 2008, vol. 49, n° 1.

Les Grandes Périodes de la Controverse



(source : *La République Française à l'épreuve des statistiques ethniques*, site web tenu par Science Po Paris¹)

En 2008, la controverse rebondit dans les sphères politiques et scientifiques, lors de la mise en place de l'enquête Trajectoires et Origines (TeO), qui se donne pour objectif de mesurer non plus seulement l'intégration, mais aussi les discriminations. Depuis, les statistiques ethniques n'ont cessé d'être discutées : Nicolas Sarkozy, alors Président de la République, ré-affirme dans le discours de Palaiseau sa volonté d'introduire et de développer les statistiques ethniques, justifiée par le souhait de donner à l'égalité des chances une dimension « réelle » et non plus « théorique »¹; Yazid Sabeg est nommé Commissaire à la Diversité et à l'Égalité des Chances, avec pour objectif « d'identifier, d'évaluer et de proposer des catégories d'observation mobilisables, [...] pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations ». Celui-ci nomme à son tour François Héran, alors directeur de l'INED (Institut National d'Études Démographiques) à la tête du COMEDD (Comité de la Mesure et l'Évaluation de la Diversité et des Discriminations), groupe de travail chargé de délibérer et d'enquêter sur cette problématique, afin de proposer « un usage critique et responsable de l'outil statistique ».

Le rapport du COMEDD est déposé en 2010² : il recommande de généraliser l'introduction de questions portant sur la nationalité et le lieu de naissance des parents dans

¹ Nicolas Sarkozy, Discours de Palaiseau,

² François Héran, *Inégalités et discriminations - Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique*, s.l., Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (COMEDD), 2010.

les statistiques publiques et celles des entreprises. Le COMEDD s'éloigne ainsi du référentiel « ethno-racial » en s'en tenant au critère de la nationalité, même si ce critère est également accusé de ramener *in fine* à une telle lecture, par le regroupement de nationalités¹. De nombreux travaux et recherches sont pourtant menées à partir de l'enquête TeO dans les années qui suivent². En Mai 2015, Robert Ménard, maire de Béziers fait ré-émerger la controverse, lorsqu'il affirme avoir créé des classifications et mesures ethniques sur les élèves des écoles primaires de sa commune, à partir de leurs noms de famille.

« Dans ma ville, il y a 64,6 % des enfants qui sont musulmans dans les écoles primaires et maternelles. [...] Comment vous intégrez ça ? [...] Ces chiffres sont ceux de ma mairie. On les a, pardon de vous dire que le maire a, classe par classe, les noms des enfants. Je sais que je n'ai pas le droit de le faire, mais pardon de vous dire que les prénoms disent les confessions, à moins de nier l'évidence »³.

Les universitaires et les politique s'insurgent : Patrick Simon publie une tribune dans Libération⁴, François Héran intervient sur France Inter, tandis que le premier ministre Manuel Valls met en ligne le tweet suivant : « Honte au maire de Béziers. La République ne fait AUCUNE distinction parmi ses enfants. MV »⁵. Une enquête a été ouverte, et Robert Ménard a envoyé une lettre aux députés de l'Assemblée Nationale pour les exhorter à rouvrir le débat sur les statistiques ethniques

Ces controverses sont donc d'une actualité brûlante. S'il est important de situer cette enquête dans leur cadre, ce n'est pas directement du fait des statistiques ethniques, que nous

¹ Communiqué du CARSED (Commission alternative de réflexion sur les « statistiques ethniques » et les discriminations, *Rapport « Héran » sur les statistiques ethniques : « Halte à la COMEDD ! »*, <http://combatsdroitshomme.blog.lemonde.fr/2010/02/05/halte-a-la-comedd-communique-du-carsed-et-rapport-heran-du-comedd/>, février 2010, (consulté le 22 mai 2015).

² Entre autres : B. Collet et E. Santelli, « Les descendants d'immigrés en couple mixte au prisme de l'enquête « Trajectoires et Origines » », art cit. Et M. Safi et P. Simon, « Les discriminations ethniques et raciales dans l'enquête Trajectoires et Origines: représentations, expériences subjectives et situations vécues », art cit.

³ Citation tirée de l'article de Christine Tréguier sur Politis.fr, article lui-même basé sur l'intervention de Robert Ménard à l'émission *Mots Croisés* de la chaîne de télévision France 2, le 4 mai 2015. Christine Tréguier, *La (grosse) bourde de Robert Ménard*, <http://www.politis.fr/La-grosse-bourde-de-Robert-Menard,31069.html>, 5 juin 2015, (consulté le 11 mai 2015).

⁴ P. Simon, « Les fausses questions de Robert Ménard », art cit.

⁵ twitter @manuelvalls, 5 mai 2015, 3 :14 am.

n'utilisons d'ailleurs pas (quand bien même ce ne fut pas entièrement de notre ressort¹). C'est parce que l'ensemble de ces polémiques ont imprégné la recherche quantitative sur les migrations, et ont fortement questionné l'adéquation des statistiques pour parler de migration, d'intégration, et plus encore peut-être, de mixité. Pourtant, la statistique n'a jamais prétendu épuiser l'ensemble des possibles de l'hybridité et du brassage des origines, tout au plus travailler avec des grands nombres, en s'astreignant à produire des résultats représentatifs. Mais les statistiques en sciences sociales se heurtent toujours à la question des nomenclatures – question particulièrement centrale dans l'usage des statistiques sur la mixité.

¹ Cf partie suivante, sous-partie « accès aux données »

II. Méthodologie et données : interroger les statistiques, leurs rôles et leur adéquation dans la construction de la mixité et des rapports sociaux de sexe.

1) Le choix de l'enquête quantitative

Depuis l'étude pionnière d'Alain Girard sur le choix du conjoint¹, les démographes français se sont intéressés aux mariages mixtes, qui cristallisent les interactions entre mouvements de population et vie familiale. Ils ont analysé leurs évolutions, et montré que les résultats divergent en fonction des sources considérées. Des études plus récentes et plus spécifiques ont proposé des définitions statistiques plus fines de la mixité et des mariages mixtes. Les sociologues, à l'inverse, se sont largement focalisés sur les enquêtes qualitatives, avec la volonté de dépasser la différence de nationalité, en travaillant préférentiellement sur les différences culturelles et religieuses (la mixité raciale au phénotypique restant un sujet largement sous-exploité en France).

Le choix d'une approche quantitative pour traiter de la mixité n'est donc ni le plus spontané, ni le plus simple. En témoigne le fait que la plupart des travaux portant sur cette thématique, mais aussi des migrations féminines, de l'ethnicité, et du cosmopolitisme en France revendiquent une démarche qualitative. Ceci renvoie à plusieurs explications : d'une part, la finesse du sujet d'étude, qui peut orienter les chercheurs plutôt vers des enquêtes basées sur des entretiens (entretiens individuels ou histoires de famille) et des observations, permettant de mieux restituer la subtilité des mécanismes et des évolutions intimes autour de

¹ A. Girard, « Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France. Présentation d'un cahier de l'I.N.E.D », art cit.

l'intégration, de l'adaptation culturelle et des rapports sociaux de sexe¹ ; d'autre part, et ce particulièrement en France, les travaux quantitatifs sont confrontés à la difficulté d'obtention de données satisfaisantes dans le domaine de l'immigration et de l'ethnicité. Par ailleurs, il existe un enjeu méthodologique et éthique fort à définir une catégorie statistique sur des sujets aussi politisés et sensibles². Tout ceci concourt à compliquer, voire à dissuader l'analyse quantitative de tels objets.

Pourtant, les approches quantitatives se développent, et ont effectivement beaucoup à apporter sur la compréhension de ces phénomènes sociaux que les couples mixtes, binationaux, ou interethniques incarnent. Il faut dire que malgré les contributions précieuses des travaux qualitatifs accomplis sur le sujet, ceux-ci souffrent souvent des symptômes habituels, essentiellement leur difficulté à monter en généralité. Les couples mixtes englobent une telle pluralité de combinaisons et de situations, qu'il est généralement difficile de partir d'un type de mixité (chrétien-juif³, suisse-turque⁴, franco-irlandaise⁵ ...) pour parler des autres. Partant du simple constat que ces couples sont des couples atypiques, on doit prendre une échelle moins fine pour pouvoir éclairer les régularités, c'est-à-dire pour distinguer ce qu'il y a de typique dans l'atypique. Il est difficile de mettre en perspective les différentes modalités et paramètres de la mixité sans passer par une enquête plus vaste que celles que permettent les approches qualitatives. Non que cette enquête prétende dépasser, ou pire, ignorer les travaux qualitatifs menés jusqu'alors. Il s'agit en fait de les compléter, ou plutôt de connecter ces différentes images de la mixité, pour redessiner, à partir d'elles, la mosaïque d'ensemble qui permettra de dessiner les rapports sociaux de sexe dans la mixité.

Par ailleurs, cette étude se veut, plus qu'un simple éclairage, un outil de prise en compte et donc de dénonciation des inégalités au regard de la mixité, et des préjugés à son encontre. Or, force est de constater que, face aux médias et aux pouvoirs publics (au niveau européen ou national), les éléments statistiques se révèlent souvent plus audibles, et surtout,

¹ Par exemple : Laurence Ossipow et Barbara Waldis, « Terrains croisés : réseaux et couples turco-suisse à Berne et à Neuchâtel », *Ethnologie française*, 1 juin 2002, Vol. 32, n° 2, p. 283-294. ou A. Guyaux et al., *Double mixte: La rencontre de deux cultures dans le mariage*, *op. cit.*

² Cf. sous-partie suivante : « Les statistiques et la migration en France : contexte et débats »

³ D. Bensimon et F. Lautman, *Bensimon (Doris) Lautman (Françoise) ~ ~ Un mariage. Deux traditions*, *op. cit.* »

⁴ L. Ossipow et B. Waldis, « Terrains croisés », art cit.

⁵ M. Lieutaud, *He's my bonus: French-Irish relationships as milieu and token of mobility capital*, *op. cit.*

plus efficaces¹. Dans la mesure où ces éléments semblent manquer dans l'évocation des rapports sociaux de sexe chez les couples mixtes, le choix d'une approche quantitative s'en trouve conforté.

Certes, les catégories que l'on choisit de mettre en place et d'exploiter peuvent poser problème, ainsi que le rappelait Hervé Le Bras ; mais les statistiques ne sont pas forcément prescriptives, et, on peut soutenir que pour pouvoir faire face aux discriminations, et les traiter, il faut bien élaborer des outils de mesure, en dépit de leurs imperfections nécessaires, plutôt que de s'en priver, au risque de se trouver dépourvu de moyens efficaces d'évaluation et de dénonciation. Au lieu de laisser à des personnalités politiques mal intentionnées le loisir de manufacturer et d'interpréter comme bon leur semble des données sur les migrants et la mixité en France, il semble préférable de développer des études qui permettent de rendre visible les réalités des couples mixtes en France, dans leur complexité et leur multi-dimensionnalité.

La construction de l'emploi des statistiques ethniques et migratoires comme un enjeu non plus seulement méthodologique, mais également éthique, force ainsi les chercheurs à questionner leurs indicateurs, et à prendre position en conscience des risques d'amalgames et des catégorisations stigmatisantes. En ce qui concerne la mixité, ces risques sont malheureusement très présents, y compris lorsqu'on n'utilise pas de statistiques « ethniques » en tant que telles : l'établissement de catégories telles que « migrants » et « natifs », « couples mixtes », et par contraste, « couples non-mixtes », n'est pas exempt de doutes et de présupposés sur ce qui distingue fondamentalement ces groupes². Pour autant, le fait que l'outil statistique soit autant discuté dans ce contexte montre aussi l'importance de l'investir et de se l'approprier dans une approche informée et critique.

2) Présentation des données : l'enquête Trajectoires et Origines

¹ P. Simon et J. Stavo-Debaugé, « Les politiques anti-discrimination et les statistiques », art cit.

² G. Varro, *Sociologie de la mixité. De la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles*, op. cit.

La plupart des travaux des démographes Français ont été développés à partir des données de l'état civil, en relevant les mariages entre Français et étrangers¹, ou à partir du recensement, auquel cas il était possible de considérer les couples entre Français nés en France et immigrés². Des enquêtes plus précises – notamment l'enquête MGIS en 1992, ou l'enquête Famille conduite par l'INED en 1999 - ont ensuite permis d'intégrer plus de diversités et de distinctions à l'intérieur de la catégorie couples mixtes, en travaillant notamment le parcours migratoire des parents des conjoints³.

La partie empirique de cette recherche repose sur l'exploitation des données de l'enquête Trajectoires et Origines (TeO), qui fut donc au coeur de la controverse sur les statistiques ethniques, pour avoir intégré des questions sur l'altérité (physique, religieuse...) et sur les discriminations.

Réalisé conjointement par l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE) et par l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED), TeO fournit cependant une base de donnée de grande qualité pour les besoins de cette recherche. L'enquête est à bien des égards en filiation directe avec l'enquête MGIS qu'avait dirigé Michelle Tribalat, mais introduit cependant une approche sensiblement différentes en centrant le propos, non pas tant sur l'intégration des immigrés et enfants d'immigrés, mais sur les discriminations à leur encontre. L'ambition était de donner des outils pour étudier les discriminations et les liens entre origine migratoire ou nationale, et inégalités (sociales, économiques, accès aux logement, ressources culturelles, etc...). L'enquête produit ainsi des données de démographie générale (genre, âge, lieu de résidence), sur le parcours scolaire et professionnel (formation, niveau de qualification, revenu), sur le parcours migratoire (l'origine, la date d'arrivée en France, la nationalité, la nationalité des parents), sur

¹ Francisco Munoz-Pérez et Michèle Tribalat, « Mariages d'étrangers et mariages mixtes en France. Evolutions depuis la Première guerre », *Population*, 1984, vol. 39, n° 3, p. 427-462.

² Suzanne Thave, « Les sources statistiques d'études des couples mixtes » dans *Liberté, Egalité, mixité... conjugale. Une sociologie du couple mixte*, Claudine Philippe, Gabrielle Varro et Gérard Neyrand (dir.), Paris, Anthropos, 1998, p. 33-42.

³ Michèle Tribalat, « L'enquête mobilité géographique et insertion sociale : une remise en cause des habitudes statistiques françaises », *Espace, populations, sociétés*, 1996, vol. 14, n° 2, p. 215-225. Michèle Tribalat et Francisco Munoz-Pérez, « Les unions mixtes en France », *Espace, populations, sociétés*, 1996, vol. 14, n° 2, p. 393-403. Alexandra Filhon et Gabrielle Varro, « Les couples mixtes, une catégorie hétérogène » dans *Histoires de familles, histoires familiales: les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Cécile Lefèvre et Alexandra Filhon (dir.), Paris, Les Cahiers de l'INED, 2005, p. 483-501.

l'intégration culturelle (niveau linguistique notamment). Elle offre également une panoplie de mesures directes sur les discriminations auto-déclarées ou implicites. Les données sont issues d'enquêtes individuelles par questionnaires. »

L'échantillon exploitable de l'enquête TeO concerne 21 761 individus, et surreprésente les immigrés et les enfants d'immigrés. Prenant comme univers l'ensemble des personnes d'âge actif en 2008 qui vivent en France métropolitaine, les rapports d'enquête distinguent cinq sous-populations : les immigrés, les personnes nées dans un Dom (département d'Outre-Mer), les personnes ayant un parent immigré, les personnes ayant un parent né dans un Dom, et les autres personnes, qui n'appartiennent à aucun des quatre premiers groupes, et sont constitué en « groupe témoin », ou « groupe majoritaire ». Pour les personnes nées d'un parent immigré, et les personnes nées d'un parent né dans un Dom (les catégories 3) et 4)), la tranche des 50-60 ne constitue pas un échantillon assez fourni pour être représentatif. L'échantillon de l'enquête comprend quelques personnes de ces populations, qui avaient entre 50 et 60 ans en 2008, mais elles sont trop rares pour permettre des analyses fines.

L'enquête a été réalisée sous le contrôle strict des organismes qui encadrent la statistique publique (CNIS, CNIL) ; les personnes ont participé volontairement, et de manière anonyme. Par ailleurs, il convient de rappeler que les données ont été collecté entre 2008 et 2009.

Bien que l'unité d'analyse soit l'individu (et non le foyer), TeO comprend tout un panel de questions sur le conjoint, ce qui permet de reconstituer les couples en général, et les couples binationaux en particulier, avec une certaine finesse, et de les resituer dans différents contextes migratoires. En accord avec ses axes de recherche, l'enquête intègre également des questions sur la répartition de l'activité domestique et salariée.

3) Accès aux données

L'accès aux données ne pose tout d'abord pas de problème : la base de données TeO est disponible sur le réseau Quetelet ; une simple demande auprès du centre Maurice Halbwachs permet d'obtenir les données – dans leur version réduite. En effet, s'il n'existe pas d'entrave à la distribution de la majeure partie des données à des fins de recherche, la version « complète » de l'enquête, incluant des données dites « sensibles », relatives à la religion, à l'altérité physique et aux opinions politiques, obéit à des règles de diffusion spécifiques. Ainsi

pour les données que nous avons utilisé, l'accès aux variables jugées directement « sensibles » - celles-là mêmes qui avaient fait polémique – est étroitement contrôlé. Les données « complètes », c'est-à-dire, incluant ces variables, ne sont délivrées qu'après délibération et autorisation explicite du comité interministériel de concertation pour les données en science sociale (CCDSHS) – de fait, il n'a pas été possible d'exploiter ces variables. L'absence de ces éléments empêche, par exemple, de mesurer l'importance du phénotype et de la pratique ou de la visibilité religieuse, donc potentiellement du racisme et de la xénophobie, dans la formation des couples mixtes...

4) Types d'analyses

Ce travail de recherche est essentiellement basée sur des statistiques descriptives : on travaille principalement avec des tableaux d'effectifs, tableaux croisés et tests de Khi-deux. Tout les manipulations de données et tests statistiques ont été faite sur le logiciel R-statistics.

On esquissera des analyses de trajectoires, en inscrivant les analyses dans le parcours migratoire et conjugal, en travaillant notamment sur l'âge subjectif des personnes, au moment de la migration, de la mise en couple, en fonction de l'âge du conjoint et du lieu de rencontre. Ces analyses, ici uniquement descriptives, sont vouées à être prolongées et développées, via l'utilisation d'autres outils statistiques (notamment la méthode d'optimal matching), que par manque de temps et d'expertise, nous ne pouvons ici mettre à profit.

III. Limites, contextualisation et réflexivité

1) Biais et subjectivité française : caractère située des données et des concepts sur la mixité

Il ne faudrait pas croire que sous prétexte d'utiliser des données statistiques, on pourrait ainsi se prémunir contre les biais de la subjectivité – notamment celle du contexte

social dans lequel on évolue, et qui impacte à la fois sur les données dont on dispose, les concepts qu'on utilise pour les manier, et les interprétations qu'on en tire.

Nous avons évoqué au début de cette partie les spécificités de la conception française de la mixité, et le contexte dans lequel l'enquête Trajectoires et Origines a été réalisée. De fait, si la controverse a tant déchiré les politiciens et les chercheurs, y compris au sein de l'INED, c'est qu'elle cristallisait les oppositions idéologiques entre différents courants et différentes traditions¹. On pourrait schématiser – de manière simpliste – les divisions comme celles opposant d'une part les tenants d'une conception traditionnelle Française de l'identité, fondée sur l'appartenance à une nation et sur le principe d'indifférence aux origines, et de l'autre les partisans d'une vision plus anglo-saxonne, qui invoquent les caractéristiques ethno-raciales comme des clés d'interprétation des structures et clivages sociaux. Cet antagonisme entre la France d'un côté, et l'Amérique du Nord ou la Grande-Bretagne de l'autre, pour réductrice qu'elle paraît, n'est pourtant pas dénuée de sens ni d'ailleurs d'applications empiriques. On peut penser en particulier au travail d'Anne Unterreiner sur les enfants de couples mixtes en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne, dans lequel émergent trois conceptions distinctes de l'appartenance nationale, à savoir le nous « civique » (France), le nous « ethno-culturel » (Allemagne) et le nous « ethno-racial » (Grande-Bretagne)². En effet, l'émergence du concept de race dans le vocabulaire statistique français, si elle n'est pas complètement exogène (pensons à la stigmatisation de la « race juive » à la fin du 19^{ème} siècle et sous le régime de Vichy), peut cependant être assimilée dans les travaux académiques à une importation des concepts anglo-saxons et notamment américains³. L'enquête TeO et les données qu'elle recueille peuvent ainsi être considérées comme la cristallisation d'un compromis entre différents référentiels, à un moment précis. Les données dont on dispose sont donc tiraillées entre d'un côté, une approche « ethno-raciales » et de l'autre, un cadre « civique » (pour reprendre les termes d'Anne Unterreiner). Ainsi, par exemple, malgré

¹ Clarisse Fordant, « Une controverse française sur les statistiques ethno-raciales » dans *Controverses: Accords et désaccords en sciences humaines et sociales*, Yves Gingras (dir.), Paris, CNRS, 2014, .

² Anne Unterreiner, *Liens sociaux et construction identitaire des enfants de couples mixtes: une étude comparée en France, en Allemagne et au Royaume-Uni*, EHESS, Paris, 2012.

³ On pense notamment aux travaux d'Alain Girard sur la formation du conjoint, qui, en échos aux travaux américains, invoquent le terme de « race », sans que celui-ci ne puisse être appuyé sur aucune des données statistiques dont il dispose. A. Girard, « Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France. Présentation d'un cahier de l'I.N.E.D », art cit., cité par G. Varro, *Sociologie de la mixité. De la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles*, op. cit.

l'accent que l'enquête souhaitait d'emblée mettre sur les descendants d'immigrés, ceux-ci furent particulièrement difficiles à cibler. C'est au prix d'un travail acharné qu'il fut finalement possible d'intégrer un nombre satisfaisant de descendants d'immigrés.

L'accent mis sur les discriminations traduit également une prise de distance d'avec le modèle de Michèle Tribalat qui avait piloté et inspiré l'enquête précédente (MGIS), et notamment de la distinction que cette enquête suggérait entre les « Français de souche » et les autres. Si on reprend les catégories statistiques introduites par l'enquête MGIS, l'angle d'attaque est sensiblement différent.

De fait, les données et les modèles statistiques sont forcément marqués par le contexte d'origine¹, et l'enquête TeO, malgré sa volonté de dépasser les carcans idéologiques et statistiques tels qu'ils s'expriment en France, n'échappe pas à cette règle. Ceci rend la transposition des résultats au-delà du contexte Français particulièrement délicate, surtout si l'on considère que se superposent les divergences théoriques en matière de définition de la mixité, et celles au regard de la validité empirique et de l'opérationnalisation des modèles. En même temps, la comparaison avec d'autres pays permettrait de faire apparaître et d'objectiver les biais et les partis pris du contexte français...

Ainsi il est difficile, dans l'état des choses de s'abstraire du biais que constitue l'étude d'un processus migratoire uniquement sous l'angle du pays d'accueil, pris à un moment donné. Cette forme d'ethnocentrisme peut nous être reproché, dans la mesure où, travaillant uniquement sur les couples mixtes « entrants », on se trouve aveugle aux couples sortant (ceux qui émigrent), ou aux anciens couples. De sorte qu'on n'enquête au final que sur une partie des mouvements migratoires des couples mixtes, et on reproduit ainsi, bien à contre-cœur, le biais méthodologique qui consiste à se concentrer sur la société française en tant que lieu d'immigration.

2) Enjeux de la déductivité et des catégories statistiques :

l'importance des trajectoires

Les enquêtes quantitatives, présentent également l'inconvénient de leur rigidité et de leur déductivité – à ne pas être directement aux prises avec son terrain, on peut passer à côté

¹ Étienne Penissat et Jay Rowell, « Note de recherche sur la fabrique de la nomenclature socio-économique européenne ESeC », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1 mars 2012, vol. 191-192, n° 1, p. 126-135.

d'éléments essentiels, qui ne sont peut-être pas étrangers aux acteurs eux-mêmes. En dépit de la volonté de prendre en compte différents paramètres de la mixité, du positionnement social et de l'expérience migratoire des individus concernés, il est difficile de se prémunir contre le principe déductif de l'analyse quantitative. Lorsqu'on travaille sur des données secondaires, sans avoir été impliqué dans l'élaboration des questions et la collecte de l'enquête, et dont la richesse d'information dépasse largement nos facultés d'incorporation, on se voit bien contraint d'énoncer ses hypothèses au préalable, pour les tester ensuite, sans laisser de la sorte « parler notre terrain ».

D'autre part, les questions que l'on choisit de poser, ainsi que leur formulation, renvoient à un cadre d'interprétation qui n'est pas forcément – et d'ailleurs pas à l'origine – celui des enquêtés. Non seulement les questions circonscrivent les réponses (ainsi nous avons évoqué les limites posées par les catégories statistiques des couples « mariés » ou « couples mixtes » dans la plupart des sources disponibles). Mais encore les questions peuvent forcer les personnes interrogées à générer une opinion, alors même que leur formulation induit cette opinion¹. Au demeurant, rien ne garantit que les questions sont interprétées de la même manière par tout le monde. Une question pleine de sens pour une population A peut être incompréhensible pour une population B, et complètement choquante pour une population C. Le choix des questions et le vocabulaire employé peuvent ainsi refléter une forme d'ethnocentrisme qu'il est difficile de dépasser dans le cadre de questionnaires assez axés sur les questions fermées, comme c'est le cas des données dont nous nous servons. Ce problème peut s'avérer particulièrement aigu lorsqu'on parle, comme on le fait, de l'histoire et de la cellule familiale, entité qui peut être perçue comme extrêmement privée. A cela s'ajoute le fait que, comme le soulignait Masson et Roux dans leur article sur la violence conjugale envers les femmes migrantes, les populations sont souvent conscientes des préjugés négatifs qui leur sont associées, et qu'elles craignent de conforter². Ces craintes et ces malentendus peuvent se répercuter sur les réponses, qui doivent donc, comme n'importe quelle source, être prises avec une certaine distance.

Enfin, il convient de se prémunir contre le risque lié à l'emploi des statistiques qui consiste à « figer » la réalité, et à traiter ses objets – en l'occurrence les couples mixtes – comme des entités statiques. L'accent que nous mettons, dans la définition même de notre

¹ Pierre Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas. Quelques réflexions critiques sur les sondages » dans *Questions de sociologie*, Paris, Les Editions de Minuit, 1984, p. 22-235.

² S. Masson et P. Roux, « Male Violence Against Migrant Women », art cit.

sujet sur la *formation* et les *parcours* des couples traduit l'importance que l'on donne au caractère dynamique de ce processus. Il s'agit de comprendre les trajectoires des couples, et pas seulement leurs configurations et équilibres, à un moment *t* de leur histoire conjugale, qui pourraient nous pousser à considérer comme homogènes des couples au passé migratoire et relationnel extrêmement différents. C'est là toute l'importance de la prise en compte du stade de la vie (*life stage* – études, vie active, premier conjoint, second conjoint, divorcé...) dans la compréhension du couple et de sa formation¹. Néanmoins, ne disposant pas de données longitudinales, il est des questions que l'on ne peut poser, parce qu'elles s'inscrivent dans la durée : par exemple, les couples mixtes exprimant des division sexuelle du travail très inégalitaires divorcent-ils plus souvent ?

¹ Eleonore Kofman, « Family-related migration: a critical review of European Studies », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2004, vol. 30, n° 2, p. 243-262. Hans-Peter Blossfeld et Andreas Timm (eds.), *Who Marries Whom?*, Dordrecht, Springer Netherlands, 2003, vol.12.

Chapitre 3 : Construction et contextualisation de la mixité et du genre : élaboration des indicateurs

Ce chapitre est consacré à la discussion et à la construction des couples mixtes; Outre les couples migrants-natifs sans ascendance migratoire directe (couples mixtes SAD), qui constituent notre population principale, nous reconstituons également différents profils migratoires de couples : couples de migrants, couples migrant - natif enfant de migrant(s) (couples mixtes 2G), ou encore les couples formés par un natif descendant de migrant, et un natif du groupe majoritaire (couple de natif SAD-2G). On s'attarde surtout sur la mise en place d'une définition du couple mixte qui fasse apparaître à la fois le sexe et le lien à la migration des partenaires, de manière à pouvoir travailler sur les couples mixtes, non pas comme des entités homogènes et *gender-neutral*, mais comme des systèmes sexués, dans lequel le parcours migratoire de la femme ou de l'homme est susceptible d'influencer de manière différente, voire divergente, le couple et les rapports sociaux de sexe en son sein.

L'objectif que l'on vise, à travers la prise en compte de différents types de couples, n'est pas tant la comparaison, que la mise en perspective des caractéristiques spécifiques, et en particulier genrées, des couples mixtes SAD. On verra en effet que ces couples traduisent des configurations sexuées qui dévoilent les asymétries entre hommes et femmes dans le cadre de la migration, comme de la mixité.

I. La (les) mixité(s) à partir de l'enquête TeO

1) *Le choix des couples « migrants-natifs »*

Nous avons vu dans les chapitres précédents la multiplicité des définitions de la mixité, et nous avons exploré les différentes significations auxquelles chacune renvoie. Il n'existe aucune qui ne fasse pas débat, et qui ne souffre pas, d'une façon ou d'une autre, d'un biais de sélection, et du risque d'interprétations discriminatoires. Le fait que des définitions préliminaires soient nécessaires montre d'ailleurs à quel point la réflexion théorique sur les couples mixtes n'est pas stabilisée, puisqu'il ne suffit pas de nommer les concepts pour les rendre intelligibles.

On a choisit la caractérisation qui nous paraît la plus à même de révéler ce que l'on cherche, à savoir la manière dont la migration et le genre s'articulent et se combinent dans la formation et les configurations des couples mixtes. Il a donc paru logique de mettre le paramètre « migrant » à la racine de notre indicateur de mixité. Celui-ci repose donc sur une première distinction entre migrants (ou « primo-arrivants »¹) et non-migrants : c'est-à-dire entre des personnes qui ont une expérience *directe et personnelle* de la migration, et des personnes qui en sont dépourvues. Un couple mixte, tel que nous l'avons construit, est alors composé d'une personne de chaque catégorie : d'où le terme « couple migrant-natif » que nous employons parfois dans cet enquête, comme synonyme de « couples mixtes »².

Une deuxième distinction est ensuite proposée, au sein de la catégorie native, entre les personnes qui ont une expérience indirecte de la migration (via leurs parents, ou un de leurs parents), et ceux qui en sont dépourvus. Cela n'exclut pas la possibilité d'expériences

¹ Beate Collet et Corinne Régnard, « La réalité socio-culturelle de la mixité franco-étrangère. Analyse de données statistiques d'une enquête auprès de primo-arrivants », *Revue européenne des migrations internationales*, 2011, vol. 27, n° 2, p. 7-34.

² Au demeurant, il existe certainement, parmi les « natifs », des personnes nées à l'étranger de parents Français. Le terme « natif » renvoie surtout à l'idée que ces personnes sont Françaises (ou ont droit à la nationalité française) de naissance

migratoires familiales plus anciennes, au niveau des grands-parents par exemple. Après tout, d'après Michèle Tribalat, un Français sur cinq avait un parent ou un grand-parent immigré à la fin des années 80¹. Nous distinguons néanmoins, dans la catégorie « natifs », les natifs descendants d'immigrés et les natifs sans ascendance migratoire directe. Cette distinction ne renvoie à aucun présumé en matière d'intégration ou de normes culturelles. Au contraire, elle reflète le souci d'éviter des amalgames et de « raciaiser » la question des rapports sociaux de sexe (cf. sous-partie suivante)

Quoique cette classification migrants-natifs ne prenne pas en compte la mixité constituée entre deux immigrés de pays différents, elle permet cependant de mettre en place une définition opérationnelle de la mixité, caractérisée par la distance à l'expérience migratoire. Dans la mesure où c'est l'impact de la migration que l'on cherche à mettre en exergue dans les rapports sociaux de sexe, on a considéré cette définition comme adéquate et satisfaisante.

Pour construire ces catégories, on a tiré parti des variables relatives au statut migratoire déjà recodées par l'équipe TeO; ces variables distinguent notamment les catégories *immigrés*, *enfants d'immigrés*, *natifs sans ascendance migratoire* (que nous abrègerons par natifs SAD), *natifs des DOM*, *descendants de natif des DOM*. La catégorie *immigrés* renvoie aux individus nés étrangers à l'étranger. Les descendants d'immigrés ont au moins un parent immigré, et les natifs sans ascendance migratoire n'ont aucun parent immigré. Les descendants et ressortissants des DOM, compliqués à classer en matière de mixité, et trop peu nombreux pour être analysés séparément n'ont pas été conservés dans l'échantillon de travail.

¹ Michèle Tribalat, « Combien sont les Français d'origine étrangère? », *Economie et Statistique*, 1991, n° 242, p. 17-29.

Tableau 1 Lien à la migration des enquêtés de TeO

	N	%	% sans DOM
Lien à la migration			
Migrants	8456	38.9	41.5
Descendants de migrant(s)	8161	37.5	40.0
Natif sans ascendance migratoire directe (SAD)	3781	17.4	18.5
Natif des DOM/descendants de natif(s) des DOM	1363	6.3	NA
Total	21761	100	100
Lecture : 41.5 % de la population totale des enquêtés de TeO (sans DOM) sont migrants.			
Champ : L'ensemble des enquêtés de TeO			
Source : enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009			

L'enquête TeO sur-représente les migrants et descendants de migrants. De fait, les proportions présentées dans le tableau ci-contre (cf. tableau 1) ne peuvent évidemment pas être transposées à la population française dans son ensemble, dont l'INSEE estime qu'elle incluait moins de 10 % d'immigrés en 2011¹. Ce

biais d'échantillonnage, mis en place délibérément pour créer des échantillons d'immigrés et de descendants d'immigrés représentatifs, doit être pris en compte dans la construction statistique des couples mixtes. En effet, comme nous le verrons plus loin, les couples mixtes sont reconstitués à partir des informations sur l'enquêtés, et sur celles que celui-ci donne à propos de son conjoint.

2) Natifs enfants de migrants, et natifs dans ascendance migratoire directe

Faut-il ou non inclure les couples mixtes formés par un descendant de migrant(s) et un migrant ? La question est, en vérité, très compliquée. Les descendants d'immigrés occupent une place bien particulière dans la société², et une position charnière dans le processus d'intégration, mais pas dans celui de la migration. Comme l'expliquent Claudine Attias-Donfut et François-Charles Wolff dans *Le désenchainement des générations* : « les immigrés sont des pionniers. Cette position unique et inimitable leur interdit de s'ériger en modèle. Ce

¹ Source : INSEE, recensement de la population. Champ : France, 2011.

² M. Safi, « Patterns of immigrant intermarriage in France: Intergenerational marital assimilation? », art cit.

sont leurs enfants qui vont fonder une nouvelle lignée, eux-mêmes n'en sont que les passeurs. » (p. 28)¹

Il apparaît pourtant évident que, au regard de notre sujet, ces couples sont une incarnation de mixité migratoire à part entière. La qualification « couples migrants-natifs » s'applique parfaitement. Cependant, on craint, en les incluant tels quels, de laisser ouverte la possibilité d'attribuer nos résultats à une distorsion par les comportements conjugaux et migratoires particuliers des enfants d'immigrés, et ainsi de maintenir l'idée que les inégalités de genre seraient fondamentalement la résultante de normes culturelles exogènes à la culture « française ». Pour prévenir cela, on pourrait alors distinguer, au sein des couples migrants-natifs, les couples incluant un partenaire natif sans ascendance migratoire des couples incluant un partenaire natif descendant de migrant(s). Mais ce choix n'est pas non plus satisfaisant, dans la mesure où, d'une part, il recycle la distinction entre les Français « de souche » et les autres, et d'autre part, il suggère que ces deux formes de mixité ne sont pas équivalentes, ce qui ramène à des présupposés sur la transmission culturelle ou l'intégration des enfants de migrants qui ne nous conviennent guère. En outre, les enfants d'immigré(s) constituent une population particulièrement hétérogène, et le fait d'avoir un ou deux parents immigrés peut grandement affecter les comportements conjugaux des enfants²

Par souci de simplicité et de rigueur, nous avons donc fait le choix, pour les besoins de cette enquête, d'étudier principalement les couples mixtes formés par un migrant et un natif sans ascendance migratoire directe. Il convient d'établir d'emblée que cela ne signifie aucunement que nous ne considérons pas les couples incluant un descendant de migrant(s) comme des couples mixtes – bien au contraire. Mais comme cette recherche est motivée (entre autres choses) par la remise en question du postulat égalitaire des normes culturelles françaises, on préfère se concentrer sur une population où l'argument des normes culturelles divergentes ne peut tout simplement pas être utilisé pour nier ou se distancer des comportements conjugaux et migratoires inégalitaires. Cet argument ne tient d'ailleurs guère face aux indicateurs que nous avons utilisés, et qui montrent dans l'ensemble une grande similarité de comportements conjugaux entre natif sans ascendance migratoire et descendant d'immigré.

¹ Claudine Attias-Donfut et François-Charles Wolff, *Le destin des enfants d'immigrés : Un déchaînement des générations*, Coll. « un ordre d'idées », Paris, Stock, 2009, 315 p.

² B. Collet et E. Santelli, « Couples endogames, couples mixtes », art cit.

3) Reconstitution des couples mixtes

Une des spécificités de cette enquête est qu'elle change la perspective sur les couples mixtes en choisissant, non de les analyser sous l'angle seul des français installés (par acquisition, descendants d'immigrés, ou natifs sans ascendance migratoire), et de leur propension à former des couples avec des immigrés ; ni non plus de les appréhender seulement par les immigrés – ce qui est déjà beaucoup plus rare. Grâce à la richesse des informations dont nous disposons, sur les enquêtés mais aussi sur leurs conjoints, on peut se permettre, au moins pour une partie des analyses, d'intégrer les deux points de vue.

Tableau 2 : Les différents échantillons utilisés dans l'enquête

Echantillons	N	%
Echantillon TeO	21761	100
Echantillon couples TeO (sans DOM)	13242	100
Echantillon couples mixtes 1	2000	100
Echantillon couples mixtes 2	1863	100

Les couples migrants-natifs (SAD) ont été construits tout d'abord en agrégeant les situations où l'enquêté est le partenaire migrant et son conjoint le partenaire natif, et vice-versa. Cela nous permet de produire un échantillon de 2000 couples mixtes hétérosexuels (cf. sous-partie suivante). Cependant, du fait que l'enquête TeO contient plus d'informations sur l'enquêté que sur son/sa conjoint(e), il n'est pas possible de conserver l'ensemble de ces couples pour certaines variables fines, reposant sur des questions qui n'étaient pas posées au conjoint mais seulement à l'enquêté. Ceci concerne notamment les variables relatives au parcours migratoire. Dans les couples où l'enquêté est le partenaire natif, il nous est donc impossible de reconstituer la trajectoire migratoire du conjoint migrant avec la même finesse que pour les autres couples. Aussi nous avons choisi, pour une partie des analyses seulement, de réduire le champ en excluant les couples mixtes formés d'un enquêté natif et d'un conjoint migrant. Comme la grande majorité des couples mixtes dans l'enquête TeO est constitué d'un interviewé migrant et d'un conjoint natif (1863 couples sur 2000, soit 93.2 %), cela n'altère pas la qualité ou la représentativité de notre échantillon – si ce n'est que les partenaires natifs sont alors uniquement « parlés » par leur conjoint, et n'ont donc plus leur propre voix.

Par ailleurs, pour les analyses exploratoires et illustratrices menées dans les chapitre suivants, dans le but de situer les couples mixtes par rapport aux autres configurations de

couple, on a construit 6 modèles différents de couple. Le système de reconstitution des couples est le même (combinant les caractéristiques migratoires de l'enquêté et de son conjoint). On a donc d'abord les couples mixtes (migrant-natif SAD), les couples de Français sans ascendance migratoire directe (natifs SAD), et les couples de migrants ; on a ensuite inclus les couples de descendants de migrant(s), les couples natifs (SAD-2G), soit « natif-2^{ème} génération » (natif SAD, natif descendant de migrant(s)), et les couples « mixtes (2G) » (natif descendant de migrant(s) – migrant).

II. La conjugalité et le degré d'institutionnalisation

1) Définir le couple : enjeux et critiques

Il est fâcheux que de nombreuses études sur les interrelations se bornent aux intermariages¹, qui, s'ils fournissent un seuil et un outil de mesure clair de l'entité conjugale, limitent et orientent fortement leurs analyses. En effet, les couples mariés ne constituent qu'une partie des couples (cf. tableau ...): à restreindre l'échantillon au mariage, on s'interdit de considérer la diversité actuelle des formes de conjugalité, et on écarte en particulier les couples jeunes, moins souvent mariés, et moins enclins à le faire que les

Tableau 3 état matrimonial et situation conjugale des enquêtés TeO

	N	%
Etat matrimonial des enquêtés		
Célibataire	9757	44.8
(Re)Marié-e	10471	48.1
Veuf-ve	249	1.1
Divorcé-e	1284	5.9
Total	21761	100
Situation conjugale des enquêtés		
Célibataire	8088	37.2
Couple corésident	13242	60.9
Couple non-corésident	431	2.0
Total	21761	100

Lecture : 9757 des 21761 enquêtés de TeO sont mariés, soit 48 % de l'échantillon total, tandis que 60.9 % des personnes sont en couple co-résidents.
Champ : L'ensemble des enquêtés de TeO
Source : enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009

générations précédentes². Se limiter aux mariages, c'est donc s'empêcher d'intégrer le phénomène générationnel et social du concubinage et de la cohabitation comme mode de conjugalité désormais normal³. En d'autres termes, c'est exclure de l'analyse une proportion considérable des couples, par une sélection qui n'est, au demeurant, pas anodine.

De fait, le tableau ci-contre (tableau 3) illustre bien à quel point les catégories « couples » et « mariage » se

recoupent mal. Si presque la moitié des enquêtés de TeO sont mariés, plus de 60 % vivent en couple. On a donc une population d'au moins 10 % de l'échantillon qui vit en concubinage sans être marié, et que l'analyse par le mariage excluerait.

Cette critique de la capacité et de la validité du mariage à circonscrire le couple est particulièrement valide pour les études quantitatives, qui se trouvent souvent limitées par les

¹ Parmi les exemples les plus célèbres : M. Kalmijn, « Intermarriage and Homogamy », art cit.

² M. Bozon et F. Héran, *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*, op. cit.

³ *Ibid.* ; J.-C. Kaufmann, *Sociologie du couple*, op. cit.

données disponibles, dans lesquelles le mariage est le seul critère qui permette d'approcher la conjugalité. Certaines exceptions récentes¹ tranchent avec cette tradition, et renouvellent l'analyse quantitative, en définissant le couple, non plus seulement comme le couple marié, mais comme le couple cohabitant. D'autres, plus rares encore, ne limite pas les interrelations à la cohabitation, et se basent plutôt sur les partenaires sexuels², qui peuvent donc former un couple, marié ou non, mais aussi être dans des relations beaucoup plus distendues, et beaucoup plus fluides. Le partage de la sexualité peut alors être utilisé comme marqueur de la relation.

Travailler sur des couples au sens large, plutôt que des mariages permet de mettre à jour des phénomènes moins encadrés, moins institutionnalisés; En effet, il existe de nombreux carcans, familiaux, culturels, religieux, qui peuvent limiter la liberté ou la volonté des individus à se marier de manière exogamique – sans compter les problèmes de logistique. Les couples non mariés, moins officiels, en quelque sorte, sont susceptibles de moins heurter la sensibilité, les coutumes ou les désirs des uns et des autres. Face à ces situations, il peut sembler opportun, pour un couple exogamique encore plus peut-être que pour un autre, d'éviter ou de reculer le mariage. Dans tous les cas, il serait inadéquat d'opposer couples mariés et couples cohabitants, puisque comme le rappellent Michel Bozon et François Héran³, la plupart des couples mariés commencent leur vie commune par une cohabitation, et qu'un certain nombre de couples cohabitants finissent par se marier. Cette analyse est cependant nuancée par la transformation d'une partie des couples en "cohabitants endurcis", ce qui peut être interprété comme un refus de l'institution matrimoniales et de ses formalités.

L'ennui, c'est que sans le mariage, l'entité du « couple » n'est pas aisément définissable. Le critère de la cohabitation apparaît certes comme un des étapes les plus importantes dans la construction et l'institutionnalisation du couple aujourd'hui ; de fait, les recherches qui ne se limitent pas au mariage approchent en général les couples par le partage d'un foyer commun. Mais les choses ne sont pas aussi simples et logiques qu'elles pourraient sembler, et certains travaux ont pu montrer qu'il existe des formes diverses de conjugalité

¹ R. Mutarak et A. Heath, « Who intermarries in Britain? », art cit.

² E. Marsicano, *Genre, expérience migratoire et condition minoritaire. Les trajectoires sexuelles et préventives des migrant·e·s d'Afrique subsaharienne vivant en France*, op. cit.

³ M. Bozon et F. Héran, *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*, op. cit.

sans cohabitation¹. Le couple peut en effet commencer avant la cohabitation, dans une forme de préparation à la mise au ménage, par souci d'indépendance, ou par la force des choses, lorsque les partenaires vivent loin l'un de l'autre, comme cela peut être le cas pour un couple transnational. La sexualité peut alors être utilisée comme critère², l'expérience sexuelle partagée marquant des modes relationnels plus divers et plus fluide, et délimitant des relations entre des partenaires qui ne perçoivent pas tous et pas forcément comme un « couple ». Les frontières sont floues, et la cohabitation elle-même ne constitue qu'un critère, non exhaustif de la conjugalité. Il est tout à fait possible, et d'ailleurs de plus en plus fréquent, de se trouver en présence de cohabitation sans conjugalité ; on peut penser à la collocation (avec les parents ou autres), mais aussi à des formes de conjugalité « non intégrée », tout particulièrement dans des relations formées récemment, ou dans des couples où l'indépendance de chacun est affirmé : « l'espace [...] est souvent réduit à n'être que le lieu où se déroulent les échanges, il n'est pas encore un chez-soi conjugal »³. Pour Jean-Claude Kaufman, c'est l'intégration ménagère (l'achat du lave-linge, les tâches en commun) qui installe le couple dans la conjugalité.

2) Couples cohabitants et états matrimoniaux

Il est donc difficile de déterminer où exactement commence le couple : on a choisi de le définir par la cohabitation. Ceci peut sembler étrange : en effet, les couples transnationaux, sont vraisemblablement plus susceptibles que les autres de développer des relations à distance, ou d'en connaître des épisodes passagers ; c'est d'ailleurs probablement sur ce mode relationnel qu'un certain nombre de couples mixtes a commencé (en particuliers lorsque la rencontre a eu lieu à l'étranger, avant la migration vers la France). Ces relations à distance sont rendues possibles notamment grâce au développement des technologies de communication, et à la performance et la démocratisation des modes de transports modernes⁴.

¹ Laurent Toulemon, Henri Leridon et Catherine Guibert-Lantoine (de), « La cohabitation adulte », *Population et Sociétés*, 1994, n° 293, p. 1-4.

² E. Marsicano, *Genre, expérience migratoire et condition minoritaire. Les trajectoires sexuelles et préventives des migrant·e·s d'Afrique subsaharienne vivant en France*, op. cit.

³ Jean-Claude Kaufmann, *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Pocket, 1992., p. 65

⁴ P. Suksomboon, « Cross-border marriage as a migration strategy: Thai women in the Netherlands », art cit.

Il en ressort que les couples mixtes, par la force des choses ou par choix, sont sans doute proportionnellement plus nombreux à être « partenaires » sans être « conjoints ».

Malheureusement, les personnes qui déclarent un couple non-cohabitants sont trop rares (431 personnes pour l'ensemble de l'échantillon TeO, soit 2 % des effectifs totaux), pour pouvoir faire l'objet d'une analyse fine : c'est pourquoi nous n'avons pas pu les intégrer dans une comparaison entre différents types de couples mixtes. Par ailleurs, nous avons considéré que la cohabitation donnait un cadre permettant de comparer des couples mariés et non-mariés, sans préjuger de grandes divergences en matière d'investissement sentimental et affectif : en outre, une partie essentielle de cette enquête repose sur les équilibres et arrangements domestiques des couple, notamment en matière de répartition sexuelle des rôles, et la mise en place de ces équilibres suppose au moins un début d'intégration ménagère. Surtout, la cohabitation donne à l'entité « couple » des contours plus tangibles et plus facilement accessibles et mesurables que le niveau d'entraide ménagère ou la première nuit passée ensemble.

Il convient pourtant de garder à l'esprit que ce choix n'est pas anodin, car les différentes formes conjugales ne sont pas forcément associées aux mêmes relations de genre. Cela signifie que les régularités que l'on peut mettre en évidence parmi les couples cohabitants ne sauraient être transposées telles quelles aux couples non-cohabitants, ou aux couples mariés d'ailleurs. Elise Marcicano, dans sa thèse sur les réseaux sexuels des migrants d'Afrique subsaharienne, a montré que les relations sexuelles moins officialisées (sans cohabitation notamment) étaient plus égalitaires (en matière d'écarts d'âge) et plus facilement hétérogames, que les relations de couple avec cohabitation. Le choix du conjoint « officiel » incarnant vraisemblablement plus d'enjeux pour l'individu, mais aussi la famille et la communauté, il apparaît plus restreint, et plus conservateur en matière de rapports sociaux de sexe. De même, les couples concubins ne traduisent pas les mêmes représentations et réalités conjugales, ni les mêmes modalités de rapports sociaux de sexe que les couples mariés, et les couples mariés civilement que les couples mariés religieusement¹. C'est pourquoi, à l'intérieur des couples partageant un foyer, on distinguera notamment les couples cohabitants mariés et non-mariés. Même si la frontière entre ces deux groupes est fluide (puisque de nombreux couples d'abord cohabitants se marient, et qu'inversement des couples mariés

¹ M. Bozon et F. Héran, *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*, op. cit. Op. cit.

divorcent, puis vivent en concubinage avec d'autres conjoints), on postule que le mariage exprime un certain degré d'adhésion aux normes conjugales, qui peut se traduire pas des arrangements différenciés, et plus inégalitaires, en matières de rôles sexuels.

III. Construire le genre dans la mixité

1) Deux profils genrés de couples mixtes

Le but que se donne cette enquête n'est pas, cependant, de comparer les différents types migratoires de couples entre eux, ou de réfléchir sur la propension des migrants, des descendants d'immigrés, et des natifs sans ascendance migratoire directe à former tel ou tel type de couple. L'enjeu est d'introduire une analyse centrée sur l'intersectionnalité des rapports sociaux de sexe et de la migration. Il nous faut donc intégrer le sexe des personnes dans les paramètres de l'analyse.

La répartition des hommes et des femmes dans cet échantillon est identique à l'échantillon plus large incluant les enquêtés natifs, et relativement proche de l'échantillon TeO. La surreprésentation des femmes (55 % de femmes et 45 % d'hommes dans les enquêtés en couple mixte) traduit le biais de l'échantillon global TeO, mais l'accentue également. Ceci pourrait suggérer que les femmes migrantes sont légèrement plus susceptibles que les hommes migrants de former des couples mixtes avec des natifs sans ascendance migratoire. Cela correspond par exemple aux résultats de Béate Collet et Corinne Régnard, à partir des données de l'enquête PPM de la DREES¹. Elles trouvaient que les femmes migrantes sont plus concernées que les hommes migrants par les couples mixtes dont le conjoint est Français sans lien direct à la migration. Les hommes migrants, surtout originaires du Maghreb, venaient plus souvent que les femmes migrantes rejoindre un conjoint français descendant d'immigré(s).

¹ Enquête « Parcours et profils des migrants récemment arrivés ou régularisés en France », dite PPM, de la DREES réalisée entre 2006 et 2007.

Tableau 4 : échantillons utilisés , par sexe de l'enquêté

Echantillons	Sexe de l'enquêté				Ensemble	
	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Echantillon TeO	10281	47.2	11480	52.8	21761	100
Echantillon couples TeO (sans DOM)	6223	47	7019	53	13242	100
Echantillon couples mixtes 1	901	45.1	1099	54.9	2000	100
Echantillon couples mixtes 2	839	45	1024	55	1863	100

Lecture :45.1 % des enquêtés en couples mixtes sont des hommes.
 Champs : l'ensemble des enquêtés de l'enquête TeO
 Source : Enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009

Sur la base des profils migratoires des couples qui permet d'isoler les couples mixtes (SAD), il convient maintenant de construire des catégories permettant de mettre en évidence à la fois le sexe et le lien à la migration des personnes. Chacun des types migratoires de couple a donc été divisé en deux sous-catégories, de manière à faire apparaître séparément les hommes et les femmes en fonction de leur profil (migrant, natif SAD, ou natif 2G) au sein du couple. Ceci permet de combiner le sexe et le lien à la migration, dans chacune des configurations de couple. L'immense majorité des couples étant composé d'un homme et d'une femme, la répartition sexuelle des effectifs dans les couples formés de partenaires aux parcours migratoire semblable donne à peu près 50 % (en contrôlant pour la surreprésentation des femmes) : les couples de migrants, les couples de natifs SAD et les couples de natifs descendants de migrant(s) sont donc composés d'à peu près 50 % de femmes et de 50 % d'hommes. Les choses sont un peu plus compliquées – et un peu plus intéressantes – pour les couples dans lesquels les partenaires n'ont pas le même lien à la migration, et en particulier les couples mixtes.

Afin de pouvoir comparer les situations et les équilibres conjugaux en fonction de la configuration sexuelle du couple mixte (SAD), on a construit des profils de couples mixtes distingués par le sexe du partenaire migrant et du partenaire natif.

- Les couples mixtes composés une femme native et d'un homme migrant: l'enquêté est une femme native, dont le conjoint est un homme migrant, ou l'enquêté est un homme migrant, dont le conjoint est une femme native. Par soucis de concision et de clarté, ces couples seront appelés « *profils 1* », ou abrégés en « homme migrant »
- Les couples mixtes composés d'un homme natif et d'une femme migrante: l'enquêté est un homme natif, dont le conjoint est une femme migrante, ou l'enquêté est une femme migrante, dont le conjoint est un homme natif. Ces couples constituent les « *profils 2* », aussi présenté avec le titre « femme migrante ».
- Les couples lesbiens : l'enquêté est une femme native, et sa conjointe est une femme migrante, ou l'enquêté est une femme migrante, et sa conjointe est une femme native.
- Les couples gays : l'enquêté est un homme natif, et son conjoint est un homme migrant, ou l'enquêté est un homme migrant, et son conjoint est un homme natif.

Tableau 5 : échantillon des couples mixtes (SAD) cohabitants

		N	%
Couples hétérosexuels	Profil 1 : Homme migrant	914	45.3
	Profil 2 : Femme migrante	1086	53.9
Total :		2000	-
Couples homosexuels	Couples lesbiens	6	0.3
	Couples gay	10	0.5
total		2016	100
<p>Lecture : 45.3 % des couples mixtes sont formés d’hommes migrants cohabitants avec des femmes natives.</p> <p>Champ : l’ensemble des couples mixtes cohabitants formés par un enquêté-migrant et un conjoint-natif (SAD), ou un enquêté-natif (SAD) et un conjoint-migrant.</p> <p>Source : enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009</p>			

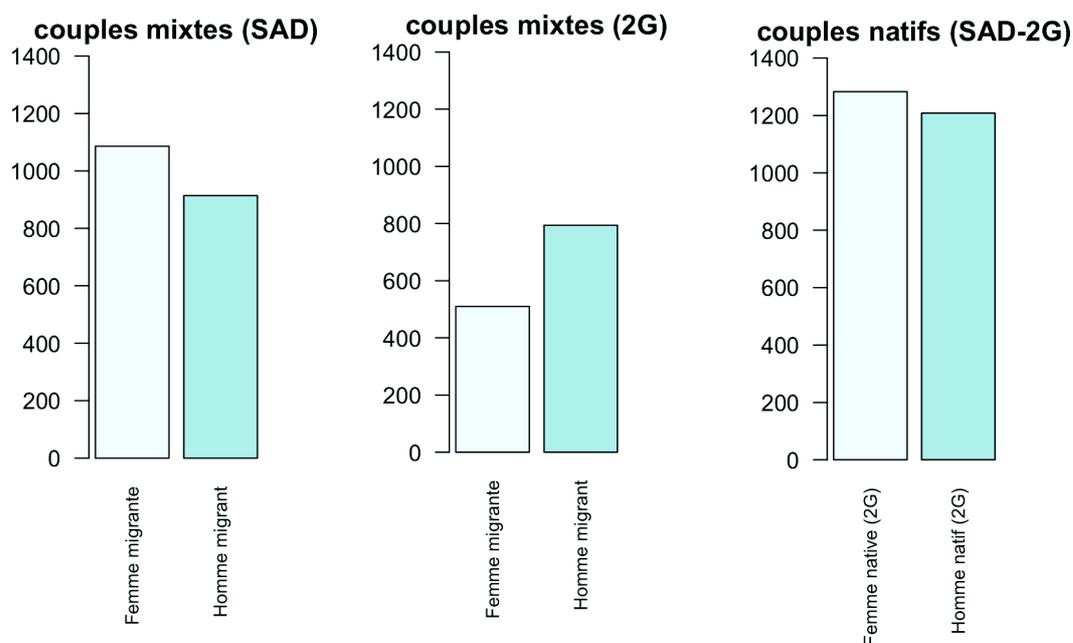
Les couples mixtes gays et lesbiens étant trop peu nombreux pour pouvoir supporter des analyses statistiques, nous n’avons pas pu les intégrer dans le champ des couples mixtes sur lesquels on travaille ; cela est regrettable, car il serait sans aucun doute intéressant d’analyser les équilibres conjugaux mis en place entre partenaires migrants et natifs dans le cadre d’un couple gay ou lesbien, ce qui nous permettrait d’isoler l’impact de la migration dans l’équilibre conjugal. Quoi qu’il en soit, l’échantillon final, constitué donc uniquement de couples hétérosexuels, comprend exactement 2000 couples mixtes (sauf recouvrements possibles), dont 1086 pour lesquels le conjoint migrant est une femme (54.3 %), et 914 pour lesquels le conjoint migrant est un homme (45.7 %).

2) Répartition sexuée des couples mixtes

Par le même procédé, on a reconstruit les couples hétérosexuels mixtes entre un migrant et un descendant de migrant(s) (couples mixtes 2G), et les couples hétérosexuels entre natifs sans ascendance migratoire directe et natifs avec au moins un parent migrant, de manière à faire apparaître la configuration sexuelle et migratoire du couple. Puisque les couples gays et lesbiens ont été écartés, l’intitulé « femme migrante », par exemple, signale le fait que le partenaire migrant est une femme, et donc que le partenaire natif est un homme. De même, la légende « femme native 2G », chez les couples de natifs 2G-SAD, renvoie au fait que le partenaire descendant d’immigrant est une femme, et que donc, par voie de fait, le partenaire sans ascendance migratoire directe est un homme. On observe alors des différences

notoires dans la répartition des effectifs des couples, en fonction de la configuration sexuée et du type de couple.

Figure 1 : Répartition par profil sexué, par types migratoires de couples.



Distribution des effectifs des différents types de couples mixtes en fonction de la configuration sexuée des couples.

Lecture : la configuration la plus fréquente chez les couples mixtes SAD implique une femme migrante et un homme natif.

Champ :

Graphique 1 (Couples mixtes (SAD)) : les couples mixtes (SAD) hétérosexuels et cohabitants.

Graphique 2 (Couples mixtes (2G)) : les couples mixtes (2G) hétérosexuels et cohabitants.

Graphique 3 (Couples natifs (SAD-2G)) : les couples de natifs (incluant un natif SAD et un natif 2G), hétérosexuels et cohabitants.

Source : enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009

Dans les couples mixtes composés d'un migrant et d'un natif sans ascendance migratoire directe (couples mixtes SAD), la configuration conjugale la plus fréquente implique une femme migrante et un partenaire natif. Les couples composés d'un homme migrant et d'une femme native sont sensiblement plus rares. C'est exactement la configuration inverse qui prévaut chez les couples mixtes réunissant un partenaire migrant et un partenaire natif descendant de migrant (couples mixtes 2G). Dans ce type de couple, le

partenaire migrant est plus souvent un homme, et le partenaire natif plus souvent une femme. Chez les couples entre natifs descendants de migrant(s), et natif sans ascendance migratoire directe (couples de natifs SAD-2G), les effectifs sont assez bien répartis, avec une légère prévalence des couples impliquant une femme née en France de parents migrants.

Ces résultats montrent déjà l'importance du sexe et du lien à la migration pour comprendre la diversité des configurations conjugales et des types migratoires de couples. Alors que les femmes migrent la plupart du temps dans les couples mixtes (SAD), elles sont le plus souvent natives dans les couples mixtes (2G). Béate Collet et Emmanuelle Santelli suggèrent que cet asymétrie entre natifs et natives descendants de migrants est liée au contrôle familial qui s'exerce notamment sur les filles et les femmes, et les poussent plus urgemment que les hommes à former des unions avec des migrants issus du même pays d'origine que leurs parents¹. Cette interprétation ne correspond cependant pas tout-à-fait à ce que l'on pourrait attendre du troisième graphique (couples natifs SAD-2G), qui montre que les femmes descendantes d'immigrés sont au moins - si ce n'est plus - susceptibles que les hommes descendants d'immigrés de former des couples avec des personnes du groupe majoritaire (natifs sans ascendance migratoire directe).

Il ressort que les couples mixtes (SAD) traduisent des flux migratoires dans lesquels les femmes sont prédominantes (un peu plus de 55 % des migrants en couples mixtes SAD), y compris par rapport aux autres types de couples observés. On peut alors se demander si cette asymétrie homme-femme – partie émergée de l'iceberg – ne cache pas des parcours migratoires et conjugaux sexués, qui pourraient déboucher à leur tour sur des disparités en matière de rapport de sexe au sein de couples mixtes (SAD).

On cherche alors à identifier précisément les rapports sociaux de sexe au sein des différents couples mixtes (SAD), distingués par leur profil sexué et leur parcours migratoire. Les rapports sociaux de sexe sont notamment appréhendés par la trajectoire migratoire (migration plus ou moins autonome, plus ou moins altruiste) l'écart d'âge entre homme et femme au sein du couple, puis, plus classiquement, par la division sexuelle du travail.

¹ B. Collet et E. Santelli, « Couples endogames, couples mixtes », art cit.

Chapitre 4 : Les rapports sociaux de sexe dans la formation des couples mixtes : âge, écarts d'âge et trajectoires migratoires

Dans ce chapitre, on s'intéresse à l'analyse des trajectoires migratoires et conjugales, Il s'agit de mettre en perspective la diversité des couples mixtes (SAD), en distinguant notamment les couples composés d'un homme migrant et d'une femme native (profil 1) des couples formés par une femme migrante et un homme natif (profil 2). En s'attachant à restituer en détail les divergences par rapport à l'âge subjectif des conjoints (âge de rencontre, âge de migration, écarts d'âge entre hommes et femmes) on cherche à identifier les calendriers des migrants et des natifs, et des hommes et des femmes, dans la formation du couple mixte. On cherche également à mettre à l'épreuve l'idée préconçue selon laquelle la formation du couple mixte représenterait la cristallisation d'un processus émancipatoire pour les femmes migrantes en particulier, et on tâche de mettre en évidence les trajectoires migratoires et conjugales plus ou moins propices à la formation d'un couple mixte « égalitaire » - l'égalité étant appréhendé essentiellement, dans ce chapitre, à travers l'écart d'âge.

Le propos est désormais largement focalisé sur les couples mixtes composés d'un partenaire migrant et d'un partenaire natif sans ascendance migratoire directe (couples mixtes SAD) que, par soucis de concision et de clarté, nous abrègerons souvent en « couples mixtes ». La précision « SAD » doit alors être considérée comme implicite. Il en va de même pour les natifs sans ascendance migratoire directe (natifs SAD), souvent abrégés en « natifs ».

➤ *Méthodologie et indicateurs*

Pour analyser les conditions et les calendriers de formation du couple mixte, nous disposons de plusieurs variables. L'âge et l'écart d'âge peuvent être reconstitués grâce à l'année de naissance d'ego et de son/sa conjoint(e). L'âge aux différentes étapes conjugales (rencontre du futur conjoint, début de la cohabitation) est obtenu par différence de l'année de naissance à l'année de l'événement : année de rencontre du conjoint, année du début de la cohabitation avec le conjoint.

Une variable indiquant si la rencontre du couple a eu lieu avant ou après la migration a été assemblée par différence entre l'année d'arrivée en France et l'année de rencontre du couple. On a distingué 3 catégories : lorsque la rencontre a lieu avant la migration, lorsque la rencontre a lieu la même année que la migration, et lorsque la rencontre a lieu après.

Le pays de rencontre du couple a été recodé en deux modalités : (1) « A l'étranger », (2) « En France métropolitaine ». La première modalité renvoie aux réponses « à l'étranger » et « dans les DOMS ou TOMS ». Comme nous avons exclu les natifs et descendants des DOM, cela marque tout de même l'idée que la rencontre a eu lieu à la suite d'un voyage ou d'une migration du partenaire natif. Il est possible que certains couples se soient rencontrés à l'étranger, mais après la migration – et inversement, il est possible qu'ils se soient rencontrés en France métropolitaine, mais avant la migration définitive. Néanmoins, le pays de rencontre, combiné avec la temporalité du couple par rapport à la migration, permet de mieux restituer le contexte de la rencontre du couple, et en particulier la mobilité du partenaire natif dans la formation du couple.

La trajectoire migratoire du partenaire migrant a été approchée par l'année d'arrivée en France, l'âge à l'arrivée en France (obtenu par différence entre l'année de venue en France pour la première fois et l'année de naissance), et le motif d'obtention du titre de séjour. La variable sur le titre de séjour est extrêmement composite, et inclut des réponses vagues « Autres titres » ou « dispensé par la loi » - elle présente également un important taux de non-réponse (14.4 %). Nous avons pour l'essentiel limité son utilisation à la mention de la modalité « conjoint de Français ». Il existe des variables sur les motifs qui ont justifié la

migration, mais celles-ci sont particulièrement floues (« avez-vous migré de votre propre initiative », par exemple) ; compte tenu de la multiplicité des raisons qui peuvent entrer en compte dans la décision de migrer, on a finalement jugé que ces informations n'enrichissaient pas le propos.

Par ailleurs, il faut considérer que la migration n'est pas nécessairement un processus linéaire et ponctuel : les personnes ont pu vivre dans un autre pays avant de migrer en France, et ont pu faire des allers-retours depuis ; les partenaires natifs ont également pu avoir une expérience de migration. Néanmoins, l'âge à la migration, croisé avec l'année de rencontre et les motifs du titre de séjour, peut constituer un bon indicateur des différents parcours migratoires.

Pour les variables relatives au couple et à la conjugalité, on peut considérer l'ensemble des couples mixtes ; mais les variables décrivant le parcours migratoire (année d'arrivée en France, raisons de la migration, motif d'obtention du titre de séjour, etc.) ne concernent souvent que l'enquêté, et nous ne disposons donc pas d'informations équivalentes sur le conjoint. Pour cette raison, nous travaillerons seulement sur l'échantillon 2 de couples mixtes (couples enquêté migrant – conjoint natif¹) pour les analyses relatives aux trajectoires.

Il convient de mentionner que les analyses sur l'âge des partenaires et l'âge subjectif des conjoints dans la formation des couples mixtes peuvent potentiellement refléter un certain biais d'échantillonnage, lié à la construction statistique des couples. Ceux-ci étant formés à partir de l'agrégation de couples mixtes enquêtés migrants–conjoint-natif, et enquêtés natif–conjoint migrant, on doit prendre en compte le fait que les enquêtés et leurs conjoints n'étaient pas soumis aux mêmes restrictions d'âge. Les critères selon lesquels les enquêtés TeO étaient sélectionnés n'étaient pas appliqués à leur conjoint. En effet, les enquêtés devaient tous avoir entre 18 et 60 ans, tandis que l'âge de leur conjoint n'est pas un critère de sélection. Ceci est particulièrement problématique pour le seuil supérieur (les personnes qui ont plus de 60 ans) : dans notre échantillon de couples mixtes, l'âge du conjoint va jusqu'à 83 ans. L'enquête TeO surreprésente les migrants et descendants de migrants, si bien que les natifs dans les couples mixtes que nous étudions sont souvent les conjoints. Les moyennes étant des indicateurs sensibles aux extrêmes, les moyennes obtenues peuvent comporter des biais, particulièrement pour les migrants (dont l'âge est plus « borné » par l'échantillon)

¹ Cf. chapitre précédent

I. Ages et différences d'âge : impact de la migration

1) Une répartition inégale des âges : l'influence de l'âge et de l'expérience migratoire

L'âge donné est celui des personnes à la fin 2008 (année de l'enquête). On a délimité 4 classes d'âge, qui permettent de distribuer les effectifs de façon équilibrée: 18-29 ans, 30-39 ans, 40-49 ans et plus de 50 ans. On utilise les types sexués de couples mixtes (*profil 1* et *profil 2*) présentés dans le chapitre précédent. L'intérêt de considérer l'âge des personnes (enquêtés et conjoints), au moment de l'enquête est de mettre en évidence les répartitions des différentes populations – hommes et femmes, migrants et natifs – afin de distinguer les différents profils sexués et migratoires des membres des couples mixtes.

Tableau 6 : Age des enquêtés au moment de l'enquête, par statut migratoire en fonction du profil de couple mixte (SAD)

Âge au moment de l'enquête	Profils 1 : homme migrant		Profils 2 : femme migrante		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Effectif total	914	100	1086	100	2000	100
Âge du partenaire migrant						
18-29 ans	64	7.0	109	10.0	173	8.6
30-39 ans	246	26.9	339	31.2	585	29.2
40-49 ans	303	33.2	368	33.9	671	33.6
Plus de 50 ans	301	32.9	270	24.9	571	28.5
NA	0		0		0	
<i>p-value : ***</i>						
Âge du partenaire natif						
18-29 ans	122	13.4	40	3.7	162	8.1
30-39 ans	274	30.0	254	23.4	582	26.4
40-49 ans	308	33.7	361	33.2	669	33.5
Plus de 50 ans	209	22.9	431	39.7	640	32.0
NA	1		0		1	
<i>p-value : ***</i>						
Lecture : Dans les couples où le partenaire migrant est un homme, l'âge médian du conjoint natif au moment de la rencontre du couple est de 22 ans, alors qu'il est de 28 ans lorsque le partenaire migrant est une femme. Cette différence est significative à 0.001.						
Champ : L'ensemble des couples mixtes hétérosexuels composés d'un conjoint natif sans ascendance migratoire directe, et d'un migrant.						
Source : enquête TeO, 2008-2009						
*** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 % ; NS : non significatif						

Si l'on observe l'âge du partenaire migrant et celui du partenaire natif selon le profil sexué de couples mixtes, on voit émerger les régularités suivantes ;

Les couples mixtes ne sont, semble t-il, pas composés de personnes très jeunes : plus de 60 % des partenaires – migrants ou natifs - ont plus de 40 ans, et autour de 30 % d'entre eux ont plus de 50 ans (cette proportion est inférieure à 20 % pour l'ensemble des enquêtés en couple cohabitant de TeO). Les individus dans leur vingtaine forment une petite minorité (inférieure ou égale à 10 %).

Les hommes sont, en général, plus âgés que les femmes – ils sont surtout plus nombreux parmi la tranche plus âgée de la population (36.6 % des hommes sont âgés de plus

de 50 ans, vs 23.9 % des femmes)¹. Cette différence se maintient, que l'on considère les migrants ou les natifs, ces derniers montrant l'écart le plus marqué : 39.7 % des hommes natifs ont au moins 50 ans vs 22.9 % des femmes natives. A l'autre extrême, les femmes de moins de 30 ans sont deux fois plus nombreuses que les hommes de la même tranche d'âge.

Autant on peut constater que dans l'ensemble, les femmes semblent plus jeunes que les hommes, pour une même classe migratoire, autant on ne peut confirmer l'existence d'un lien entre la migration et l'âge pour les femmes. Ainsi on ne peut trouver de différences significatives entre les femmes migrantes et les femmes natives, qui montrent, dans l'ensemble, des répartitions d'âge assez proches (cf Annexe 1). Les âges des hommes migrants et natifs divergent, principalement parmi les plus âgés et les plus jeunes : parmi les moins de 20 ans, on trouve 7 % des hommes migrants, contre seulement 3.7 % des hommes natifs.

On voit ainsi apparaître, dans la répartition des enquêtés par âge, des différences significatives entre hommes et femmes de même statut migratoire (entre hommes et femmes migrants, et entre hommes et femmes natifs), et entre hommes de statuts migratoires différents (hommes migrants et hommes natifs). Ceci apporte une première confirmation à l'hypothèse selon laquelle le parcours migratoire et le sexe représentent des clivages pertinents à l'intérieur des couples mixtes.

Pour une même population – les couples mixtes SAD – les hommes natifs fournissent la plus grosse proportion de personnes (relativement) âgées, tandis que les hommes migrants sont sensiblement plus jeunes : les femmes, en revanche, présentent une répartition relativement homogène, que les différences d'expérience migratoire ne semblent pas bouleverser. Ceci laisse penser qu'il existe des calendriers relativement similaires pour les femmes, mais différents pour les hommes migrants et les hommes natifs. Cela peut également indiquer des écarts d'âge inégaux selon le profil du couple mixte, avec notamment des différences d'âge plus marquées pour les couples hommes natifs-femmes migrantes.

¹ Cf. Annexe 1,

2) Les écarts d'âge entre conjoints : l'impact de la migration dans les configurations de couples

Comme l'établit déjà Michel Bozon en 1990¹, les écarts d'âge en faveur des hommes demeurent une constante, que l'on peut dissocier des évolutions et déséquilibres démographiques. Les écarts d'âge entre conjoints ont ainsi été interprétés comme le signe d'un décalage ou d'un « défaut d'articulation » entre le calendrier d'entrée sur le marché matrimonial des hommes et celui des femmes² Un écart d'âge important entre conjoints traduit des âges éloignés à la mise en couple, qui sont eux-mêmes souvent le reflet de temporalités différentes des hommes et des femmes, et donc également de statuts différents au moment de la formation du couple. Plus généralement, des écarts d'âge marqués peuvent être interprétés comme des configurations conjugales plus inégalitaires. Pour des femmes jeunes à faible dot scolaire, en quête d'émancipation de l'emprise familiale et de sécurisation financière – par exemple –, la mise en couple avec un homme plus âgé traduit des enjeux distincts, et plus décisifs socialement, par rapport à d'autres femmes, culturellement et scolairement mieux dotées. En l'occurrence, la précarisation liée à la migration (qui n'affecte cependant pas de manière uniforme les migrants, notamment en fonction du milieu social³) peut créer des contextes migratoires dans lesquels les migrants, et en particulier les femmes, pourraient voir dans la formation d'un couple avec un partenaire natif et plus âgé, une opportunité de stabilisation de leur position.

On ne saurait pourtant se contenter d'explications en terme de décalage des calendriers féminins et masculins de mise en couple. Si les écarts d'âge demeurent à ce point transversaux, et à ce point inflexibles, c'est aussi parce qu'ils sont encore une construction sociale évidente, une norme qui s'impose à travers un ensemble de valeurs et de représentations de ce que doit constituer un « bon » conjoint. Ainsi, Michel Bozon souligne

¹ Michel Bozon, « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints : une domination consentie I. Types d'union et attentes en matière d'écart d'âge », *Population*, 1990, vol. 45, n° 2, p. 327-360.

² Par exemple, le « défaut d'articulation entre le calendrier de la formation de la dot scolaire, et le calendrier de présentation sur le marché du mariage » chez les femmes diplômées, François de Singly, *Fortune et Infortune de la femme mariée*, Paris, PUF, 1987. p. 176

³ Pour les élites migrantes, il peut n'y avoir aucune précarisation, mais au contraire un gain de capital « cosmopolite ». Anne-Catherine Wagner, *Les nouvelles élites de la mondialisation: une immigration dorée en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, 236 p.

la valorisation quasi-systématique du partenaire masculin par la « maturité », ou la « solidité »¹, que le chercheur interprète comme le signe d'une domination masculine « consentie ». Celle-ci passe par le recrutement actif, par les femmes, de conjoints plus âgés, et établit ainsi à la racine du couple une hiérarchie et une situation inégalitaire entre les sexes.

En effet, lorsqu'on parle des écarts d'âge, on parle en fait, pour une écrasante majorité des couples, de la jeunesse relative des femmes, qui sont le plus souvent les cadettes de leur conjoint. Les écarts d'âge expriment pourtant des significations et des mécanismes différents, selon les traditions et les cultures. Ainsi Philippe Fargues a-t-il analysé les écarts d'âge très marqués dans le monde arabe comme la traduction de traditions patriarcales fortes, par lesquelles la conjonction de la domination par l'âge et de la domination financière permet le renforcement de l'autorité masculine.² Quel que soit le contexte cependant, les différences d'âge fortes en faveur des hommes sont généralement interprétée comme des structures inégalitaires (ou qui favorisent l'inégalité), d'où l'intérêt de les intégrer dans une analyse sur les rapports sociaux de sexe dans les couples mixtes.

Les écarts d'âge entre hommes et femmes sont donnés en années, à défaut d'avoir pu être mesurés en mois, ce qui aurait représenté une mesure plus fine³, mais pas forcément nécessaire au vu des distributions très étalées que l'on observe. Les données de TeO n'indiquent malheureusement pas le mois de naissance du conjoint, aussi l'écart d'âge a été calculé à partir de la différence entre l'année de naissance de la femme et celle de l'homme, au sein d'un couple mixte hétérosexuel.

On a ensuite calculé les écarts d'âge moyens et les écarts d'âge médians. Les écarts d'âge ont finalement été stratifiés en 5 classes, l'objectif étant de détailler plus finement leur distribution et leur variation. Les catégories sont les suivantes :

- La femme est plus âgée que l'homme.
- La femme et l'homme ont le même âge : on a jugé que lorsque l'âge des hommes ne dépassait pas 2 ans de plus que celui de leur partenaire, on pouvait considérer qu'ils avaient à peu près le même âge, et que le couple était de fait dans une configuration conjugale standard et jugée égalitaire dans le contexte français.

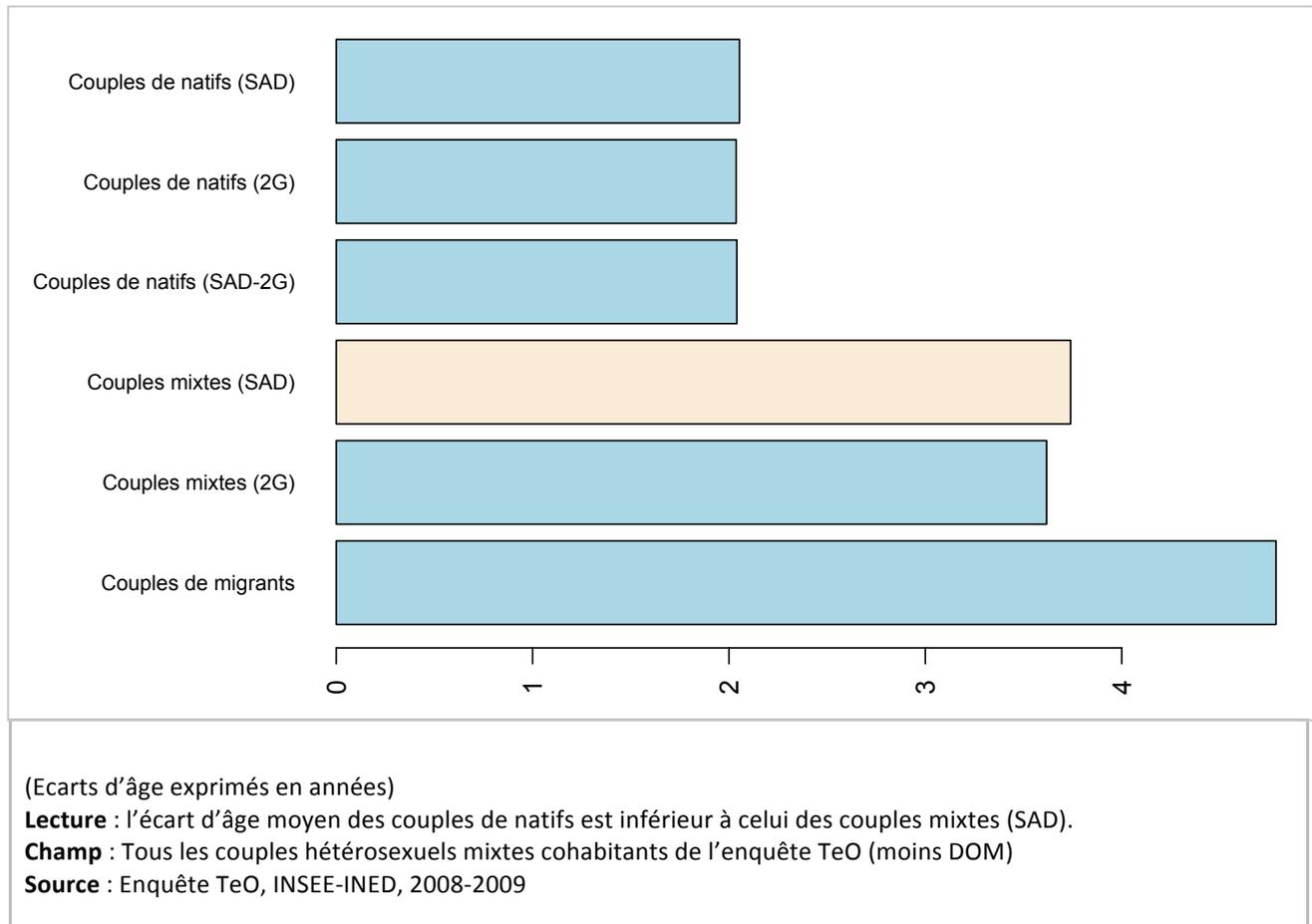
¹ M. Bozon, « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints », art cit.

² Philippe Fargues, « Monde arabe: la citadelle domestique » dans *Histoire de la famille*, André Burguière, Christiane Klapish-Zuber, Martine Segalen, François Zonabend (dir.), Paris, Armand Colin, 1986, vol.2, p. 339-371.

³ M. Bozon, « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints », art cit.

- L'homme a entre 2 et 4 ans de plus que la femme.
- L'homme a entre 5 et 9 ans de plus que la femme.
- L'homme a au moins 10 ans de plus que la femme.

Figure 2 : Ecart d'âge moyens en fonction du type migratoire de couple



Les écarts d'âge moyens, calculés en fonction du type migratoire de couple, restituent d'emblée la puissance des variations entre types de couples (voir figure 1). L'écart d'âge moyen des couples de migrants donne ainsi aux hommes presque 5 ans de plus que leur conjointe, tandis que c'est moitié moins chez les couples de natifs (2 ans en moyenne). On observe également que l'écart d'âge moyen des couples de natifs ne présente aucune fluctuation, en fonction du lien à la migration des partenaires. Les variations entre couples migrants-natifs sont également minimales (3.7 ans en moyenne pour les couples mixtes SAD, et 3.6 ans pour les couples mixtes 2G).

Les résultats, présentés graphiquement, montrent que, d'une part, les natifs descendants de migrants, et les natifs sans ascendance migratoire directe, forment des configurations conjugales identiques (en moyenne), au regard de l'écart d'âge entre hommes et femmes. Ceci est confirmé par l'écart d'âge médian (2 ans pour les couples natifs, trois ans pour les couples mixtes, 4 ans pour les couples de migrants). Les natifs, qu'ils aient ou non une ascendance migratoire directe, ont des écarts d'âge similaires avec leurs partenaire natif. Ces résultats vont donc plutôt à l'encontre des arguments sur le rejet des normes culturelles françaises par les enfants de migrants. En matière de sélection conjugale par l'âge, les migrants de deuxième génération ont des comportements parfaitement similaires aux natifs sans ascendance migratoire directe, et produisent des configurations conjugales jugées normales et égalitaires dans le contexte français (2 ans d'écart d'âge entre l'homme et la femme en moyenne, parmi les couples de natifs)¹.

En revanche, la présence d'un partenaire migrant dans le couple affecte considérablement l'écart d'âge moyen. Tous les couples qui incluent au moins un partenaire migrant dépassent 4 ans d'écart d'âge entre homme et femme, en moyenne. A cet égard, c'est clairement entre migrants et natifs qu'on trouve le principal clivage, et non entre natifs avec ou sans ascendance migratoire directe.. Il apparaît que la migration participe à créer ou à perpétuer des configurations conjugales inégalitaires. Ceci s'applique également aux couples migrants-natifs : les normes d'écart d'âge dans la population native majoritaire, ne sont donc pas reproduites dans les couples mixtes, ce qui laisse penser que le fait d'avoir un partenaire français sans ascendance migratoire directe n'implique aucunement que le couple sera égalitaire (au moins au regard de l'écart d'âge).

¹ Ceci confirme une partie des résultats de B. Collet et E. Santelli, « Les descendants d'immigrés en couple mixte au prisme de l'enquête « Trajectoires et Origines » », art cit ; B. Collet et E. Santelli, « Couples endogames, couples mixtes », art cit.

3) Les écarts d'âge dans les couples mixtes (SAD) : prégnance de la domination masculine

Dans le panel des couples que l'on a créé, on peut donc situer les couples mixtes (SAD et 2G) dans la gamme haute des écarts d'âge ; là encore, cependant, on veut discuter l'homogénéité de ces couples, en particulier au regard de la configuration sexuée (quel est le sexe des partenaires migrants et natifs, respectivement). Pour regarder de plus près ces écarts d'âge chez les couples mixtes (SAD), on introduit alors une approche plus fine des écarts d'âge, qui sont découpés en 5 catégories.

Tableau 7 : Ecarts d'âge entre hommes et femmes en fonction du profil de couple mixte (SAD)

Ecarts d'âge (en classes):	Profil 1 Homme migrant		Profil 2 : Femme migrante		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Total	914	100	1086	100	2000	100
La femme est plus âgée	208	22.8	214	19.7	422	21.1
La femme et l'homme ont le même âge	240	26.3	260	23.9	500	25.0
L'homme a entre 2 ans et 4 ans de plus	137	15.0	159	14.6	296	14.8
L'homme a entre 5 et 9 ans de plus	228	25.0	261	24.0	489	24.4
L'homme a au moins 10 ans de plus	100	11.0	192	17.7	292	14.6
NA	1	0.1	0	0.0	1	0.0
<i>p-value</i> : ***						

Ecart d'âge médian	3	3	3
<i>p-value</i> : ***			
Ecart d'âge moyen	2.87	4.54	3.77
<i>p-value</i> : ***			

(Ecarts d'âge en années)

Lecture : Dans les couples où le partenaire migrant est un homme, l'âge médian du conjoint natif au moment de la rencontre du couple est de 22 ans, alors qu'il est de 28 ans lorsque le partenaire migrant est une femme. Cette différence est significative à 0.001.

Champ : L'ensemble des couples mixtes hétérosexuels composés d'un conjoint natif sans ascendance migratoire directe, et d'un migrant (sans DOM)

Source : enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009

*** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 % ; NS : non significatif

A s'en tenir aux écarts d'âge médians, on serait porté à croire que la configuration sexuée du couple mixte n'a guère d'impact sur l'écart d'âge entre conjoint. Il est de trois ans pour les deux profils de couple. Pourtant, le test de Wilcoxon (test de comparaison des médianes), indique une différence significative entre les deux profils de couples. La considération des écarts d'âge moyens éclaire ce résultat, en distinguant nettement les couples où l'homme est migrant (profil 1), qui présente un écart d'âge moyen d'un peu moins de 3 ans, et les couples où la femme est migrante (profil 2), qui expriment un écart d'âge moyen de plus de 4 ans et demi.

Il apparaît donc que les couples de profil 2 présentent, en moyenne, des configurations d'âge plus inégalitaires, avec des écarts d'âge plus marqués que les couples de profil 1. Le test du Khi-deux renforce ce constat, en nous permettant d'affirmer la relation de dépendance qui relie l'écart d'âge et le profil sexué de couple mixte. Cette relation est particulièrement forte parmi les classes d'écarts d'âge les plus marqués d'un côté, et les plus faibles de l'autre (les écarts d'âge négatif, c'est-à-dire quand la femme est plus âgée que l'homme). Pour les classes intermédiaires d'écart d'âge, la répartition des effectifs ne diffère pas notablement entre les deux profils de couples: dans les deux cas, à peu près 25 % des couples présente un écart d'âge nul ou faible (inférieur à 2 ans), environ 15 % présente un écart d'âge situé entre 2 et 4 ans, et 25 % déclarent un écart d'âge entre 5 et 9 ans.

La différence entre les deux profils est en revanche très marquée parmi les couples présentant de très forts écarts d'âge en faveur des hommes (l'homme est d'au moins 10 l'ainé de sa compagne), qui sont significativement plus nombreux parmi les profils 2 (femme migrante) que chez les couples de profils 1 (17.7 % vs 11.0 %). Inversement, les couples dans lesquels les femmes sont plus âgées sont un peu plus fréquents parmi les couples de profil 1.

L'essentiel des variations entre les deux profils est donc concentrée sur les couples présentant des écarts d'âge très marqués ; près des deux tiers des couples dans lesquels l'homme a au moins 10 ans de plus que sa conjointe impliquent un couple de profil 2, c'est à dire un homme natif, et une femme migrante.

A travers cette analyse des écarts d'âge chez les couples mixtes (SAD), on peut mettre en avant deux choses : d'une part, on note la puissance de la norme de la supériorité masculine par l'âge, qui veut que dans plus de la moitié des couples, les hommes soient les aînés de leur compagne d'au moins 2 ans. Ce constat s'applique aux couples mixtes dans lequel l'homme est natif, mais également à ceux où l'homme est migrant. La domination masculine dans les rapports sociaux de sexe, saisis par l'écart d'âge entre homme et femme, imprègne donc également les couples mixtes, sans que le facteur de la migration ne semble, au premier abord, bousculer cette norme.

D'autre part, on met en évidence la présence d'une forte propension des couples mixtes de profil 2 à former des systèmes conjugaux fortement inégalitaires en matière d'écart d'âge, avec des femmes migrantes beaucoup plus jeunes que leur partenaire natif. Cette configuration, bien qu'elle existe également chez les couples de profil 1, y est beaucoup moins fréquente. Cela suggère qu'il existe (au moins) un cas de figure dans lequel la migration féminine aboutit à des contextes conjugaux où les rapports sociaux de sexe, ici cristallisés par la différence d'âge, s'instaurent très clairement en faveur du partenaire natif.

La mixité ne traduit donc pas, pour cette population de femmes migrantes, un accès à un cadre conjugal et à des rapports hommes-femmes plus égalitaires – au contraire. Il est difficile de savoir qui est l'instigateur principal de ce processus : les hommes natifs sélectionnent-ils des femmes migrantes beaucoup plus jeunes, ou les femmes migrantes sélectionnent-elles des conjoints natifs beaucoup plus âgés ? Ou est-ce les deux, ce qui « expliquerait » le renforcement de l'écart par rapport à d'autres configurations ? Est-ce simplement un produit du contexte social, qui voudrait par exemple que les femmes migrantes, jeunes et précaires, se tournent vers des hommes natifs, beaucoup plus âgés et donc considérés comme fiables et pourvoyeurs de stabilité – ce que Michel Bozon appelle la « domination consentie »¹ ? On peut enfin imaginer que cela puisse refléter des stratégies conjugales actives chez les hommes français, qui iraient chercher à l'étranger des femmes beaucoup plus jeunes qu'eux².

Inversement, du point de vue des hommes migrants, on peut penser que la position dominante d'homme est « affaiblie » par la position plus dominée de migrant, de

¹ M. Bozon, « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints », art cit.

² M. Dos Santos Silva, *Les constructions des stratégies conjugales et familiales des couples franco-brésiliens*, op. cit.

sorte qu'il est plus difficile, pour un homme migrant de « choisir » une femme beaucoup plus jeune.

Pour approfondir ce raisonnement, il nous faut donc passer par la trajectoire migratoire des partenaires, afin de l'inscrire dans la temporalité de la formation du couple mixte, et dans la dynamique des rapports sociaux de sexe.

II. Âges subjectifs et calendriers de formation des couples mixtes : des parcours genrés

Les écarts d'âge, s'ils nous renseignent sur des configurations plus ou moins inégalitaires du couple, ne disent pas toute l'histoire : comme l'expliquent Michel Bozon¹ et François de Singly², l'écart d'âge ne doit pas être pris tel quel : c'est avant tout un symptôme. Un symptôme des rapports sociaux de sexe, certes, mais qui se traduisent et s'expriment à différents niveaux, à différents moments, et pas seulement dans la sélection consciente d'un conjoint plus âgé ou plus jeune. Ce que les écarts d'âge laissent entrevoir, ce sont les décalages entre les hommes et les femmes, dans les calendriers d'entrée dans le couple et dans la mixité.

Or, ces décalages peuvent eux-mêmes être le reflet de trajectoires migratoires différentes, qui potentiellement retardent ou précipitent la formation d'un couple mixte. Ainsi l'âge de l'arrivée en France peut affecter ce calendrier de la mixité. Les personnes ayant migré enfant sont dans un contexte où elles peuvent former des couples mixtes très jeunes. Inversement, des personnes ayant migré tard auront eu peu d'opportunités de former un couple avec un Français, préalablement à la migration. Au-delà de l'âge à la migration, les conditions de la rencontre peuvent fournir des indices sur les différentes temporalités de formation des couples mixtes, qui sont susceptibles d'enrichir à leur tour la compréhension

¹ M. Bozon, « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints », art cit.

² F. de Singly, *Fortune et Infortune de la femme mariée*, op. cit.

des dynamiques et des processus par lesquels se forment et se négocient les rapports sociaux de sexe dans le contexte.

En effet, le fait de suivre ou de rejoindre son partenaire peut marquer une forme de domination, tout comme le fait de dépendre légalement de son conjoint français pour obtenir un titre de résidence peut accentuer la dépendance¹. A contrario, les migrations indépendantes, et le temps écoulé entre la migration et la rencontre du conjoint natif, pourraient signaler des situations dans lesquelles le rôle symbolique de passeur du partenaire natif n'est pas si clair, ni même requis.

1) L'âge à la migration et l'âge à la rencontre du couple : parcours conjugal

Les circonstances de la migration peuvent changer assez radicalement en fonction de différents facteurs : l'âge à la migration est l'un d'entre eux, et nous éclaire sur les conditions de celle-ci. Ceux qui migrent enfant ont vraisemblablement peu d'influence et de pouvoir dans le choix de l'émigration, comme de sa destination d'ailleurs. On peut également supposer qu'au moins une partie d'entre eux a des frères et sœurs nés en France, et qu'ils ont repris, en grandissant, un certain nombre de normes de genre de leur pays d'accueil ; « leurs parents ont transmis des valeurs du pays d'origine, mais ont dû composer avec le double système de référence de leurs enfants »²³. L'enquête TeO montre qu'un migrant sur 5 âgé de 18 à 60 ans est arrivé avant l'âge de 10 ans⁴, et un migrant sur trois avant l'âge de 18 ans. Dans le cadre de cette recherche, on a regroupé les personnes ayant migré enfant (jusqu'à 17 ans inclus), que l'on distingue donc des personnes ayant migré majeures (au sens français du terme, c'est-à-dire lorsqu'elles avaient plus de 18 ans). Parmi les migrants adultes, on a

¹ P. Suksomboon, « Cross-border marriage as a migration strategy: Thai women in the Netherlands », art cit ; S. Masson et P. Roux, « Male Violence Against Migrant Women », art cit.

² B. Collet et E. Santelli, *Couples d'ici, parents d'ailleurs. Parcours de descendants d'immigrés*, op. cit.

³ Les personnes ayant migré avant 10 ans sont d'ailleurs parfois agrégées avec les enfants nés en France de parents immigrés, afin de traduire la spécificité de leur socialisation et de leur expérience migratoire par rapport aux autres migrants. B. Collet et C. Régnard, « La réalité socio-culturelle de la mixité franco-étrangère. Analyse de données statistiques d'une enquête auprès de primo-arrivants », art cit.

⁴ Cris Beauchemin et al., « Les discriminations : une question de minorités visibles », *Population et Sociétés*, 2010, n° 466.

ensuite formé 2 classes d'âge, distinguant ceux qui avaient moins de 30 ans au moment de la migration, et ceux qui avaient 30 ans ou plus.

Plus d'un tiers des enquêtés migrant en couple mixte (SAD) ont migré avant l'âge de 18 ans. La plupart migrent cependant pendant leur vingtaine (46.3 %). Les migrations « tardives », impliquant des personnes d'au moins 30 ans au moment de la migration sont nettement plus rares : elles ne concernent que 16 % des migrants en couple mixte.

Le test du Khi-deux indique des différences significatives entre l'âge à la migration des hommes et des femmes migrantes en couple mixte (SAD). La proportion de femmes ayant migré enfants ou adolescentes est de 10 points plus faible que celles des hommes. Les femmes sont en effet proportionnellement et numériquement plus nombreuses à migrer pendant leur vingtaine, et plus encore passé 30 ans (18.9 % des femmes migrantes vs 12.5 % des hommes migrants). De fait, l'âge moyen est d'un peu moins de 18 ans pour les migrants, et un peu plus de 20 ans pour les migrantes (19 ans pour les deux ensemble) ; l'âge médian donne 19 ans pour les hommes, et 22 ans pour les femmes (21 ans pour les deux ensemble)

Tableau 8 : Âges à la migration et à la rencontre du couple (en classes) en fonction du profil de couple mixte (SAD)

	Profils 1 : homme migrant		Profils 2 : femme migrante		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
total	839	100	1024	100	1863	100
Âge du partenaire migrant à la migration						
Moins de 18 ans	358	43.4	333	33.1	?	37.7
Entre 18 et 29 ans	364	44.1	484	48.1		46.3
Au moins 30 ans	103	12.5	190	18.9		16.0
<i>p-value : ***</i>						
Âge du partenaire migrant à la rencontre du couple						
20 ans ou moins	135	16.2	245	24.1	380	20.6
Entre 21 et 24 ans	216	26.0	256	25.2	472	25.5
Entre 25 et 29 ans	244	29.4	252	24.8	496	26.8
30 ans ou plus	236	28.4	264	26.0	500	27.1
<i>p-value : ***</i>						
Âge du partenaire natif à la rencontre du couple						
20 ans ou moins	310	37.4	112	11.1	422	23.0
Entre 21 et 24 ans	215	25.9	210	20.9	425	23.2
Entre 25 et 29 ans	143	17.2	265	26.3	208	22.2
Au moins 30 ans	161	19.4	419	41.7	580	31.6
<i>p-value : ***</i>						
Temporalité rencontre/migration						
Rencontre avant migration	124	14.9	344	33.9	468	25.4
Rencontre et migration même année	44	5.3	104	10.2	148	8.0
Rencontre après la migration	662	79.8	339	55.9	1230	66.6
NA					17	NA
<i>p-value : ***</i>						
Lecture : Dans les couples mixtes où le partenaire migrant est un homme, 37.4 % des conjoints natifs (les femmes, donc), avaient moins de 20 ans au moment de la rencontre.						
Champ : L'ensemble des couples mixtes hétérosexuels composés d'un enquêté migrant et d'un conjoint natif sans ascendance migratoire directe (échantillon couples mixtes 2).						
Source : enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009						
*** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 % ; NS : non significatif						

Dans l'ensemble, les hommes sont plus âgés que les femmes au moment de la rencontre, quel que soit leur profil migratoire et le profil de couple – ce qui est logique, au vu

des écarts d'âge que nous avons observé. L'âge à la migration du partenaire migrant est fortement corrélé avec l'âge à la rencontre du migrant, ce qui paraît également cohérent¹. Plus on migre tard, plus on rencontre tard son conjoint natif.

Les écarts entre hommes et femmes de même statut migratoire varient cependant considérablement.

Considérons d'abord les migrants ; au moment de la rencontre du couple, l'âge médian des partenaires migrants, hommes ou femmes, est proche : 25 ans pour les femmes, et 26 ans pour les hommes. Cette proximité est confirmée par la moyenne, qui s'éloigne peu de l'âge médian. Pour les partenaires migrants, l'âge à la rencontre ne fluctue pas en fonction du sexe, puisque migrants et migrantes rencontrent leur (futur) partenaire natif à peu près aux mêmes âges.

En revanche, l'âge des partenaires natifs varie beaucoup plus avec la configuration sexuelle du couple. L'âge médian des femmes natives au moment de la rencontre est 22 ans (24 ans en moyenne), tandis que l'âge médian des hommes natifs est nettement plus élevé : 28 ans au moment de la rencontre du couple mixte, et plus de 30 ans en moyenne². Les femmes natives rencontrent donc leur partenaire migrant beaucoup plus tôt que les hommes natifs.

On remarque donc des différences significatives entre les deux profils de couples. Les principales divergences se jouent dans les classes d'âge les plus jeunes et les plus âgées. Ainsi, si 37.4 % des femmes natives avaient moins de 21 ans à la rencontre du couple, ce n'est le cas que pour 11.1 % des hommes natifs. Les hommes migrants sont aussi plus nombreux que les hommes natifs à rencontrer leur conjointe avant 25 ans (42.2 % vs 32.0 %). Il apparaît donc que les couples mixtes de profil 1 (homme migrant-femme native) sont plus susceptibles d'être formés tôt que les couples de profil 2, chez qui plus de 40 % des hommes (natifs) et 26 % des femmes (migrantes) ont au moins 30 ans à la rencontre du couple. On peut dès lors penser que pour ces personnes, le couple mixte vient après une ou plusieurs expériences conjugales.

¹ Test de corrélation de Pearson. Coefficient de corrélation = 0.3614, *p-value* : ***,

² Cf. Annexe 3

Les divergences en matière d'âge à la migration des hommes et femmes migrants montrent d'emblée qu'on a affaire à des flux migratoires aux caractéristiques (en l'occurrence, l'âge à la migration) différenciées. Si les hommes et les femmes migrent en nombres égaux pendant l'enfance, ce n'est pas le cas des migrations adultes, qui comportent une plus grande proportion de femmes. Ceci peut être lié aux différents modes de migration, en particulier lorsque celles-ci s'inscrivent dans une dynamique conjugale.

L'âge des partenaires au moment de la rencontre du (futur) couple permet d'approfondir et de renforcer l'hypothèse déjà énoncée dans l'analyse des écarts d'âge, suggérant qu'il existe des calendriers différents d'entrée dans la mixité, pour les hommes et les femmes notamment, mais également pour les migrants et les natifs. Il apparaît ainsi que les migrants ont des calendriers de formation du couple (rencontre) assez proches : la plupart d'entre eux rencontrent leur conjoint autour de 25-27 ans. Contrastant avec cette homogénéité, l'écart de 6 ans qui existe entre l'âge (moyen ou médian) des hommes natifs et des femmes natives au moment de la rencontre peut en fait être interprété comme un écart d'âge de 3 ans réparti de chaque côté de l'âge des migrants. Ainsi on peut imaginer des configurations schématisées dans lesquelles les femmes natives ont 22 ans (âge médian) lorsqu'elles font la connaissance de leur futur conjoint de 4 ans leur aîné (26 ans, âge médian). Parallèlement, les femmes migrantes rencontrent leur partenaire natif à 25 ans, lorsque celui-ci en a 28 (âges médians). Il apparaît ainsi que si le calendrier des migrants change peu en fonction du sexe, le calendrier des hommes et des femmes natives diverge en revanche fortement.

Il est possible d'interpréter cet écart de différentes manières : on peut penser par exemple que la période d'adaptation et d'intégration des migrants et des migrantes affecte leur calendrier. La rencontre du couple mixte ne serait possible qu'après cette phase, leur permettant d'accéder progressivement à des sphères de socialisation « locales », ou « natives », et de surmonter d'autres obstacles, dont typiquement la barrière de la langue. au moment de la migration (les femmes migrent plus tardivement), et des écarts d'âge traditionnel dans un couple (l'homme est plus âgé que la femme), il est logique que les hommes natifs soient alors plus âgés, puisqu'ils s'adapteraient en quelque sorte au calendrier des femmes migrantes.

Cette explication ne s'applique cependant que dans les cas de figure où la migration précède la formation du couple. Si le couple se forme à l'étranger (lors de vacances, de

séjours, ou d'autres épisodes migratoires), on ne peut plus supposer que l'intégration joue un rôle dans le calendrier de recrutement du conjoint.

2) *Trajectoires migratoires et conjugales, et rapports sociaux de sexe : 4 parcours*

Le fait que les femmes soient plus nombreuses à migrer adultes peut laisser penser que leurs motifs et leurs opportunités de migration sont différents de ceux des hommes migrants. Comme le synthétise l'Organisation Internationale du Travail

*'It is the gender-segregated labour markets as well as the sexual division of labour in the household that determine gender-selective migration flows. Stated simply, men and women follow different migration patterns (e.g. they migrate for different reasons) because they do different things in the sending country and are expected to engage in gender-specific occupations on arrival in the host country.'*¹

En particulier, la littérature suggère que les femmes sont plus susceptibles de migrer pour motifs familiaux - en l'occurrence au titre de « conjointe de Français » - dans le but de rejoindre ou de suivre leur partenaire. Ce statut conjugal pourrait au demeurant faciliter la migration, en garantissant l'obtention d'un titre de séjour.

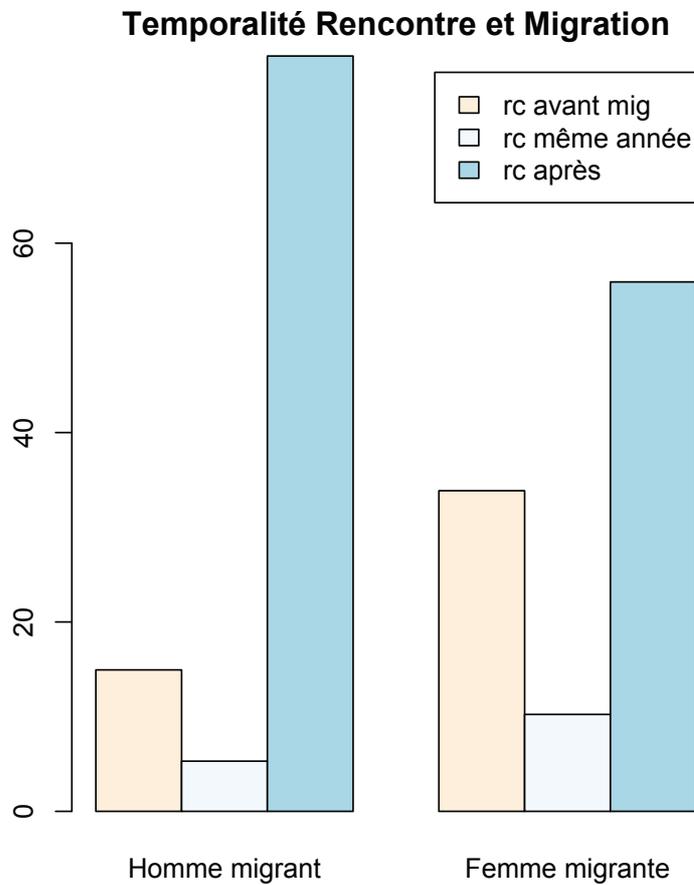
Cependant, ce type de parcours migratoire peut également traduire une forme de domination des femmes migrantes, qui migreraient ainsi moins souvent de manière autonome, et accepteraient plus volontiers que les hommes de suivre leur conjoint. On teste ici ce concept de migration « passive » des femmes, qu'il convient d'ailleurs de prendre avec une certaine distance. Cette appellation renvoie à des conceptions elles-mêmes empreintes de domination masculine, en ce qu'elle rend moins visibles les migrations non-économiques, et disqualifie une forme de migration « féminine » à partir d'un préjugé non fondé, selon lequel « suivre son conjoint » serait un signe de passivité. Or il s'agit bien d'une stratégie migratoire,

¹ Site Internet de l'Organisation Internationale du Travail - page « Gender and Migration », <<http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/projects/gender/>>, 2001.

dont la mise en œuvre nécessite sans doute autant de conviction que celle de « ramener » une migrante pour un natif.

Après avoir analysé le calendrier de formation des couples mixtes, on s'attache à la manière dont celui-ci s'insère dans les trajectoires migratoires, qui peuvent donc varier en fonction des sexes. L'âge à la première venue en France nous a déjà fourni un certain nombre d'indices qui distinguent les migrantes des migrants. On cherche maintenant à prolonger cette réflexion, en intégrant, non seulement l'âge du migrant au moment de la migration, mais également la temporalité du couple et la manière dont celle-ci est imbriquée (ou non) dans le processus migratoire. Cela nous permet de distinguer 4 trajectoires différentes. Pour compléter cette analyse, on s'intéresse également au pays de rencontre, et aux modalités légales de migration via le motif d'obtention du premier titre de séjour. Enfin, on teste la propension des différentes trajectoires migratoires établies à produire des contextes conjugaux plus ou moins inégalitaires en étudiant la relation avec l'écart d'âge.

Figure 3 temporalité rencontre et migration, par profils de couple mixte (SAD)



p-value : ***

Lecture : la grande majorité des hommes migrants en couple mixte (SAD) ont migré avant d’avoir rencontré leur conjoint natif actuel.

Champ : l’ensemble des couples mixtes (SAD) constitués d’un enquêté migrant et d’un conjoint natif (SAD) (Echantillon couples mixte 2)

Source : Enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009

De fait, on peut d’emblée noter que les temporalités du couple mixte et de la migration ne s’emboîtent pas de la même manière pour les hommes et les femmes migrants. Si 80 % des hommes ont migré avant d’avoir rencontré leur conjointe native, ce n’est le cas que d’à peine plus de la moitié des femmes migrantes¹. Celles-ci sont beaucoup plus nombreuses à avoir rencontré leur conjoint natif avant de migrer en France. Elles sont également plus susceptibles de migrer l’année de la rencontre de leur conjoint (10.2 % vs 5.3 %) – soit

qu’elles suivent plus volontiers, et plus rapidement leur partenaire, qu’elles le rencontre très vite, une fois arrivées en France. On distingue alors

4 profils de couples, afin de tester l’hypothèse – et l’importance – de ces différents parcours migratoires et conjugaux.

¹ Cf. Annexe 4

➤ *Trajectoire (A) : La migration a eu lieu après la rencontre du couple*

Ce groupe est relativement peu nombreux – constitué de 458 couples, il représente un quart de l'ensemble des couples mixtes que nous étudions (échantillons couples mixtes 2). Ce groupe est constitué aux trois quarts de femmes migrantes (73.5 %). L'âge moyen à la rencontre du couple y est de presque 27 ans pour les hommes, et d'un peu moins de 25 ans pour les femmes, tandis que l'âge à la migration est de plus de 31 ans pour les hommes, et de plus de 28 ans pour les femmes (écarts significatifs). Ce sont donc des migrations tardives surtout si l'on considère l'âge médian à la migration de l'ensemble des partenaires migrants : 21 ans.

L'âge des partenaires natifs à la rencontre est très différencié : les femmes natives ont en moyenne 25 ans, tandis que les hommes natifs ont plus de 30 ans (différence significative au seuil de 1 %). De fait, l'écart d'âge est soumis à de fortes variations en fonction de la configuration sexuée du couple mixte : lorsque le couple est composé d'un homme migrant et d'une femme native, l'écart d'âge moyen est d'un an et demi – ce qui situe donc ces couples dans des dispositions égalitaires, au sens où l'homme et la femme ont sensiblement le même âge. Au contraire, les couples mixtes formés d'une migrante et d'un homme natif expriment des écarts d'âge très prononcés : plus de 6 ans en moyenne (écart très significatif)

Plus de 80 % de ces couples se sont rencontrés à l'étranger ou dans les DOM-TOMS - vraisemblablement à la faveur d'une migration ou d'un voyage du partenaire natif ; les proportions sont à peu près équivalentes pour les hommes et les femmes migrants. Par ailleurs, il s'écoule en moyenne plus de 4 ans entre la rencontre et la migration : cet écart moyen est de 5 ans pour les hommes migrants, et d'un peu moins de 4 ans pour les femmes migrantes. Ceci peut traduire soit une longue période de relation à distance, soit une période de relation à l'étranger (qui suppose une migration du partenaire natif), débouchant éventuellement sur la migration vers la France. Plus de la moitié de ces personnes (55.7 %) ont obtenues leur premier titre de séjour en France au titre de « conjoint de Français » - le conjoint étant vraisemblablement le partenaire natif ici étudié. Cette proportion grimpe à plus de 60 % pour les femmes migrantes, mais concerne moins d'hommes migrants (43 %)¹.

¹ *p-value* : ***

On en déduit que ce profil de couple, dans lequel le partenaire migrant « suit » ou « rejoint » le partenaire français, en France, se traduit par des configurations conjugales complètement différentes selon le sexe du partenaire migrant. Dans le cas où c'est l'homme qui migre, le couple formé peut être caractérisé comme égalitaire en matière d'écart d'âge.

Dans le cas où c'est la femme qui suit son conjoint français, le couple est au contraire en général dans un système fortement inégalitaire, où la femme est beaucoup plus jeune que l'homme. A cela s'ajoute le fait que la majorité des migrantes se trouvent, au moment de la migration, dans une situation où leur titre de séjour les rend dépendantes du couple mixte – et partant, de leur conjoint natif – pour leur permettre de rester en France. Ceci vient s'ajouter à l'asymétrie de pouvoir déjà créée par le contexte migratoire, et qui ne concerne pas tant les hommes migrants, moins souvent dépendants légalement de leur partenaire native.

Le fait que les hommes migrants soient si peu nombreux dans ce profil de couples mixtes constitue également en soi une illustration et un exemple des rapports sociaux de sexe, tels qu'ils s'expriment dans le cadre de la migration et de la formation du couple transnational. Les hommes qui rejoignent leur compagnes sont extrêmement rares : ils forment moins de 15 % des couples mixtes incluant un homme migrant, et moins de 7 % de l'ensemble des couples mixtes.

➤ ***Trajectoire (B) : La migration a eu lieu avant la rencontre du couple, lorsque le migrant était enfant ou adolescent.***

Le profil de couple dans lequel la migration précède la rencontre est beaucoup plus courant que le profil précédent : comprenant 1230 couples, ce profil concerne les deux tiers de l'ensemble des couples mixtes (SAD). Les configurations avec un homme migrant et une femme native prédominent sensiblement (53.8 %).

57 % des individus migrants de cet échantillon sont arrivés en France avant 18 ans. Considérons seulement ces derniers : ils représentent 34 % des couples mixtes, et 42 % des couples mixtes de profil 1, composé d'un homme migrant et d'une femme native. On peut noter qu'ils comprennent une proportion à peu près égale de chaque profil sexué de couple mixte. L'âge moyen et l'âge médian à la migration sont d'environ 7 ans pour les hommes et les femmes migrantes. L'âge à la rencontre n'en est cependant pas plus précoce : 25 ans en moyenne (médiane : 23 ans) chez les hommes migrants, et un peu moins de 24 ans chez les

femmes migrantes (médiane : 22 ans) (écarts très significatifs). Dans les deux profils sexués de couple, les écarts d'âge moyens sont de 2 ans et demi (écart d'âge médian : 2 ans).

Sauf quelques rares exceptions, le titre de séjour n'est pas obtenu au titre de conjoint de Français (ce qui paraît logique, compte tenu de l'âge à la migration). Les motifs d'obtention sont composites : une importante minorité est venue par le biais du regroupement familial (36.2 % des hommes migrants et 28.4 % des femmes), et le reste est assez bien réparti entre ceux qui étaient « dispensés par la loi » (citoyens Européens, par exemple), ceux qui ont fait valoir un statut d'étudiant, ceux qui ont obtenu leur titre de séjour en tant que travailleurs, ou ceux qui ont été accueillis en tant que réfugiés. L'immense majorité de ces couples (97.5 %) se sont rencontrés en France métropolitaine.

Ce profil de couple mixte apparaît nettement plus égalitaire que le précédent. Les écarts d'âge y sont réduits – comparables à ceux observés chez les couples de natifs (descendants de migrants, ou sans ascendance migratoire directe), la dépendance vis-à-vis du conjoint est faible, d'autant qu'il s'écoule en moyenne plus de 16 ans entre l'arrivée en France et la formation du couple. Par ailleurs, les parcours migratoires et conjugaux des hommes et des femmes migrantes semblent en tout point identiques, à l'exception de la rencontre du couple mixte, qui se fait un peu plus tôt pour les femmes migrantes. Là encore, on reste en phase avec les comportements conjugaux généralement observés dans la population française, dans laquelle le calendrier conjugal des femmes est un peu en avance par rapport à celui des hommes du même âge¹.

➤ ***Trajectoire (C) : la migration a eu lieu à l'âge adulte, avant la rencontre du couple.***

Les couples mixtes pour lesquels le partenaire migrant est arrivé en France à l'âge adulte, avant la rencontre du couple actuel, représentent quant à eux 28 % de l'ensemble des couples mixtes (échantillon 2), et 35 % des couples incluant un homme migrant, et 22 % des couples incluant une femme native. Les couples de profil 1 (homme migrant-femme native) constituent en effet le cas de figure prédominant (57 %) dans ce type de trajectoire. L'âge à la migration est plus élevé chez les femmes (un peu moins de 25 ans) que chez les hommes

¹ M. Bozon, « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints », art cit.

migrants (23 ans). Les femmes adultes migrent donc un peu plus tard que les hommes¹. De même, la rencontre du (futur) conjoint natif intervient plus tard pour les femmes que pour les hommes migrants (31 ans vs 29 ans)². Cet écart – très significatif – marque le décalage de deux ans environ entre les calendriers des migrants et des migrantes en matière de migration et de formation des couples mixtes.

Dans cette configuration migratoire, l'écart d'âge entre conjoints est assez élevé : 4 ans pour les couples incluant une femme native, un peu moins pour les couples incluant un homme natif³. L'écart d'âge médian – de 4 ans – tranche donc avec le profil migratoire précédent : lorsque les migrants arrivent adultes en France, avant d'avoir rencontré leur futur(e) partenaire natif (native), les écarts d'âge des couples mixtes qu'ils forment sont deux fois plus marqués (en moyenne) que chez les migrants arrivés enfants ou adolescents.

Une forte minorité des migrants dans ce cas de figure (34.5 %) ont obtenu leur premier titre de séjour en tant qu'étudiants, et un quart (26.4 %) en tant que travailleurs. Si ceux accueillis comme « travailleurs » sont en proportions égales chez les femmes et les hommes migrants, ce n'est pas le cas des « étudiants », qui incluent 40 % des migrants vs 27.2 % des migrantes. Celles-ci sont en revanche beaucoup plus nombreuses à avoir obtenu leur titre de séjour en tant que « conjointe de Français » (18.0 % vs 7.6 % pour les hommes migrants) : il s'agissait donc d'un autre conjoint français, puisqu'elles n'avaient pas encore rencontré leur conjoint actuel. Elles sont également proportionnellement plus nombreuses à avoir bénéficié du regroupement familial (6.9 % vs 3.1 %). Pour la grande majorité de ces couples mixtes (Près de 93 %), la rencontre a eu lieu en France métropolitaine.

Ce profil de couple ressemble à un intermédiaire entre les deux premiers, mais tranche par certains côtés. Si la migration n'est pas aussi tardive que chez les couples mixtes où elle est suivie de la rencontre, elle intervient tout de même en milieu de vingtaine : il est donc probable que les migrants aient déjà vécu des expériences amoureuses et conjugales. Ceci est d'autant plus vraisemblable lorsqu'on considère l'âge à la rencontre (autour de 30 ans). Le couple mixte est sans doute formé à la suite d'autres expériences, et la migration retarde le calendrier de formation du couple – ceci ne s'applique cependant pas forcément aux partenaires natives.

¹ Ecarts très significatifs

² Âges médians à la rencontre : 30 ans pour les femmes migrantes, 28 pour les hommes migrants. Ecart significatif

³ différence non significative

En effet, l'âge moyen à la rencontre est de 25 pour les femmes natives – il est de plus de 35 ans chez les hommes natifs¹.

Si les écarts d'âge sont marqués, il n'existe pas de différences entre profils sexués de couples. Par ailleurs, la grande majorité de ces migrants sont venus en indépendants (pour des études ou pour travailler) – même s'il faut noter que la proportion de personnes ayant obtenu un titre de séjour via le regroupement familial ou un conjoint français est nettement plus élevée chez les femmes. Les configurations conjugales du couple mixte finalement formé sont relativement inégalitaires, quelle que soit la configuration sexuée du couple. Il est possible de considérer que cela marque l'importation de normes conjugales moins égalitaires. Ces normes seraient au contraire abandonnées par les migrants arrivés pendant l'enfance, qui, socialisés en France, reprennent les normes françaises en matière d'écart d'âge entre hommes et femmes. En même temps, dans des couples mixtes, les écarts d'âge élevés ne peuvent pas être interprétés comme le seul fait des normes supposées des migrants, qui seraient imposées aux natifs. Par ailleurs, l'intervalle entre migration et rencontre du couple (entre 5 et 6 ans en moyenne) suggère que les migrants étaient déjà au moins en partie familiarisés avec le pays, et intégrés dans une certaine mesure au moment de la rencontre. Cette intégration contribue d'ailleurs sans doute au croisement des univers de socialisation, qui permet la rencontre du couple mixte. On peut alors interpréter les écarts d'âge marqués, non comme l'expression ou le compromis de normes culturelles exogènes, mais plutôt comme la traduction de rapports sociaux de sexe communs. En effet, d'un côté, les femmes migrantes sont dans des situations où la formation d'un couple avec un partenaire natif, nettement plus âgé qu'elles, est la configuration la plus fréquente – peut-être parce qu'elle apporte en quelque sorte une double stabilité – tandis que de l'autre côté, les hommes migrants formeraient des couples avec des femmes natives bien plus jeunes qu'eux. De sorte qu'au final, la domination masculine par l'âge est toujours maintenue, dans ce type de parcours, que les hommes soient migrants ou natifs.

➤ ***Trajectoire (D) : lorsque la migration et la rencontre ont lieu la même année***

Ce dernier profil de couple mixte est nettement plus rare que les autres : il ne concerne que 148 couples, soit 7 % des couples mixtes dans leur ensemble (échantillon 2). Avec 70 %

¹ Ecart significatif au seuil de 1%

de couples de profil 2 (femme migrante – homme natif), il renvoie à des migrations essentiellement féminines. L'âge à la migration est de 27 ans en moyenne – pour les hommes et les femmes¹. Logiquement, l'âge à la rencontre est également de 27 ans, là encore sans qu'on ne note de différence entre hommes et femmes migrants. En revanche, l'âge des partenaires natifs est extrêmement différencié en fonction du sexe : les femmes natives ont 25 ans à la rencontre du couple, là où les hommes natifs ont presque 34 ans en moyenne² (écart très significatif).

Les écarts d'âge sont donc très marqués (écart d'âge médian : 5 ans ; 5 ans et demi en moyenne). Mais en fait, cela cache de fortes disparités entre couples : dans les couples mixtes où la femme est migrante, l'écart d'âge moyen est de presque 7 ans. Il n'est que de 2 ans lorsque l'homme est migrant (différence très significative). Les deux tiers de ces couples se sont rencontrés en France. Cette proportion est plus faible lorsque ce sont les femmes qui migrent (61.5 %), mais nettement plus élevée pour les hommes migrants, qui sont presque 80 % à avoir rencontré leur partenaire dans l'hexagone³. Une forte minorité (33.0 %) de femmes migrantes a obtenu un titre de séjour en tant que conjointe de Français (vs 22.5 % chez les hommes migrants) ou étudiante (21.6 % - 25 % chez les hommes migrants). La taille réduite des effectifs ne permet cependant pas de pousser l'analyse.

On a ainsi affaire à une population de couples mixtes qui se sont formés, soit juste avant, soit juste après la migration (en se basant sur la rencontre des partenaires). De fait, presque 40 % des femmes ont rencontré leur conjoint à l'étranger, ce que l'on peut interpréter – sauf coïncidences – comme un indice du fait que la rencontre aurait précédé – de fort peu – la migration, et l'aurait même sans doute motivée. Lorsque la rencontre a lieu après la migration, elle lui succède très rapidement : cela semble le cas le plus fréquent, compte tenu du fait que la France métropolitaine est le principal pays de rencontre. De sorte que, dans tous les cas, la rencontre se fait dans un contexte où le partenaire migrant est dans une relative perte de repères : soit il ou elle est prêt à migrer un peu en urgence, soit il vient d'arriver en France. Aussi les configurations conjugales reflètent, en quelque sorte, cet impact de la migration sur les rapports sociaux de sexe. Celle-ci semble accentuer le poids de la domination masculine sur les femmes migrantes, qui forment des couples très inégalitaires en âge, et sont au moins pour une partie d'entre elles dépendantes légalement de leur conjoint au

¹ Comparaisons des moyennes et médianes non significatives

² Médianes des âge des natifs à la rencontre : 32 ans pour les hommes, 24.5 ans pour les femmes (*p-value* : ***)

³ Effectifs trop réduits pour conduire un test de Khi-deux

moment de la migration. Cette domination est en revanche allégée pour les femmes natives, qui forment avec des hommes fraîchement migrants des couples aux configurations d'âge relativement égalitaires. Ces caractéristiques sont, toutes choses confondues, extrêmement proches des couples mixtes du premier groupe (parcours A), c'est-à-dire de ceux qui migrent après la rencontre du couple. Aussi on les agrégera ces deux parcours par la suite, sous le nom « parcours A »

Conclusions du chapitre

A travers la mise en perspective de l'âge des partenaires, de l'âge à la migration, de l'âge à la rencontre et des écarts d'âge, on a reconstruit les trajectoires migratoires et les calendriers de rencontre des couples mixtes. On a notamment mis en évidence le fait que si les calendriers diffèrent assez peu entre hommes et femmes migrants, ils sont en revanche très différents entre natives et natifs. Ces derniers forment des couples mixtes nettement plus tard. Dans l'ensemble, il apparaît que l'écart d'âge est positivement corrélé avec l'âge à la rencontre du partenaire migrant : lorsque les personnes migrent jeunes – surtout enfants – elles sont plus susceptibles de former des configurations conjugales égalitaires en matière de différence d'âge.

La corrélation entre âge et écart d'âge est également très forte pour les partenaires natifs, et plus encore pour les hommes natifs. Plus ceux-ci sont âgés au moment de la rencontre, plus leur couple tend à être inégalitaire. C'est exactement l'inverse pour les femmes natives : plus la partenaire native est âgée au moment de la rencontre, et plus l'écart d'âge est faible (cf. Annexe 6)

La mise en relation de ces âges subjectifs avec les trajectoires migratoires et les configurations plus ou moins inégalitaires en matière d'écart d'âge nous a permis de mettre en évidence 4 types de trajectoire des couples transnationaux. Dans l'ensemble, il apparaît que les migrations, majoritairement féminines, qui suivent la rencontre ou la précèdent de peu créent des équilibres favorables au partenaire natif. La domination symbolique et pragmatique (titre de résidence, capital social dans le pays..) des femmes migrantes par les hommes natifs y est la plus prononcée. Si ces migrations « passives » créent au contraire des cadres conjugaux beaucoup plus égalitaires lorsque ce sont les hommes qui migrent, il faut souligner que ce type de migration masculine est complètement marginal. C'est bien ce qu'on oublie de

dire quand on parle de migrations « passives » des femmes : les migrations ainsi qualifiées sont non seulement l'expression mais aussi le produit des rapports sociaux de sexe – si ces migrations sont considérées comme féminines, c'est aussi parce que les hommes ne s'y prêtent guère; et si elles aboutissent pour la plupart à des rapports entre hommes et femmes très inégalitaires, c'est parce que les femmes migrantes sont dominées à deux titres : en tant que migrantes, et en tant que femmes. Elles sont donc à la fois plus enclines à suivre leur conjoint que l'inverse, et risquent plus que les femmes natives de se retrouver dans des structures conjugales inégalitaires.

Les migrations d'hommes qui aboutissent à la formation de couple mixtes se font sous des modalités sensiblement différentes – les hommes migrent enfants, ou adultes, mais de manière indépendante du couple. Ils sont en général installés dans le pays depuis plusieurs années lorsqu'ils rencontrent leur conjoint. De fait, leur position dans la société d'accueil est beaucoup plus forte, ce qui leur permet aussi de reproduire des schémas conjugaux qui ne remettent pas en cause la domination masculine par l'âge, y compris ou en dépit du contexte de la mixité. Il semble donc que les seules formes de mixités susceptibles de relativiser cette domination par l'âge notamment, sont celles passant par la migration non-autonome des hommes : c'est-à-dire lorsque les hommes migrent enfant, ou lorsque, adultes, ils acceptent de suivre leur conjointe.

Chapitre 5: Les divisions sexuelles du travail domestique et salarié : mixités sexuées et parcours migratoires

« Ahmed, tu fais la vaisselle, tu débarrasses, et tu descend les poubelles. ». « Mais attend, Sylvie, mon amour, mon oasis, ma passion, j’li dija fait toute la semaine, la visselle ! ». « Ahmed, encore une réflexion et j’appelle Besson. Tu vis avec une Française, tu manques de rien, si tu veux retourner au bled, ne tiens qu’à toi ! »¹

Bien que le ton soit à l’humour, l’idée est pourtant soufflée ironiquement par le chroniqueur Stéphane Guillon : le statut migratoire de femme native dans un couple mixte permettrait de remettre en question, voire de renverser les rapports de sexe en matière de division sexuelle du travail. Voilà précisément ce qui dans ce chapitre, nous intéresse.

La division sexuelle du travail constitue une des pierres d’angle de la sociologie des rapports sociaux de sexe, et notamment du travail de Danielle Kergoat. L’idée est que les rapports sociaux de sexe s’expriment et prennent forme par et dans le travail. C’est d’ailleurs à partir du travail qu’ont d’abord été théorisés les rapports sociaux de sexe, de la domination masculine et le patriarcat². La sociologie du genre est en quelque sorte née du travail, et d’une

¹ Stéphane Guillon, *Le mariage gris d’Eric Besson (La Chronique de Stéphane Guillon)*, op. cit. 7 :55

² I. Clair, *Sociologie du genre*, op. cit.

théorie du travail marxiste réinterprétée. Elle demeure encore aujourd'hui très focalisée sur le travail et l'emploi, qui comptent parmi ses principaux objets de recherche¹.

Le travail occupe une place centrale dans la vie des gens ; chez Marx² et Durkheim³, il doit même être compris, non pas comme une activité parmi d'autres, mais comme le principe organisateur de la société, car c'est la division du travail qui distribue les rôles, les statuts sociaux et les richesses, et qui structure ainsi le lien social. Le travail hiérarchise et divise les hommes et les femmes, par sexe et par classe. Ainsi Danièle Kergoat disait à propos des ouvrières : « dominées et exploitées par le capital en tant qu'ouvrières, dominées et opprimées par les hommes de leur propre classe qui font de cette domination une des conditions de leur propre capacité de résistance au capital »⁴.

La question ici est de tester cette pensée de la consubstantialité des rapports sociaux – et de se demander ainsi si la division du travail peut aider à mettre en évidence une double domination chez les migrants, et les femmes.

Les rapports sociaux entre les hommes et les femmes se construisent simultanément dans le salariat et dans la famille. La division du travail et son impact sur les relations et les rapports de pouvoir, ne doit pas être cantonnée à sa déclinaison professionnelle, mais inclure toutes les activités domestiques que les femmes prennent en charge et réalisent – souvent gratuitement, et sans reconnaissance sociale. Lorsque les femmes sont assignées au travail domestique, les hommes n'ont pas à s'en occuper ; surtout, elles sont écartées de l'espace public et marchand, rendues dépendantes de leur conjoint, et du mariage. La division sexuelle du travail a ainsi pour caractéristiques « l'assignation prioritaire des hommes à la sphère productive et des femmes à la sphère reproductive ainsi que, simultanément, la captation par les hommes des fonctions à forte valeur sociale ajoutée [...] »⁵ Les femmes sont alors vouées à la disponibilité infinie, y compris d'ailleurs lorsqu'elle travaillent.

¹ *Ibid.*

² Karl Marx, *Le Capital*, Paris, Garnier-Flammarion, 1969.

³ Emile Durkheim, *De la Division du travail social*, Paris, PUF, 2013.

⁴ Danièle Kergoat, *Les Ouvrières*, Paris, Le Sycomore, 1982. P. 19-20

⁵ Danièle Kergoat, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe » dans *Dictionnaire critique du féminisme*, Helena Hirata, Françoise Laborie, Hélène Le Doaré, Danièle Senotier (dir.), Paris, PUF, 2004, .p. 36

C'est la division sexuelle du travail, mais également la division sexuelle de l'emploi qui structure et oriente les rapports sociaux de sexe¹, c'est-à-dire les inégalités d'accès à l'emploi et les relations entre activité et inactivité². Le fait de catégoriser comme « inactifs » toutes les personnes ne se qualifiant pas d'« actifs occupés » est aussi une manière de contourner les distinctions habituelles qui séparent « chômeurs » et « femmes au foyer », et aboutissent à la minimisation du « surchômage féminin »³

Ces apports de la sociologie du genre expliquent pourquoi il a paru essentiel, pour parler des rapports sociaux de sexe chez les couples mixtes, de parler du travail, entendu à la fois comme travail salarié *et* comme travail domestique. Nous utilisons la répartition sexuelle de ces formes de travail pour mettre en évidence le type de rapports sociaux – plus ou moins inégalitaires – que tissent les couples mixtes. Nous verrons que ceux-ci peuvent être rattachés à des profils migratoires et conjugaux particuliers, dont on peut donc supposer qu'ils influencent et structurent à leur tour l'équilibre des rapports entre hommes et femmes au sein de ces couples.

➤ *Méthodologie et variables*

Au regard du travail et de sa répartition dans le couple, on a distingué seulement les « actifs occupés » des « autres » (cette dernière catégorie regroupant toutes les autres modalités), en créant ainsi un clivage entre des personnes qui travaillent, et des personnes qui ne travaillent pas. Ce clivage est forcément artificiel et réducteur : il existe bien sûr des modalités intermédiaires entre ces deux possibilités : la catégorie « autres » inclue des chômeurs, des personnes au foyer, des adultes handicapés, des étudiants et des retraités, que l'on qualifiera d'inactifs, à défaut d'un terme moins péjoratif. Il est entendu que cette étiquette représente, non la réalité pratique des choses, qui sait que les dits « inactifs » sont en fait extrêmement actifs⁴, mais la réalité sociale, qui distingue et hiérarchise les personnes qui travaillent et qui gagnent un salaire, et les autres. Or, en matière d'égalité des sexes, un des

¹ Margaret Maruani, *Les Mécomptes du chômage*, Paris, Bayard, 2002.

² Cela inclue également la distinction entre temps pleins et temps partiels, que l'on ne développe cependant pas dans cette enquête

³ M. Maruani, *Les Mécomptes du chômage*, *op. cit.*

⁴ Par exemple : Bernard Friot, *L'enjeu des retraites*, Paris, La Dispute, 2010, 173 p.

éléments essentiels de l'émancipation des femmes se joue dans l'accès au travail, et à travers lui à l'indépendance économique et à l'existence sociale et publique.

On a distingué quatre configurations conjugales face au travail : lorsque les deux conjoints sont actifs occupés (« les deux travaillent »), lorsque seulement l'un d'entre eux est un actif occupé (migrant/natif, et homme/femme), et lorsque aucun ne travaille. La configuration dans laquelle seul l'un des conjoints travaille est considéré comme un cadre conjugal inégalitaire.

Au-delà des distinction que créent le travail et la répartition – égalitaire ou non – des fonctions de « gagne-pain », on cherche également à appréhender les équilibres domestiques, et la distribution des rôles dans ce cadre. Pour comprendre cet aspect des relations au sein des couples mixtes, on a construit une variable score *travail domestique* regroupant 3 variables différentes. Celles-ci concernent respectivement la gestion des repas, la gestion des courses d'alimentation, et le fait de se charger d'emmener les enfants à l'école. Les questions étaient posées de la manière suivante : « Pouvez-vous me précisez qui dans votre ménage se charge le plus souvent de : faire les courses d'alimentation ? » (« faire les repas », « emmener les enfants à l'école »). Les trois premières modalités sont alors « toujours ou le plus souvent l'enquêté », « autant l'enquêté que son conjoint », « toujours ou le plus souvent le conjoint ». Il y avait également d'autres réponses, incluant « autre personne du ménage », ou « sans objet », entre autres

Lorsque c'est la femme (conjointe ou enquêté) qui se charge « toujours ou le plus souvent » de ces tâches, on code +1. Lorsque c'est l'homme, on code -1. Toutes les autres options sont codées 0. On obtient alors une variable score, allant de -3 à 3, c'est-à-dire, -3 : l'homme se charge de toutes ces tâches « toujours ou le plus souvent ». 3 : la femme se charge de toutes ces tâches « toujours ou le plus souvent ». On a alors recodé ces résultats de manières à obtenir une variable à 4 modalités : de -3 à -1 : « inégalitaire inversé » (c'est-à-dire que l'homme effectue dans l'ensemble plus de tâches domestiques, ou plus régulièrement que sa partenaire) 0 : « égalitaire » (l'homme et la femme en font à peu près autant) ; 1 : « légèrement inégalitaire » (la femme en fait un peu plus) ; de 2 à 3 : « très inégalitaire » (la femme prend en charge l'essentiel de ces tâches domestiques).

I. Les couples mixtes face au travail : les rapports sociaux de sexe dans la sphère domestique et professionnelle

1) Division sexuelle et migratoire de l'activité professionnelle

On se concentre tout d'abord sur le taux d'activité, c'est-à-dire l'emploi, et plus précisément la répartition sexuelle et migratoire de l'activité professionnelle. On observe d'emblée que les deux classifications sont significativement liées aux profils de couples mixtes (SAD). Selon que la configuration conjugale des couples engage une femme migrante et un homme natif ou l'inverse, les modalités de division de l'activité professionnelle ne sont pas les mêmes.

Tableau 9 : Configurations professionnelles par statut migratoire et par sexe, en fonction du profil de couples mixtes (SAD)

	Couples : Homme migrant		Couples : Femme migrante		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Total	839	100	1024	100	1863	100
Configuration professionnelle du couple, par statut migratoire						
Les deux partenaires travaillent	530	63.2	582	56.8	1112	59.7
Seul le partenaire migrant travaille	162	19.3	101	9.9	263	14.1
Seul le partenaire natif travaille	86	10.3	259	25.3	345	18.5
Aucun des deux ne travaille	61	7.3	82	8.0	143	7.7
<i>p-value: ***</i>						
Configuration professionnelle du couple, par sexe						
Homme et femme travaillent	530	63.2	582	56.8	1112	59.7
Seul l'homme travaille	162	19.3	259	25.3	421	22.6
Seule la femme travaille	86	10.3	101	9.9	187	10.0
Ni homme ni femme ne travaillent	61	7.3	82	8.0	143	7.7
<i>p-value: **</i>						
<p>Lecture : 36,1 % des couples mixtes cohabitants incluant une femme migrante se sont rencontrés à l'étranger ou dans un DOM/TOM, vs 17.6 des couples mixtes dans lesquels le conjoint migrant est un homme.</p> <p>Champ : L'ensemble des couples mixtes hétérosexuels composés d'un enquêté migrant et d'un conjoint natif sans ascendance migratoire (échantillon couples mixtes 1)</p> <p>Source : enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009</p> <p>*** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 % ; NS : non significatif</p>						

La configuration la plus fréquente est celle où les deux partenaires sont « actifs occupés ». Près de 60 % des couples mixtes sont dans ce cas – cette proportion est un peu plus élevée (63.2 %) lorsque les couples sont composés d'un homme migrant et d'une femme native. A l'autre extrême, aucun des deux partenaires ne travaillent dans 8 % des couples environ. Ces deux configurations peuvent être jugées égalitaires, sous l'angle des rapports sociaux de sexe.

Les hommes migrants et les hommes natifs faisant partie d'un couple mixte sont dans la même proportion des « actifs occupés » : un peu plus de 80 %. En comparaison, les

femmes travaillent dans 73 % des cas lorsqu'elles sont natives, et dans 65.7 % des cas lorsqu'elles sont migrantes. Sans surprise, la proportion à occuper un emploi est clairement dépendante du sexe : les femmes sont plus souvent inactives que les hommes. Il est plus surprenant de constater que les hommes migrants sont aussi souvent « actifs occupés » que les hommes natifs, et plus souvent que les femmes natives.

La migration ne semble pas affecter la propension des hommes à trouver un emploi, lorsqu'ils font partie d'un couple mixte. En revanche, elle a un impact net sur le taux d'activité des femmes. En effet, si, dans l'ensemble, celles-ci sont moins souvent actives que les hommes, les femmes migrantes sont nettement plus souvent inactives que les femmes natives.

Dans ce contexte, la mixité ne diminue pas la propension des hommes migrants à travailler, mais altère le taux d'activité des femmes migrantes.

Dans les situations asymétriques, où seulement l'un des deux partenaires travaille, les choses sont plus complexes. Dans l'ensemble, il est rare que seules les femmes travaillent, tandis que cette exclusivité du travail est beaucoup plus fréquente pour les hommes (10 % vs 22.6 % pour l'ensemble des couples mixtes). Mais si les femmes migrantes et natives présentent des taux d'activité « exclusive » (lorsqu'elles travaillent, mais pas leur conjoint), qui sont pratiquement identiques, ce n'est pas le cas de l'activité exclusive masculine, qui varie en fonction du statut migratoire : elle représente 19.9 % des cas lorsque l'homme est migrant, mais grimpe à 25.3 % des cas lorsqu'il est natif. Il apparaît ainsi que les couples incluant un homme natif sont plus souvent dans une configuration où la femme est dominée professionnellement, et dépendante du travail de son conjoint.

A statut migratoire égal, il existe donc de fortes inégalités entre hommes et femmes face à l'emploi : les hommes migrants sont deux fois plus susceptibles d'être les seuls à travailler que les femmes migrantes (19.9 % vs 9.3 %). Plus frappant encore : si le partenaire natif est un homme, il est seul à travailler dans un quart des cas, alors que cette proportion n'est que de 10 % si le partenaire natif est une femme.

Il existe donc une forme de domination masculine par et dans le travail, qui s'applique à peu près uniformément aux femmes natives et migrantes, mais qui hiérarchise hommes migrants et hommes natifs. Ces derniers se retrouvent plus souvent dans des configurations conjugales qui les rendent seuls pourvoyeurs du ménage, et consacrent donc la dépendance de leur compagne. Les femmes migrantes se trouvent doublement dominées, d'une part parce

qu'elles sont plus souvent que les hommes migrants dans des situations de dépendance face à leur conjoint. Et d'autre part parce que leur accès à l'emploi est plus difficile que pour les femmes natives.

Il s'agit maintenant de voir dans quelle mesure cette répartition sexuelle du travail salarié se recoupe avec la division du travail domestique.

2) Division sexuelle et migratoire du travail domestique

Les féministes et les chercheuses comme Danièle Kergot ont montré que la répartition des tâches domestiques est un des enjeux majeurs de l'égalité hommes-femmes. L'idée de partage égalitaire de ces tâches est très récente, et s'oppose à des normes sociales qui ont de longue date cantonné les femmes aux travaux de la maison et au soin de la famille. Le 19^{ème} siècle en particulier a ancré dans le marbre la figure de la femme comme mère, et comme ménagère¹, si bien que la division sexuelle du travail – le travail salarié et « productif » du côté des hommes, et le travail domestique et gratuit, du côté des femmes, a fini par être érigée en évidence. L'ambition d'égalité ménagère, formulée au 20^{ème} siècle, est problématique ; d'abord parce qu'elle est difficile à instaurer, puisque qu'elle se joue dans les recoins et les plus petites manies de la vie quotidienne² ; ensuite parce qu'en dépit du principe d'égalité, auquel la plupart se disent acquis³, les divisions inégalitaires du travail domestique perdurent⁴; le graphique suivant, basé sur la variable score *travail domestique*, que l'on a détaillé plus haut, permet d'illustrer la transversalité de cette division sexuelle des rôles, en considérant tous les types migratoires de couples que l'on a créés à partir de TeO.

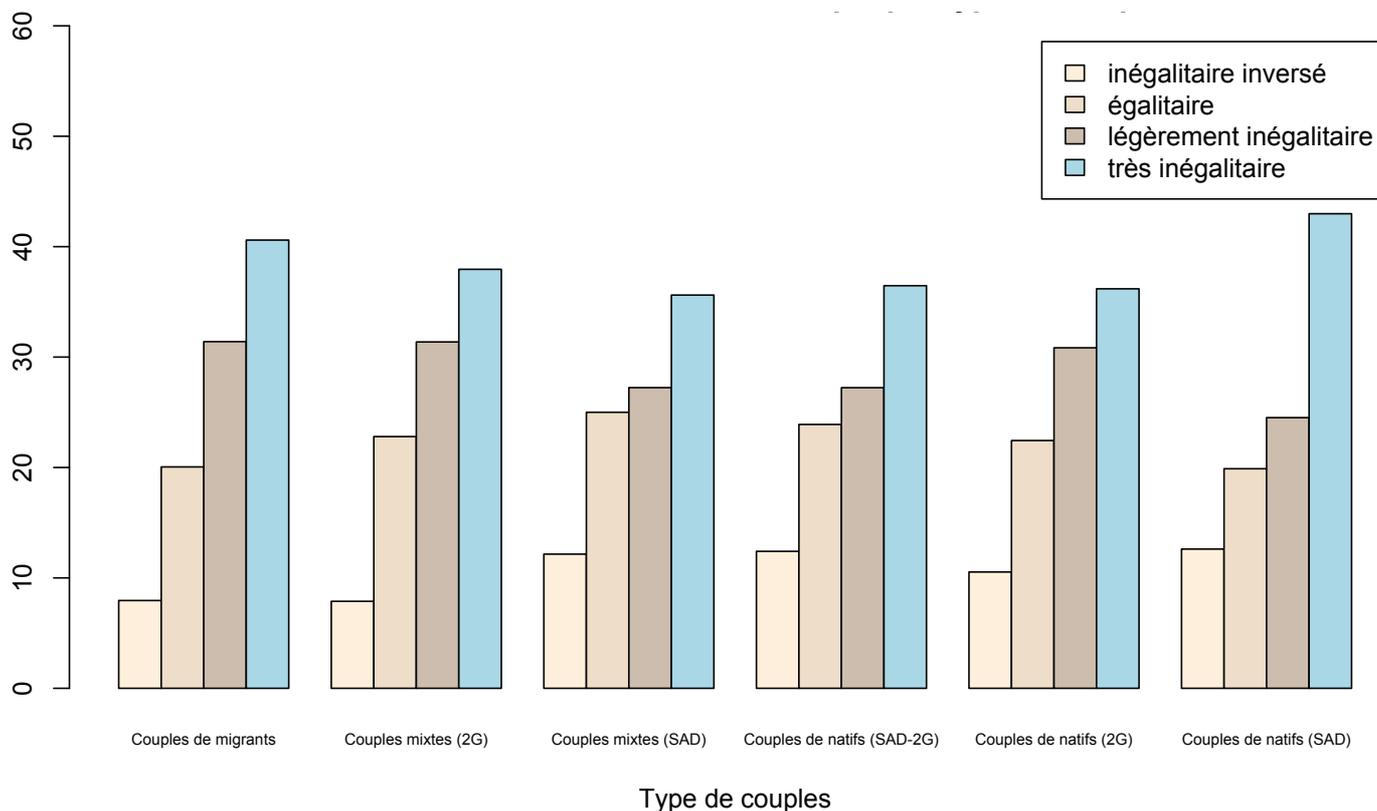
¹ Michèle Perrot, « Figures et rôles » dans *Histoires de la vie privée*, Philippe Ariès, Georges Duby (eds.), Paris, Seuil, 1987, vol.IV.

² J.-C. Kaufmann, *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, op. cit.

³ *Ibid.*

⁴ Cécile Brousse, « La répartition du travail domestique entre conjoints: permanence et évolutions de 1986 à 1999 », *France, portrait social, insee*, 1999.

Figure 2 : division sexuelle du travail domestique par types migratoires de couples



Axe vertical : pourcentages pour chaque type de couples

p-value entre les types migratoires de couples : ***

Lecture : les couples de natifs (SAD) présentent la proportion la plus élevée de division « très inégalitaire » des tâches domestiques

Champs : tous les couples hétérosexuels cohabitants (moins DOM)

Source : Enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009

On observe ainsi (cf. figure que la répartition « très inégalitaire » du travail domestique est la plus fréquente, tous types de couples confondus. Si l'on considère que les couples de natifs sans ascendance migratoire directe constituent le groupe le plus représentatif de la population française majoritaire, il est clair que les normes françaises ne sont pas égalitaires en pratique.

A bien y regarder, on observe même que les couples de natifs de parents eux-mêmes nés en France produisent des configurations plus fortement inégalitaires que les autres – y compris que les autres natifs, avec ascendance migratoire. En effet, les couples exprimant une division « très inégalitaire » représentent une proportion record de 43 % chez les couples de natifs (SAD).

Cette proportion de couples « très inégalitaires » est nettement plus élevée que chez les couples mixtes (SAD), qui sont 35.6 % seulement dans ce cas. Ces couples semblent se démarquer par une division sexuelle du travail domestique qui, certes, reste très féminisée, mais inclue également une proportion élevée de répartitions « égalitaires » (25.0 %), et de division « inversée » (12.2 %) - relativement aux autres types de couples.

Néanmoins, les couples mixtes ne sont pas, en fait, homogènes en la matière. La configuration sexuée du couple mixte – femme migrant-homme natif / homme migrant-femme native – distingue nettement les couples. Ceux-ci traduisent en effet des divisions sexuelles du travail domestique qui varient avec le sexe des partenaires migrants et natifs, de sorte que si, en effet, certaines configurations de couples mixtes (SAD) semblent particulièrement « productrices » d'égalité domestique, ce n'est pas le cas de toutes.

Tableau 10 : Répartition sexuelle des tâches domestiques, par profils de couples mixtes

	Couples : Homme migrant		Couples : Femme migrante		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Total	839	100	1024	100	1863	100
Répartition des tâches domestiques (repas, courses, enfants)						
Inégalitaire inversé	126	15.0	101	9.9	227	12.2
Egalitaire	229	27.3	230	22.5	459	24.6
Légèrement inégalitaire	224	26.7	292	28.5	516	27.7
Très inégalitaire	260	31.0	401	39.5	661	35.5
<i>p-value</i> : ***						
Répartition de la gestion des factures et des comptes						
Surtout l'homme	166	19.8	389	38.0	555	29.8
Surtout la femme	345	41.2	290	28.3	635	34.1
Autant la femme que l'homme	326	38.9	344	33.6	670	36.0
<i>p-value</i> : ***						
Surtout le partenaire migrant	166	19.8	290	28.3	456	24.5
Surtout le partenaire natif	345	41.2	389	38.0	734	39.5
Autant le migrant que le natif	326	38.9	344	33.6	670	36.0
NA	-	NA	-	NA	3	NA
<i>p-value</i> : ***						
Lecture : 39.5 % des couples mixtes incluant une femme migrante sont dans un système de répartition des tâches domestiques très inégalitaire.						
Champ : L'ensemble des couples mixtes hétérosexuels composés d'un enquêté migrant et d'un conjoint natif sans ascendance migratoire (échantillon couples mixtes 1)						
Source : enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009						
*** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 % ; NS : non significatif						

On observe en effet un lien significatif entre le profil sexué de couple mixte, et la répartition des tâches. La gestion des repas, des courses et des enfants est plus souvent dévolue aux femmes lorsque celles-ci sont migrantes et en couple avec un partenaire natif, que l'inverse ; elles sont en effet plus nombreuses à être dans une division « très inégalitaire » du travail domestique que leurs homologues natives (39.5 % vs 31.0 %). Elles sont également beaucoup moins souvent que les femmes natives dans des configurations égalitaires, ou inversée (lorsque ce sont les hommes qui sont assignés à l'essentiel des tâches domestiques). Les couples hommes natifs – femmes migrantes apparaissent globalement inégalitaires, par rapport aux autres types migratoires de couples, et nettement plus inégalitaires que les couples hommes migrants-femmes natives.

On peut ainsi noter que, chez ces derniers, les hommes migrants expriment une propension inédite (même si toujours faible, proportionnellement) à renverser la division traditionnelle, et à prendre en charge toutes ou la majeure partie du travail domestique (15 %).

La gestion des factures, prise séparément en ce qu'elle est associée à un rôle moins dévalué traditionnellement que les autres tâches domestiques, traduit des relations complexes. D'une part, le partenaire natif tend à gérer les factures plus souvent que le partenaire migrant ; 41.2 % des femmes natives et 38.0 % des hommes natifs tiennent le plus souvent les comptes dans leur couple. D'autre part, les femmes s'occupent plus souvent des factures que les hommes, à statut migratoire équivalent. Ainsi 28.3 % des femmes migrantes gèrent le budget de leur ménage la plupart du temps. Ce n'est le cas que de 19.8 % des hommes migrants. Dans l'ensemble, la gestion du budget est une tâche qui se partage assez facilement, et elle est difficile à interpréter du point de vue des rapports sociaux de sexe, car elle est investie à la fois par les hommes et les femmes, même si c'est dans des proportions inégales.

La division sexuelle du travail domestique et du travail salarié nous a permis d'isoler des biais liés au profil sexué de couples. Principalement, il apparaît que les couples incluant une femme migrante et un homme natif sont dans des divisions du travail plus traditionnelles, et plus inégalitaires, qui voient souvent les femmes prendre en charge la plupart des tâches domestiques, et se retrouver inactive et/ou dépendante de leur conjoint. Par contraste, et grâce à la mise en perspective avec d'autres types migratoires de couples, on peut affirmer que les couples mixtes (SAD) incluant un homme migrants et une femme native sont sensiblement plus enclins à la mise en place de rapports de sexe moins marqués par la domination masculine.

Cependant, les couples mixtes ne se distinguent pas seulement sur le terrain de la configuration sexuée du couple, mais également au regard de ses trajectoires migratoires et conjugales.

II. Les rapports sociaux de sexe dans le travail: le lien avec les trajectoires migratoires

On reprend les 3 types de parcours migratoires que nous avons construits dans la première partie, et qui distinguent les trajectoires selon les modalités suivantes : (A) la rencontre intervient avant ou juste après la migration, (B) la rencontre intervient après la migration, qui a eu lieu lorsque le migrant n'était pas encore majeur, (C) la rencontre intervient après la migration, qui a eu lieu lorsque le migrant était adulte.

On s'intéresse à la manière dont la division sexuelle du travail est liée au parcours migratoire. On réalise alors que ces deux éléments entretiennent une relation étroite.

Tableau 11 : Division sexuelle du travail salarié et domestique chez les couples mixtes (SAD), par parcours migratoire

	Parcours (A) : Rencontre avant migration (ou juste après)		Parcours (B) : Rencontre après, migration enfant		Parcours (C) : Rencontre après, migration adulte	
	N	%	N	%	N	%
Total	616	100	714	100	516	100
Répartition du travail salarié						
Les deux travaillent	332	53.9*	465	65.1	304	58.9
Seul l'homme travaille	179	29.1	127	17.8	112	21.7
Seule la femme travaille	51	8.3	67	9.4	67	13.0
Aucun des deux ne travaillent	54	8.8	55	7.7	33	6.4
<i>p-value</i> : ***						
Répartition des tâches domestiques (repas, courses, enfants)						
Inégalitaire inversé	70	11.4	84	11.8	73	14.1
Egalitaire	161	26.1	153	21.4	140	27.1
Légèrement inégalitaire	169	27.4	181	25.4	155	30.0
Très inégalitaire	216	35.1	296	41.5	148	28.7
<i>p-value</i> : ***						
Répartition de la gestion des factures et des comptes						
Surtout l'homme	249	40.4	167	23.5	132	25.6
Surtout la femme	170	27.6	300	42.1	162	31.4
Autant la femme que l'homme	197	32.0	245	34.4	222	43.0
<i>p-value</i> : ***						
(NA parcours = 17)						
Lecture : Dans 40.4 % des couples de parcours (A), c'est surtout l'homme qui gère les comptes.						
Champ : L'ensemble des couples mixtes hétérosexuels composés d'un enquêté migrant et d'un conjoint natif sans ascendance migratoire (échantillon couples mixtes 1)						
Source : enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009						
*** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 % ; NS : non significatif						

La division sexuelle du travail salarié est le plus souvent inégalitaire dans les parcours migratoires de type (A). Dans presque 30 % des couples où la migration suit la rencontre, seul l'homme travaille, et il est sensiblement plus rare que les deux partenaires soient actifs occupés. A l'opposé, les couples de type (B), où la migration a lieu avant la majorité, présentent les configurations les plus égalitaires, avec un taux d'activité des deux partenaires élevé (65.1 %), et une faible proportion de couples dans lesquels l'homme est seul à travailler

(17.8 %). Les couples de type (C), sont dans une position intermédiaire, avec cependant une assez forte proportion de couples dans lesquels seule la femme travaille.

La répartition du travail domestique ne complète pas parfaitement celle du travail salarié. La médiane de la variable score *travail domestique* donne un score de 1 indiquant une division « légèrement inégalitaire » pour les trois types de parcours migratoires, mais on trouve des différences marquées, notamment entre les couples où la migration a lieu enfant, et celle où elle a lieu adulte, avant la rencontre du couple mixte. Ainsi les migrations avant la majorité (profil B) donnent plus souvent lieu à une division « très inégalitaire » où les hommes sont complètement délestés du travail domestique. Cette répartition inégale des tâches ménagères et de soin des enfants concerne plus de 40 % des couples présentant ce parcours migratoire. Si ce non-partage des tâches est également fréquent dans les couples où la rencontre précède la migration (profil A) elle est notablement plus faible dans les couples où la migration a eu lieu à l'âge adulte (profil C), avant la rencontre (35.1 % vs 28.7 %). Ceux-ci sont aussi un peu plus nombreux à présenter une division sexuelle du travail domestique « inégalitaire inversé », c'est-à-dire où l'homme prend plus de tâches domestiques en charge que sa partenaire (14.1 % des couples). Les couples avec un parcours migratoire (A) sont donc en position intermédiaire.

En matière de gestion des factures, la situation est encore très contrastée. Dans les couples (A), c'est surtout l'homme qui tient les comptes. Dans les couples (B), ce sont surtout les femmes. Et dans les couples (C), ce sont autant les femmes que les hommes.

Pour éclairer ces multiples éléments, on introduit le paramètre du sexe du partenaire migrant. On suppose en effet que, comme pour les écarts d'âge, le parcours migratoire *et* le sexe du partenaire migrant contribuent et co-agissent dans la définition et la négociation des rapports sociaux de sexe. Reprenons alors notre classification par parcours migratoire, et mettons-là à l'épreuve du genre.

1) Parcours (A) : la rencontre a eu lieu avant ou immédiatement après la migration

Pour ces 616 couples mixtes, on obtient des configurations professionnelles très différentes en fonction du sexe du partenaire migrant¹. Lorsque le partenaire migrant est un homme, les deux membres du couple travaillent dans plus de 60 % des cas – c'est 10 % de plus que lorsque le partenaire migrant est une femme. Pareillement, le partenaire migrant est seul à travailler dans 20.8 % des cas, si c'est un homme, et dans 8.3 % des cas, si c'est une femme. Des situations « inégalitaires inversées », c'est-à-dire lorsque seule la femme travaille, ne sont pas plus courante chez les femmes natives que chez les femmes migrantes (8.3 % dans les deux cas). Par contre, les hommes natifs sont seuls à travailler dans 32.1 % des cas, vs 20.8 % des hommes migrants.

En matière de travail domestique, on a également des résultats contrastés en fonction du sexe du partenaire migrant² ; lorsque c'est l'homme qui migre, plus de la moitié des couples (53.5 %) sont dans une division du travail égalitaire (34.5 %), voire égalitaire inversée (19 %). Moins d'un quart de ces couples présentent une division sexuelle des tâches domestiques « très inégalitaire ». On est donc face à un cadre conjugal où les rapports sociaux de sexe sont - relativement parlant - très égalitaires, voire où les hommes investissent les fonctions domestiques.

C'est complètement l'inverse dans les couples où la femme migre. La grande majorité de ces couples (70 %) sont dans une division sexuelle du travail domestique « très inégalitaire » (39.1 %) ou « légèrement inégalitaire » (29.5 %). Les couples présentant une répartition inversée sont également très rares (8.5 %).

Dans les deux cas, c'est généralement le partenaire natif qui tient le plus souvent les comptes, indépendamment de son sexe, ce que l'on peut interpréter comme un arrangement pragmatique, liée à la familiarité du natif avec la langue et les démarches administratives françaises³.

¹ Relation significative (**) entre la répartition du travail par sexe, et le parcours migratoire, et relation très significative (***) entre la répartition du travail par statut migratoire, et le parcours.

² Relation très significative entre la division du travail domestique et la configuration sexuée du couple (sexe du partenaire migrant / natif)

³ Relation non significative entre la répartition de la gestion des comptes par statut migratoire, et la configuration sexuée du couple.

Comme pour les écarts d'âge, le parcours migratoire de couple mixte traduit des rapports sociaux de sexe extrêmement différencié en fonction de la configuration sexuelle et migratoire du couple ; lorsque l'homme migre et rejoint sa conjointe en France, le couple est souvent extrêmement égalitaire, voire subversif de la division sexuelle traditionnelle du travail domestique et salarié – y compris par rapport aux normes françaises. Au contraire, lorsque c'est la femme qui suit l'homme, elle travaille beaucoup moins souvent, et elle prend beaucoup plus en charge les tâches ménagères et domestiques. On a ainsi dans ces couples mixtes composés d'un homme natif et d'une femme migrante une division des rôles conservatrice, qui voit beaucoup de femmes migrantes cantonnées à la sphère domestique.

On retrouve donc le même contraste que celui qu'on avait trouvé avec les écarts d'âge : ce type de migration, juste avant ou après la rencontre du couple, est producteur de rapports sociaux de sexe très contrastés, selon le sexe des partenaires migrants et natifs.

2) Parcours (B) : la migration a lieu avant la majorité, et précède la rencontre du couple mixte

Lorsque les personnes migrent enfants, les couples mixtes qu'elles forment sont moins différenciés en fonction du sexe des partenaires migrants et natifs. La configuration sexuée du couple (homme migrant – femme native ou femme native – homme migrant) ne montre pas de liens significatifs avec la division sexuelle du travail. Quel que soit le sexe du partenaire migrant, il est deux fois plus courant que l'homme seul travaille plutôt que la femme seule.

La principale différence réside dans la proportion de couple où seul le partenaire migrant travaille. Cette proportion est deux fois plus élevée lorsque le migrant est un homme (17.1 vs 9.2), par rapport aux couples mixtes où le migrant est une femme. C'est donc bien ici le sexe qui l'emporte sur la migration : le statut migratoire des femmes importe peu, elles sont, dans l'ensemble, plus souvent dépendantes du travail de leur partenaire que les hommes.

De même, le fait que le conjoint migrant soit un homme et le conjoint natif une femme, ou l'inverse, n'entretient pas de liens significatifs avec la division sexuelle du travail domestique. Dans les deux cas, les répartitions inégalitaires sont la norme et concernent près

de 70 % des couples, tandis que les répartitions inversées tournent autour de 10-12 %. A l'inverse du couple précédent, c'est surtout l'homme qui s'occupe seul des factures et des comptes, et son statut migratoire importe assez peu (les hommes gèrent le plus souvent les comptes dans plus de 40 % des cas (contre moins de 30 % des femmes natives ou migrantes).

Ces divisions sexuelles du travail sont exactement parallèles aux répartitions observées chez les couples de natifs. On confirme donc que la migration avant la majorité chez les partenaires migrants de couple mixte crée des contextes conjugaux très semblables à ceux des couples de natifs. Comme chez les couples de natifs, ces couples mixtes sont marqués par des rapports sociaux de sexe inégalitaires, mais qui peuvent être considérés comme « normaux » dans la population française. Les rapports sociaux de sexe au sein de ces couples mixtes ne remettent pas en question la domination des hommes dans et par la division sexuelle du travail, pas plus qu'ils ne l'accroissent.

3) Parcours (C) : la migration a lieu à l'âge adulte, et précède la rencontre du couple du couple mixte

Parmi les couples mixtes composés d'un natif (SAD) et d'un migrant arrivé en France à l'âge adulte, c'est encore le sexe, plus que la migration, qui montre un lien significatif avec l'activité des membres du couple. Si dans les deux configurations sexuées de couples mixtes, la proportion de couples où les deux partenaires travaillent est équivalente (autour de 59 %), ce n'est pas le cas des couples où seul le migrant ou le natif travaille ; si le natif est un homme, il est le seul actif occupé du ménage dans un quart des cas. C'est moitié moins si le partenaire natif est une femme. La même observation s'applique aux conjoints migrants. Dans l'ensemble, les hommes sont presque deux fois plus souvent les seuls actifs occupés de leur ménage que les femmes – qu'ils soient migrants ou natif sans ascendance migratoire.

Il n'existe pas non plus de distinctions significatives en matière de répartition des tâches domestiques : que l'homme soit migrant et la femme native ou réciproquement, la division sexuelle des tâches domestiques suit les mêmes grandes lignes. Les divisions inégalitaires concernent à peu près 60 % des couples – 10 points de moins que pour les couples mixtes dans lesquels le migrant est arrivé enfant ou adolescent en France. Surtout, les

couples « très inégalitaires » au regard du travail domestique ne forment qu'un peu moins de 30 % de ces couples, alors que c'est plus de 40 % chez ceux faisant suite à une migration juvénile, ou dans le groupe majoritaire (couples de natifs sans ascendance migratoire). Un peu plus d'un quart des couples expriment des arrangements domestiques « égalitaires », et un peu moins de 15 % sont dans une répartition inversée, où l'homme est plus investi dans les tâches domestiques du ménage que la femme.

Dans l'ensemble, il apparaît donc que ces couples forment des rapports sociaux de sexe relativement égalitaires, surtout si on les met en perspective par rapport au profil précédent de couples mixtes, ou par rapport à la population majoritaire française. Les femmes restent plus souvent dominées professionnellement que les hommes, mais dans des proportions moindres, et sont moins nombreuses à prendre en charge l'ensemble de la gestion domestique du couple. Ce mode de rapports de sexe se perçoit aussi dans la gestion des factures. Les hommes, comme les femmes, gèrent peu les comptes lorsqu'ils sont migrants (seulement dans 20 % des couples environ), et plus lorsqu'ils sont natifs (à peu près 37 %). Une fois encore, pour ce qui est de la tenue du budget, le genre importe peu, mais la migration constitue un obstacle¹.

Les rapports sociaux de sexe, tels qu'ils prennent forme dans la répartition du travail et des rôles entre hommes et femmes, peignent une image nuancée et inégale des couples mixtes.

La division sexuelle du travail domestique et ménager ne traduit somme toute pas exactement les mêmes choses que ce que laissait supposer l'écart d'âge. Ainsi les couples de parcours (C), qui apparaissaient très inégalitaires au regard de l'écart d'âge, semblent plutôt égalitaires en matière de répartition des tâches et du travail salarié. Ceci n'est qu'un exemple de la manière dont les parcours s'agencent, et dessinent une image plus nuancée des rapports sociaux de sexe tels qu'ils s'expriment chez les couples mixtes.

¹ Relation significative entre la répartition de la gestion des factures et des comptes par statut migratoire, et le profil de couple. Relation non significative entre la répartition de la gestion des factures par sexe, et le profil de couple.

III. Synthèse

Si l'on reprend nos trois profils de parcours migratoires, et que l'on inclue les écarts d'âge, la dépendance légale, la division sexuelle du travail salarié, et la division sexuelle du travail domestique, on obtient les résultats suivants :

Les couples de parcours (A), lorsque la rencontre a eu lieu avant ou juste après la migration.

Ces couples sont dans une configuration extrêmement contrastée en matière de rapports sociaux de sexe. Lorsque le partenaire migrant est un homme, le couple peut être caractérisé comme « égalitaire » voire progressiste, à tout point de vue ; l'écart d'âge est faible, l'activité des femmes est élevée (relativement aux autres cas de figure), le travail domestique est réparti plus équitablement ; dans chaque cas, on a observé même une minorité d'hommes dans des rôles « inversés », c'est-à-dire dépendant du travail de leur compagne, ou prenant en charge la plupart des tâches ménagères.

Lorsque le partenaire migrant est une femme, au contraire, la situation se retourne complètement. Les écarts d'âge très marqués, la dépendance légale des femmes au moment de la migration, et la division sexuelle du travail qui souvent donne aux hommes seuls le travail salarié et aux femmes seules les tâches domestiques, autorisent à qualifier ces configurations très conservatrices en matière de rapports sociaux de sexe.

Ce parcours est donc, dans l'ensemble, très favorable aux partenaires natifs. Les hommes natifs vont chercher à l'étranger (ou rencontrent par hasard à l'étranger) des jeunes femmes, qu'ils dominent à tout point de vue. Du point de vue des femmes natives, même si, de fait, les situations où l'homme migrant accepte de suivre sa conjointe sont rares, ces situations aboutissent à des rapports de sexe extrêmement égalitaires, dans lesquelles la position des femmes et des hommes est rééquilibrée. Cette configuration représente donc, de fait, une perte relative de pouvoir dans les rapports de sexe au sein du couple, pour le partenaire migrant. Ceci se matérialise dans la gestion du budget, dont les migrants sont généralement écartés.

Les couples de parcours (B) : la migration a lieu enfant, avant la rencontre

Dans ce cas de figure, les distinctions par profil sexué de couple ne sont pas très convaincantes. Femme et homme ayant migré avant la majorité ont des comportements semblables en matière de rapports sociaux de sexe. Ils présentent des écarts d'âge limités, mais une répartition des tâches très inégalitaire, dans laquelle la femme (native ou migrante, indistinctement) gère l'essentiel des fonctions domestiques. En tout et pour tout, ces couples sont calqués sur les couples de natifs sans ascendance migratoire directe ; ils ne remettent pas en cause la division sexuelle du travail, notamment domestique, telle qu'elle se définit dans la société française, et dans laquelle la domination masculine reste une norme forte. Symbole de l'homogénéité de la domination masculine : les hommes, migrants ou natifs, sont généralement responsables du budget.

Parcours (C) : la rencontre a lieu après la migration adulte

Ce type de parcours apparaît comme le plus hétéroclite – mais aussi le plus intéressant. Les écarts d'âge sont importants, surtout lorsque l'homme est natif et la femme migrante. Pour une proportion non négligeable de migrantes, l'obtention du premier titre de séjour s'est fait sur motifs conjugaux ou familiaux. Inversement, dans leur relation actuelle, la division sexuelle du travail ne semble pas affirmer la domination des femmes par les hommes natifs – au contraire, on dirait plutôt qu'elle l'atténue. On peut peut-être rattacher cela au fait que la migration a généralement lieu assez tard, et la rencontre plus tard encore (vers 30 ans). Les femmes de cet âge, qui ont migré indépendamment du couple, et qui pour la plupart vécu plusieurs années dans le pays avant la rencontre sont peut-être moins enclines à accepter des divisions sexuelles du travail très inégalitaires. Là encore, pour la tenue des comptes, c'est le natif qui s'en occupe.

Conclusion

Nous avons, dans cette recherche, développé une analyse intersectionnelle des couples mixtes, de leurs parcours migratoires et de leurs configurations conjugales. L'idée originelle était de discuter le postulat émancipatoire de la migration des femmes vers les pays occidentaux, tels la France. Plus précisément, on se demandait si la constitution des couples mixtes était un facteur qui renforçait ou au contraire sapait la domination masculine, grâce à l'interaction jointe de la migration et du sexe. Parti du constat d'une absence d'articulation quantitative entre couples mixtes, trajectoires migratoires sexuées, et rapports sociaux de sexe, nous avons, préalablement, défini le contexte français dans sa spécificité et son histoire, contexte qui contribue à expliquer la position dans laquelle il place les couples mixtes, et surtout les outils qu'il procure pour les étudier. Nous avons utilisé ou créé des nomenclatures pour les approcher statistiquement, notamment les catégories statistiques des « immigrés » et des « natifs sans ascendance migratoire » et nous les avons mis à profit, en dépit de leurs limites et de leurs connotations, pour analyser ces couples définis comme « mixtes ». On a également construit des indicateurs de rapports de sexe, via les écarts d'âge entre homme et femme, et la division sexuelle des rôles notamment face au travail. Surtout, on a mis en place des profils sexués et des profils migratoires de couples mixtes, qui se révèlent utiles à la compréhension des différentes intersections entre « migration » et « rapports sociaux de sexe », et qui concluent donc à des profils très fortement différenciés. Nous avons pu, grâce à cela, montrer l'importance de développer une perspective de genre et de trajectoires dans une catégorie « couple mixte » dont nous avons démenti l'homogénéité.

On a tout d'abord identifié des temporalités de migration et de formation du couple sensiblement différents en fonction du sexe et du statut migratoire. Dans l'ensemble, les femmes migrent un peu plus tard que les hommes migrants, mais les calendriers des migrants sont souvent très proches. Ce parcours conjugal est radicalement différent chez les femmes natives, qui forment des couples mixtes beaucoup plus jeunes que les hommes natifs.

Le deuxième clivage marquant, c'est celui qui distingue les deux configurations sexuées de couples mixtes (SAD). Sur presque toutes les variables testées, il existe une relation significative et forte entre le profil sexué et les rapports sociaux de sexe analysée par l'écart d'âge. Dans l'ensemble, il apparaît très clairement que les couples de profil 2 (« femme migrante – homme natif ») expriment des structures conjugales plus fortement marquées par la domination masculine que les couples de profil 1 (« homme migrant – femme native »). On pourrait dès lors se contenter de penser que la migration a un impact sur les rapports sociaux de sexe, et qu'elle interfère avec la domination masculine, et en rester là. De fait, si les hommes migrants semblent moins souvent en position d'imposer des configurations très inégalitaires, il reste qu'ils continuent de choisir une partenaire beaucoup plus jeune qu'eux. Mais, si l'on rapproche la focale, on réalise cependant que ces différences sont liées, au moins en partie, à des parcours migratoires et conjugaux différents entre profils sexués de couples. Ainsi les femmes migrantes sont beaucoup plus nombreuses à rencontrer leur conjoint à l'étranger et à le suivre ensuite en France après la rencontre, ce n'est le cas que de très peu hommes, qui migrent, de façon autonome, soit dans l'enfance, soit à l'âge adulte. Les temps de la migration ne sont donc pas les mêmes en fonction du sexe, et chacune des modalités crée un contexte particuliers dans l'écart d'âge en matière de rapports sociaux de sexe.

De l'analyse de ces profils migratoires, on relève que les migrations réalisées au cours de la période de l'enfance ou l'adolescence, aboutissent en général à des rapports sociaux de sexe très semblables à ceux du groupe majoritaire en France que ce soit chez les hommes ou les femmes. Ces couples présentent les répartitions de travail les plus inégalitaires, alors qu'ils ont été le plus longtemps exposés aux normes de genre françaises. Il semblerait qu'il y ait une appropriation très rapide des normes françaises de domination masculine, notamment dans la division sexuelle du travail. D'un point de vue féministe, ne peut être jugé satisfaisant, et remet d'emblée en question le principe même d'une émancipation des femmes migrantes par l'« acceptation » des normes françaises. Nos résultats interrogent également l'idée que le sexisme et la domination masculine ne seraient désormais en France que l'apanage de minorités culturelles issues de sociétés étrangères et exotisées ;

Poursuivant ce travail on observe que des écarts d'âge importants n'impliquent pas nécessairement une division plus inégalitaire des tâches ménagères. Ainsi, plus les femmes –

surtout natives - sont âgées à la mise en couple, et plus elles résistent à l'instauration de rapports de sexe inégalitaires. Inversement, plus les hommes natifs sont âgés à la rencontre du couple, plus ils dominent leur compagne.

On constate que les hommes natifs sont ainsi sans conteste les champions de la domination masculine. Les couples qu'ils forment avec les femmes migrantes sont systématiquement les plus inégalitaires en écarts d'âge et pour la répartition du travail domestique et salarié. Quoiqu'on puisse supposer que cette domination soit au moins dans une certaine mesure, « consentie » par les migrantes¹, le fait que la rencontre ait souvent lieu à l'étranger laisse à penser que certains hommes natifs ont une démarche relativement proactive sur le marché matrimonial dans la formation d'un couple avec une étrangère bien plus jeune et plus disposée à accepter une division très inégalitaire et conservatrice des rôles conjugaux. Cependant, depuis les travaux de Riano², on sait que les femmes n'anticipent pas forcément ces rapports de sexe, et s'y plient parfois avec amertume. Il serait ici intéressant de pouvoir prolonger l'analyse par une enquête plus longitudinale, qui testerait la résistance dans la durée de ces couples aux configurations très inégalitaires.

Que dire au final de l'émancipation féminine dans la mixité ? Il semble bien qu'on met en évidence une intersectionnalité de la migration et du genre, qui fait des femmes migrantes le groupe le plus souvent et le plus dominé, mais qui « compense » aussi parfois la domination des hommes migrants. Pourtant, la temporalité de la mise en couple peut constituer un facteur protecteur face à la domination, et certaines configurations conjugales et migratoires favorise la mise en place de rapports de sexe plus égalitaires. C'est le cas des couples où les hommes migrent pour rejoindre leur compagne, ou encore de ceux qui forment des couples avec des partenaires natives relativement âgée. Ces appariements semblent pouvoir bousculer les rapports sociaux de sexe, mais ils ne forment qu'une petite minorité des couples mixtes. Dans l'ensemble, il faut bien admettre que les rapports sociaux de sexe se maintiennent en dépit du contexte migratoire : les nuances que l'on évoque restent toujours dans le registre de la domination masculine, et pour l'essentiel, on oscille encore entre des

¹ M. Bozon, « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints », art cit.

² Y. Riaño et N. Baghdadi, « «Je pensais que je pourrais avoir une relation plus égalitaire avec un Européen.» Le rôle du genre et des imaginaires géographiques dans la migration des femmes », art cit.

configurations qui vont de très inégalitaires à légèrement inégalitaire – mais toujours dans le sens de la domination des femmes, ce en phase avec le contexte français plus généralement.

A l'issue de cette étude, on peut donc suggérer d'autres pistes d'analyse afin de dégager l'impact de la mixité et de sa confrontation avec l'histoire et le contexte national dans la construction des rapports sociaux de sexe. Ainsi, on pourrait s'attacher à comprendre par exemple les parcours et les configurations conjugales des migrants qui ne forment pas de couples mixtes. De même, des éléments de compréhension importants pourraient être tirés de l'analyse sexuée des comportements des enfants migrants de seconde ou troisième génération quant à la formation et la gestion de leur couple. Mais aussi, intégrer une dimension réellement sociale, en analysant comment l'homogamie sociale ou scolaire interfère avec les rapports sociaux de sexe et les parcours migratoires offrirait la possibilité de questionner les rapports sociaux de races, et de classe dans la gestion des choix conjugaux. Les mettre en perspective dans l'analyse enrichirait le propos, et permettrait d'affiner notre typologie. Une autre piste, enfin, serait d'examiner ces facteurs et ces résultats dans un autre contexte que le contexte français, dont on a vu qu'il était déjà marqué en matière de définition de la mixité, et dans le regard porté, en France, sur les migrants et les couples mixtes.

Bibliographie

Littérature générale

Ouvrages classiques généraux

- Bourdieu, Pierre. *Distinction: A Social Critique of the Judgement of Taste*. Traduit par R. Nice. Routledge and Kegan Paul, 1984.
- . *Raisons pratiques*. Paris: Seuil, 1994.
- Durkheim, Emile, *De la Division du travail social*, Paris, PUF, 2013.
- Goffman, Erving. *Les Rites d'interactions*. Paris: Minuit, 1974.
- Foucault, Michel. *Histoire de la sexualité. La Volonté de savoir*. Vol. 1/3. Paris: Gallimard, 1994 (1^{ère} ed. 1976).
- . *Histoire de la sexualité. L'Usage des plaisirs*. Vol. 2/3. Paris: Gallimard, 1994 (1^{ère} ed. 1984).
- Marx, Karl, *Le Capital*, Paris, Garnier-Flammarion, 1969.
- Sassen, Saskia. *The Global City: New York, London, Tokyo*. Princeton: Princeton University Press, 1991.
- Ouvrages de méthodes de recherche en sciences sociales
- Becker, Howard S. *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en Sciences sociales*. Paris: La Découverte, coll. "Guides Repères", 2002.
- Martin, Olivier. *L'analyse de données quantitatives. L'enquête et ses méthodes*. Paris: Armand Colin, série "128", 2009.

Sociologie des nomenclatures et statistiques ethniques

- Bell et al., John F. *The Changing Patterns of A-Level/AS Uptake in England*. Cambridge: University of Cambridge Local Examinations Syndicate, 2003.
- Bourdieu, Pierre, « L'opinion publique n'existe pas. Quelques réflexions critiques sur les sondages » dans *Questions de sociologie*, Paris, Les Editions de Minuit, 1984, p. 22-235.
- Chalard, Laurent et Dumont, Gérard-François, « Des statistiques "ethniques" en Angleterre à la situation en France », *Population & Avenir*, 2007, vol. 681, n° 1, p. 13.
- DELPHY Christine, *Classer, dominer. Qui sont les « autres »?*, s.l., La Fabrique, 2008, 232 p.

Fordant, Clarisse, « Une controverse française sur les statistiques ethno-raciales » dans *Controverses: Accords et désaccords en sciences humaines et sociales*, Yves Gingras (dir.), Paris, CNRS, 2014.

Fulchiron, Hugues, *Etre Français aujourd'hui, premier bilan après la mise en oeuvre du nouveau droit de la nationalité*, Lyon, Presses Universitaires Lyon, 1998, 211 p.

Héran, François, *Inégalités et discriminations - Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique*, s.l., Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (COMEDD), 2010.

Penissat, Étienne et Rowell, Jay, « Note de recherche sur la fabrique de la nomenclature socio-économique européenne ESeC », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2012, vol. 191-192, n° 1, p. 126-135.

Simon, Patrick, « Nationalité et origine dans la statistique française : les catégories ambiguës », *Population*, 1998, vol. 53, n° 3, p. 541-567.

SIMON Patrick et Stavo-Debaugé, Joan, « Les politiques anti-discrimination et les statistiques : paramètres d'une incohérence », *Sociétés contemporaines*, 2004, vol. 53, n° 1, p. 57-84.

Simon, Patrick. «La mesure des discriminations ethniques et raciales: comparaisons internationales.» Dans *Discriminations: pratiques, savoirs et politiques*, de Eric Fassin et Jean-Louis Halpérin, 131-148. Paris: La Documentation française, 2008.

Simon, Patrick. «Les Statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de 'race'.» *Revue Française de sociologie* ; 2008, vol. 49, n° 1: 153-152.

Spire, Alexis, « De l'étranger à l'immigré », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1999, vol. 129, p. 50-56.

Treguier, Christine, *La (grosse) bourde de Robert Ménard*, <http://www.politis.fr/La-grosse-bourde-de-Robert-Menard,31069.html> , 5 juin 2015, (consulté le 11 mai 2015).

Thave, Suzanne, « Les sources statistiques d'études des couples mixtes » dans *Liberté, Égalité, mixité... conjugale. Une sociologie du couple mixte*, Claudine Philippe, Gabrielle Varro et Gérard Neyrand (dir.), Paris, Anthropos, 1998, p. 33-42.

Tribalat, Michèle, « L'enquête mobilité géographique et insertion sociale : une remise en cause des habitudes statistiques françaises », *Espace, populations, sociétés*, 1996, vol. 14, n° 2, p. 215-225.

Dossier de *La Revue Française de Sociologie* « L'usage des catégories ethniques en sociologie », 2008, vol. 49, n° 1.

Sociologie de la famille et du couple

Beaumel, Catherine et Pla, Anne, « Statistiques d'état civil sur les mariages en 2010 », *INSEE - Société*, avril 2012, n° 129.

Blossfeld, H.P et al. *Who Marries Whom? Educationaly Systems as Marriage Markets in Modern Societies*. Kluwer Academic Publishers, 2003.

Bourdieu, P. *Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*. Points, 2002.

Bourdieu, Pierre. «Les stratégies matrimoniales dans le système des stratégies de reproduction.» *Annales ESC*, 1972, n° 4-5, pp. 1105-1125.

Bozon, Michel, et François Héran. *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*. Paris: La Découverte, 2006.

Brousse, Cécile, « La répartition du travail domestique entre conjoints: permanence et évolutions de 1986 à 1999 », *France, portrait social, insee*, 1999.

Singly (de) François, « Théorie critique de l'homogamie », *L'année sociologique*, 1987, vol. 37, p. 181-205.

Singly (de) François, *Fortune et Infortune de la femme mariée*, Paris, PUF, 1987.

Fargues, Philippe, « Monde arabe: la citadelle domestique » dans *Histoire de la famille*, André Burguière, Christiane Klapish-Zuber, Martine Segalen, François Zonabend (dir.), Paris, Armand Colin, 1986, vol.2, p. 339-371.

Girard, Alain, « Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France.

Présentation d'un cahier de l'I.N.E.D », *Population*, 1964, vol. 19, n° 4, p. 727-732.

Kaufmann, Jean-Claude, *Sociologie du couple, Que sais-je.*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014, 128 p.

Kaufmann, Jean-Claude, *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Pocket, 1992.

Skopek, Jan, Florian Schulz, et Hans-Peter Blossfeld. «Who contacts whom? Educational homophily in Online Mate Selection.» *European Sociological Review*, 2011, 27, n° 2

Toulemon, Laurent, Leridon, Henri et Guibert-Lantoine (de), Catherine, « La cohabitation adulte », *Population et Sociétés*, 1994, n° 293, p. 1-4.

Sociologie du genre

Bell Hooks « Black Women: Shaping Feminist Theories » dans *Feminist Theory: From Margin to Centre*, Boston, South End Press, 1984.

Bell Hooks « Racism and Feminism: the Issue of Accountability » dans *Theories of Race and Racism*, Les Back and John Solomos., London, Routledge, 1981.

Bourdieu, Pierre. *La domination masculine*. Paris: Seuil, 1998.

Clair, Isabelle, *Sociologie du genre*, Sociologies contemporaines., Paris, Armand Colin, 2012, 128 p.

Crenshaw, Kimberlé, « Beyond Racism and Misogyny » dans *Words that Wound: Critical Race Theory, Assaultive Speech and the First Amendment*, Mari Matsuda, Charles Lawrence, Richard Delgado et Kimberlé Crenshaw (eds.), Boulder, Westview Press, 1993, p. 111-132.

Haraway, Donna, « Situated knowledges: the science Question in feminism and the Privilege of Partial Perspective », *Feminist Studies*, 1998, vol. 12, n° 3.

Kergoat, Danièle, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe » dans *Dictionnaire critique du féminisme*, Helena Hirata, Françoise Laborie, Hélène Le Doaré, Danièle Senotier (dir.), Paris, PUF, 2004.

Kergoat, Danièle, *Les Ouvrières*, Paris, Le Sycomore, 1982.

Maruani, Margaret, *Les Mécomptes du chômage*, Paris, Bayard, 2002.

Perrot, Michèle, « Figures et rôles » dans *Histoires de la vie privée*, Philippe Ariès, Georges Duby (eds.), Paris, Seuil, 1987, vol.4.

Sociologie de la migration et de l'intégration

Benson, Michaela. «The Context and Trajectory of Lifestyle Migration: the Case of the British Residents of Southwest France.» *European Societies*, 2010, Vol. 12, n° 1, pp. 45-64.

Castles, Stephen, *Ethnicity and Globalization: From Migrant Worker to Transnational Citizen*, London, SAGE Publications, 2000.

Costa-Lascoux, Jacqueline, et Patrick Du Cheyron. «"Quand la recherche française investit les circulations migratoires"» *Revue française des affaires sociales*, 2004, n° 2, pp. 181-205.

Delcroix, Catherine, « Dynamiques conjugales et dynamiques intergénérationnelles dans l'immigration marocaine en France », *Migrations Société*, 2013, vol. 25, n° 145, p. 79-90.

Favell, Adrian. *Eurostars and Eurocities*. Oxford: Blackwell Publishing, 2008.

Florida, Richard. *The Rise of the Creative Class*. New York: Basic Books, 2002.

INSEE, *Les immigrés en France*, Contours et caractères., Paris., 1997.

INSEE, *Les étrangers en France*, Contours et caractères., Paris, 1994.

King, R. «Towards a New Map of European Migration.» *International Journal of Population Geography*, 2002, Vol. 8, pp. 89-106.

Scott, Sam. «The Social Morphology of Skilled Migration: The Case of the British Middle Class in Paris.» *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2006, Vol. 32, n° 7 pp. 1105-1129.

Recchi, E. «Cross-state mobility in the EU .» *European Societies*, 2009, Vol. 10, n° 2 pp. 197-224.

Recchi, E, et Adrian Favell. *Pioneers of European Integration: Citizenship and Mobility in the EU*. Cheltenham: Edgar Elgar, 2009.

Tribalat, Michèle, *Assimilation : la fin du modèle français*, Paris, L'artilleur, 2013, 352 p.

Tribalat, Michèle, « Combien sont les Français d'origine étrangère? », *Economie et Statistique*, 1991, n° 242, p. 17-29.

Wagner, Anne-Catherine, *Les nouvelles élites de la mondialisation: une immigration dorée en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, 236 p.

Sociologie de la race, de l'ethnicité et des discriminations

Agamben, Giorgio, *State of Exception*, Chicago, University of Chicago Press, 2005.

Castles, Stephen. *Ethnicity and Globalization: from Migrant Worker to Transnational Citizen*. London: Sage, 2000.

Attias-Donfut, Claudine et Wolff, François-Charles, *Le destin des enfants d'immigrés : Un désenchaînement des générations*, Coll. « un ordre d'idées », Paris, Stock, 2009, 315 p.

Beauchemin, Cris, Simon, Patrick, Hamel, Christelle, Lesne, Maud et L'EQUIPE DE L'ENQUETE TEO, « Les discriminations : une question de minorités visibles », *Population et Sociétés*, 2010, n° 466.

Cohen, Robin, *Frontiers of Identity: the British and the Others*. London: Longman, 1994.

Hajjat, Abdellali et Mohammed, Marwan, *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*, Paris, La Découverte, 2013, 190 p.

Hall, Stuart, « The Spectacle of the Other » dans *Representation: Cultural Representations and Signifying Practices*, Stuart Hall (ed)., London, SAGE Publications and the Open University, 1997, p. 223-279.

Hirschman, Charles. «America's Melting Pot Reconsidered.» *Annual Review of Sociology*, 1983, vol. 9, 397-423.

Lentin, Ronit, et R McVeigh. *After Optimism? Ireland, Racism and Globalisation*. Metro Eireann, 2006.

Safi, Mirna. *Les inégalités ethno-raciales*. Paris: La découverte, séries: "Repères", 2013.

Simon, Patrick. «Les Discriminations et l'émergence des minorités ethniques en France.» *Cahiers français*, 2009, n° 352, pp. 83-87.

Ravenstein, Ernest Georg, « The Laws of Migration », *The Laws of the Statistical Society of London*, 1885, vol. 48, n° 2, p. 167-235.

Ruscio, Alain, *Le credo de l'homme blanc: regards coloniaux français XIXe-XXe siècles*, s.l., Editions Complexe, 2002, 436 p.

Stoler, Ann Laura, *La chair de l'empire. Savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial - Ann Laura STOLER - Paris, La Découverte, 2013, 400 p.*

Safi, Mirna, *Les inégalités ethno-raciales*, Repère., Paris, La Découverte, 2013, 128 p.

Safi, Mirna et Simon, Patrick, « Les discriminations ethniques et raciales dans l'enquête Trajectoires et Origines: représentations, expériences subjectives et situations vécues », *Economie et Statistique*, 2013, n° 464-465-466.

Littérature ciblée sur le projet de recherche

Sociologie de l'hybridité, de la mixité et des intermariages

Bhabha, Homi. «Of mimicry and man: the ambivalences of colonial discourse.» Dans *Race Critical Theories*, de P Essed et D.T. (eds.) Goldberg. Blackwell, 1986. Pp. 113-122

Cohen, Robin. «Creolisation and Cultural Globalisation: the Soft Sounds of Fugitive Power.» *Globalisation*, 2007, 4, n° 3, pp. 369-384.

Jacobs, Jerry et Laboy, Teresa, « Gender differentials in intermarriage among sixteen race and ethnic groups », *Sociological Forum*, 2002, vol. 17, n° 4, p. 621-645.

Kalmijn, Matthijs, « Intermarriage and Homogamy: Causes, Patterns, Trends », *Annual Review of Sociology*, 1998, vol. 24, n° 1, p. 395-421.

Lanzieri, Giampaolo, « Merging Populations: a Look at Marriages with Foreign-Born Persons in European Countries », *Eurostat - Statistics in focus*, 2012, n° 29.

Lanzieri, Giampaolo, « Mixed Marriages in Europe - 1990-2000 », IUSSP Seminar on Global Perspectives on Marriage and International Migration Seoul, 2011.

Lieutaud, Marion, *He's my bonus: French-Irish relationships as milieu and token of mobility capital*, Trinity College Dublin, s.l., 2014.

Merton, Robert K., « Intermarriage and the Social Structure: Fact and Theory », *Psychiatry*, 1941, vol. 4, n° 4, p. 49-64.

Muttarak, Raya et HEATH Heath, Anthony, « Who intermarries in Britain? Explaining ethnic diversity in intermarriage patterns », *The British Journal of Sociology*, 2010, vol. 61, n° 2, p. 275-305.

- Merton, Robert. «Intermarriage and the social structure: fact and theory.» *Psychiatry*, 1941, n° 4, : 361-374.
- O'Leary, Richard. «Modernisation and Religious Intermarriage in the Republic of Ireland.» *the British Journal of Sociology*, 2001, n° 52, n° 4: 647-655.
- Ossipow, Laurence et Waldis, Barbara, « Terrains croisés : réseaux et couples turco-suisse à Berne et à Neuchâtel », *Ethnologie française*, 2002, Vol. 32, n° 2, p. 283-294.
- Rodriguez-Garcia, Dan, « Mixed Marriages and Transnational Families in the Intercultural Context: A Case Study of African–Spanish Couples in Catalonia », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2006, vol. 32, n° 3, p. 403-433.
- Sassen, Saskia, « Restructuration économique mondiale et femmes migrantes: nouveaux espaces stratégiques de transformation des rapports et identités de genre (traduit de l'espagnol par Yves le Scieller) », *Cahiers genre et développement*, 2005, vol. 5, p. 103-108.
- Song, Miri. «Is Intermarriage a Good Indicator of Integration?» *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2009, n°35, n° 2, pp. 331-348.
- Steinbugler, Amy C. *Beyond Loving: Intimate Racework in Lesbian, Gay and Straight Interracial Relationships*. New York: Oxford University Press, 2012.
- Rosenfeld, Michael J. «Measures of Assimilation in the Marriage Market: Mexican Americans 1970-1990.» *Journal of Marriage and Family*, 2002, n° 64: 152-162.
- Varro, Gabrielle, *Sociologie de la mixité. De la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles*, Paris, Belin, 2003, 255 p.
- Filhon, Alexandra et Varro, Gabrielle, « Les couples mixtes, une catégorie hétérogène » dans *Histoires de familles, histoires familiales: les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Cécile Lefèvre et Alexandra Filhon (dir.), Paris, Les Cahiers de l'INED, 2005, p. 483-501.

Sociologie des femmes dans la migration

- Ackers, Louise. *Shifting Spaces: Women, Citizenship and Migration Within the European Union*. Bristol: Policy Press, 1998.
- Al Rassace, Sabreen, et Jules Falquet. «De la nécessité de faire bon accueil aux lesbiennes et aux femmes étrangères. Lesbiennes étrangères et mouvement en France aujourd'hui.» Dans *Persécution des femmes. Savoirs, protections et mobilisations*, de J. Freedman et J Valluy, 339-372. Paris: Ed. du Croquant, 2007.

- Boyd, Monica, « Family and Persona Networks in International Migration: Recent Developments and New Agendas », *International Migration Review*, 1989, vol. 23, n° 3, p. 638-670.
- Bouly de Lesdain, Sophie. «Projet migratoire des étudiantes camerounaises et attitude face à l'emploi.» *Revue européenne des migrations internationales*, 1999, 15, n° 2: 189-202.
- Condon, Stéphanie, « L'activité des femmes immigrées du Portugal à l'arrivée en France, reflet d'une diversité de stratégies familiales et individuelles? », *Population*, 2000, vol. 55, n° 2, p. 301-330.
- Condon, Stéphanie et Hamel, Christelle, « Contrôle social et violences subies par les descendantes d'immigrés maghrébins » dans *Les violences envers les femmes en France: une enquête nationale*, Natacha Chetcuti et Maryse Jaspard (eds.), Paris, La Documentation Française, 2003.
- Condon, Stéphanie, et Christelle Hamel. «Contrôle social et violences subies par les descendantes d'immigrés maghrébins.» Dans *Les violences envers les femmes en France: une enquête nationale*, de Natacha Chetcuti et Maryse Jaspard. Paris: La Documentation Française, 2003.
- Dahinden, Janine, Rosende, Magdalena, Benneli, Natalie, Hanselmann, Magaly et Lempen, Karine, « Migration: genre et frontières - frontières de genre », *Nouvelles Questions Féministes*, 2007, vol. 26, n° 1, p. 1-14.
- De Singly, François. «Mobilité féminine par le mariage et dot scolaire: l'exemple nantais.» *Economie et statistiques*, 1977, n° 91, pp. 33-34.
- Kofman, Eleonore, « Family-related migration: a critical review of European Studies », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2004, vol. 30, n° 2, p. 243-262.
- Kraler, Albert, et Eleonore Kofman. *Family Migration in Europe: Policies vs. Realities - Project report*. Amsterdam: Amsterdam U. P., 2009.
- Lesselier, Claudie. «Femmes migrantes en France: le genre et la loi.» *Cahiers du CEDREF*, 2003, pp. 46-51.
- Lieber, Marylène, et Florence Levy. «La sexualité comme ressource migratoire. Les Chinoises du Nord à Paris.» *Revue française de sociologie*, 2009, n° 50, n° 4, pp. 719-754.
- Marsicano, Elise, *Genre, expérience migratoire et condition minoritaire. Les trajectoires sexuelles et préventives des migrant-e-s d'Afrique subsaharienne vivant en France*, Thèse de sciences sociales, Université Paris Sud - Paris XI, 2012.

Morelli, Anne, et Eliane Gubin. «Pour une histoire européenne des femmes migrantes.» *Sextant*, 2004, n° 21-22, pp. 7-15.

Morokvasic, Mirjana, « Transnational Mobility and Gender: a View from Post-Wall Europe » dans *Crossing Borders and Shifting Boundaries. Vol. 1 Gender on the Move*, Mirjana Morokvasic, Umut Ered et Kyoko Shinozaki (eds.), Opladen, Leske + Budrich, 2003, p. 101-133.

Moujoud, Nasima et Texeira, Maria, « Migration et trafic de femmes » dans *La prostitution à Paris*, Handam et Mossuz-Lavau (eds). Paris, La Martinière, 2005, p. 377-395.

Pellegrino, Vincenza, Lucchetti, Enzo et Boëtsch, Gilles, « Parcours migratoires féminins à Parme (Italie du nord) selon différentes sources d'information : Étude de cas », *Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 2004, vol. 16, n° 1-2, p. 89-102.

Al Rassace, Sabreen et Falouet, Jules, « De la nécessité de faire bon accueil aux lesbiennes et aux femmes étrangères. Lesbiennes étrangères et mouvement en France aujourd'hui » dans *Persécution des femmes. Savoirs, protection et mobilisations*, Freedman et Valluy., Paris, Editions du Croquant, 2007.

Bulletins et mémoires de la société d'anthropologie de Paris 16, n° I-2 (2004).

Sassen, Saskia. «Restructuration économique mondiale et femmes migrantes: nouveaux espaces stratégiques de transformation des rapports et identités de genre (traduit de l'espagnol par Yves le Scieller).» *Cahiers genre et développement*, n° 5 (2005): 103-108.

Yun, Gao, Levy, Florence et Poisson, Véronique, « De la migration au travail: L'exploitation extrême des Chinois-e-s à Paris », *Travail, genre et sociétés*, 2006, vol. 16.

Les couples mixtes en France

Bensimon, Doris, et Françoise Lautman. *Un mariage. Deux traditions: Chrétiens et Juifs*. Bruxelles: Ed. de l'Université de Bruxelles, 1977.

Bensimon, Doris, et Françoise Lautman. «Bibliographies des Mariages Mixtes.» *Ethnies*, 1974, n° 4: 149-178.

Collet, Beate, « Mixed Couples in France. Statistical facts, definitions, and social reality », *Papers*, 2012, vol. 97, n° 1, p. 61-77.

Collet, Beate et Regnard, Corinne, « La réalité socio-culturelle de la mixité franco-étrangère. Analyse de données statistiques d'une enquête auprès de primo-arrivants », *Revue européenne des migrations internationales*, 2011, vol. 27, n° 2, p. 7-34.

Collet, Beate et Santelli, Emmanuelle, « Couples endogames, couples mixtes : options conjugales et parcours de vie de descendants d'immigrés en France », 2013, vol. 25, n° 145, p. 107-120.

Collet, Beate et Santelli, Emmanuelle, « Les descendants d'immigrés en couple mixte au prisme de l'enquête « Trajectoires et Origines » », *Enfances Familles Générations*, 2012, vol. 0, n° 17.

Collet, Beate et Santelli, Emmanuelle, *Couples d'ici, parents d'ailleurs. Parcours de descendants d'immigrés*, Coll. « Le lien social », s.l., PUF, 2012, 354 p.

Dos Santos Silva, Marta. *La construction des stratégies conjugales et familiales des couples franco-brésiliens*. Paris: Thèse de l'Université Paris IV-Sorbonne, 2012.

Guyaux, Anne, Delcroix, Catherine, Rodriguez, Evangelina et Randane, Amina, *Double mixte: La rencontre de deux cultures dans le mariage*, Paris, L'Harmattan, 1998, 132 p.

Fassin, Eric, Ferran, Nicolas et Slama, Serge, « “Mariages gris” et matins bruns », *Le Monde.fr*, 2009.

M'Sili, Marine et Neyrand, Gérard « Mixed couples in contemporary France. Marriage, acquisition of French nationality and divorce », *Population*, 1998, vol. 10, n° 2, p. 385-416.

Munoz-Perez, Francisco et Tribalat, Michèle, « Mariages d'étrangers et mariages mixtes en France. Evolutions depuis la Première guerre », *Population*, 1984, vol. 39, n° 3, p. 427-462.

Safi, Mirna. «Patterns of Immigrant Intermarriage in France: Intergenerational Marital Assimilation?» *Zeitschrift für Familienforschung (Journal of Family Research)* 2010, vol. 22, n° 1, p. 90-108.

Safi, Mirna, « Inter-mariage et intégration : les disparités des taux d'exogamie des immigrés en France », *Population*, 2008, Vol. 63, n° 2, p. 267-298.

Scott, Sam, et Kim H Cartledge. «Migrant Assimilation in Europe: A Transnational Family Affair.» *International Migration Review*, 2009, 43, n° 1, p. 60-89.

Tribalat, Michèle et MUNOZ-PEREZ Francisco, « Les unions mixtes en France », *Espace, populations, sociétés*, 1996, vol. 14, n° 2, p. 393-403.

Tribalat, Michèle, « Mariages « mixtes » et immigration en France - Who are those French whose marriage with a foreigner gives the latter a right to stay? », *Espace populations sociétés. Space populations societies*, 2009, n° 2009/2, p. 203-214.

Unterreiner, Anne, *Liens sociaux et construction identitaire des enfants de couples mixtes: une étude comparée en France, en Allemagne et au Royaume-Uni*, EHESS, Paris, 2012.

Sociologie du genre dans la mixité

Ali Suki, *Mixed-Race, Post-Race: Gender, New Ethnicities and Cultural Practices*, 1st edition., Oxford ; New York, Bloomsbury Academic, 2003, 256 p.

Dos Santos Silva, Marta, *Les constructions des stratégies conjugales et familiales des couples franco-brésiliens*, Thèse de doctorat en Sciences Sociales, Université Paris IV - Sorbonne, Paris, 2012.

Masson, Sabine et Roux, Patricia, « Male Violence Against Migrant Women : Denying Rights in a Racist Gender System » dans *Violence against Women and Ethnicity: Commonalities and Differences across Europe*, Ravi K. Thiara, Stephanie A. Condon, Monika Schröttle (eds)., Leverkusen, Barbara Budrich, 2011, p. 127-140.

Riano, Yonne et Baghadi, Nadia, « «Je pensais que je pourrais avoir une relation plus égalitaire avec un Européen.» Le rôle du genre et des imaginaires géographiques dans la migration des femmes », *Nouvelles Questions Féministes*, 2007, vol. 26, n° 1, p. 38-53.

Suksomboon Panitee, « Cross-border marriage as a migration strategy: Thai women in the Netherlands » dans *Gender, Generation and the Family in International Migration*, Albert Kraler, Eleonore Kofman, Marinn Kohli, Camille Schmoll (dir)., Amsterdam, Amsterdam University Press, 2011, p. 221-241.

Varro, Gabrielle, *La Femme transplantée, une étude du mariage franco-américain en France et le bilinguisme des enfants*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1984, 184 p.

Rapports sur l'enquête Trajectoires et Origines

L'équipe TeO, coordonnée par Cris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon.

"Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats. Octobre 2010." Document de Travail, INSEE-INED, Paris, 2010, 154.

Safi, Mirna, et Patrick Simon. «Les discriminations ethniques et raciales dans l'enquête Trajectoires et Origines: représentations, expériences subjectives et situations vécues.» *Economie et Statistiques*, n° 464-465-466 (2013): 245-275.

Sources électroniques – article de presse

Lafon, Justine. "Après les "mariages blancs", Besson lance l'offensive contre les "mariages gris"." *www.liberation.fr* 18 Novembre 2009.

http://www.liberation.fr/societe/2009/11/18/apres-les-mariages-blancs-besson-lance-l-offensive-contre-les-mariages-gris_594362(récupéré le 4 février 2015).

Mathiot, Cédric. « Mariages mixtes : et si pour une fois Zemmour disait vrai ? » 16 octobre 2014, *www.liberation.fr* (récupéré le 20 janvier 2015)

http://www.liberation.fr/politiques/2014/10/16/mariages-mixtes-et-si-pour-une-fois-zemmour-disait-vrai_1122016

Rapport « Hérán » sur les statistiques ethniques : « Halte à la COMEDDie ! », Communiqué du CARSED (Commission alternative de réflexion sur les « statistiques ethniques et les discriminations) <http://combatsdroitshomme.blog.lemonde.fr/2010/02/05/halte-a-la-comeddie-communique-du-carsed-et-rapport-heran-du-comedd/>, février 2010, (consulté le 22 mai 2015)

« La République Française à l'épreuve des statistiques ethniques », <http://controverses.sciences-po.fr/archive/statistiquesethniques/index.php>, (consulté le 21 mai 2015).

National Office of Statistics, page « *Ethnicity and Identity* », <http://www.ons.gov.uk/ons/taxonomy/index.html?nscl=Ethnicity+and+Identity>, 3 février 2010, (consulté le 11 mai 2015)

Organisation Internationale du Travail - page « Gender and Migration », <http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/projects/gender>, 2001 (consulté le 21 mai 2015)

France Diplomatie : Ministère des Affaires étrangères et du Développement international: page « *Conjoint étranger* », <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/le-retour-en-france/avant-le-retour-conseils-et/article/conjoint-etranger>, (consulté le 31 mai 2015).

Productions culturelles (littérature, cinéma, séries télévisées, théâtre, radio)

Arcady, Alexandre, *Mariage mixte*, 2003

Camus, Renaud, *Le Grand Remplacement*, Paris, David Reinharc, 2011, 76 p.

Chahbi, Amelle, *Amour sur place ou à emporter*, 2013

Da Costa, Paulo, *Doubles Faces*, Doyake (publications en ligne), 2013

De Chauveron, Philippe, *Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ?*, 2014

Guillon, Stéphane *Le mariage gris d'Eric Besson (La Chronique de Stéphane Guillon)*, France Inter, 25 novembre 2009 (7 h55).

Nakache, Olivier et Toledano, Eric, *Samba*, 2014

Joseph, Laurence et Tanguy, Laurent, *Domino*, 2013

Joseph, Laurence et Tanguy, Laurent, *Domino*, 2014

Omri, Farid, *Couscous aux lardons*, 2010

Images et clips

Pub TF1 : « Partageons des ondes positives » (récupérée le 1^{er} février 2015)

<https://www.youtube.com/watch?v=5Hf3wOCUr7s>

Image du film *Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu*, <http://www.jecfrance.org>, (récupérée le 29 janvier 2015)

Image du film *Samba*, <http://www.cultjer.com>, (récupérée le 29 janvier 2015)

Annexes

Annexe 1 : Etat matrimonial parmi les enquêtés en couple et en couples mixtes SAD

Parmi les enquêtés en couple cohabitants de l'enquête TeO, le mariage est une norme forte, puisque près des trois quart des personnes enquêtées qui vivent avec leur conjoint sont mariées (ou re-mariées). Le quart restant est constitué d'enquêtés non mariés, dont moins de 3 % impliquent un

Etat matrimonial des enquêtés en couple mixte SAD cohabitant

	N	%
Etat matrimonial des enquêtés en couple mixte cohabitant		
Mariés/re-mariés	1605	80.2
Jamais mariés	309	15.4
Veufs/Divorcés	86	4.3
Total	2000	100

Lecture : 80.2 % des enquêtés faisant partie d'un couple mixte co-résident sont mariés.
Champ : L'ensemble des enquêtés en couple mixte co-résidents de TeO
Source : enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009

enquêté divorcé ou veuf. La puissance du mariage comme norme semble transversale mais diffère tout de même en fonction du type migratoire du couple. Toutefois, il faut mesurer l'ambiguïté de la question : cette variable nous indique l'état matrimonial de l'enquêté, et non du couple. Un enquêté peut être marié, mais pas à la personne avec qui il vit, par exemple. Nous ne sommes pas non plus renseigné sur le statut matrimonial officiel du conjoint. Aussi les résultats ici présentés sont basés sur la supposition que la plupart du temps, l'état matrimonial de l'enquêté (marié/non-marié) renvoie à la relation qu'il entretient avec son conjoint actuel.

Dans les couples corésidents mixtes SAD (c'est-à-dire incluant un migrant et un natif sans ascendance migratoire), plus de 80 % des enquêtés sont mariés. Ceci doit sans doute être rattaché au fait que le mariage peut être nécessaire pour assurer au conjoint étranger un droit de résidence sur le territoire français. Dans les couples impliquant au moins un migrant (couples migrants-natifs descendant de migrant, et couples de migrants) les enquêtés présentent ainsi une plus forte propension au mariage.

Etat matrimonial en fonction du type migratoire du couple

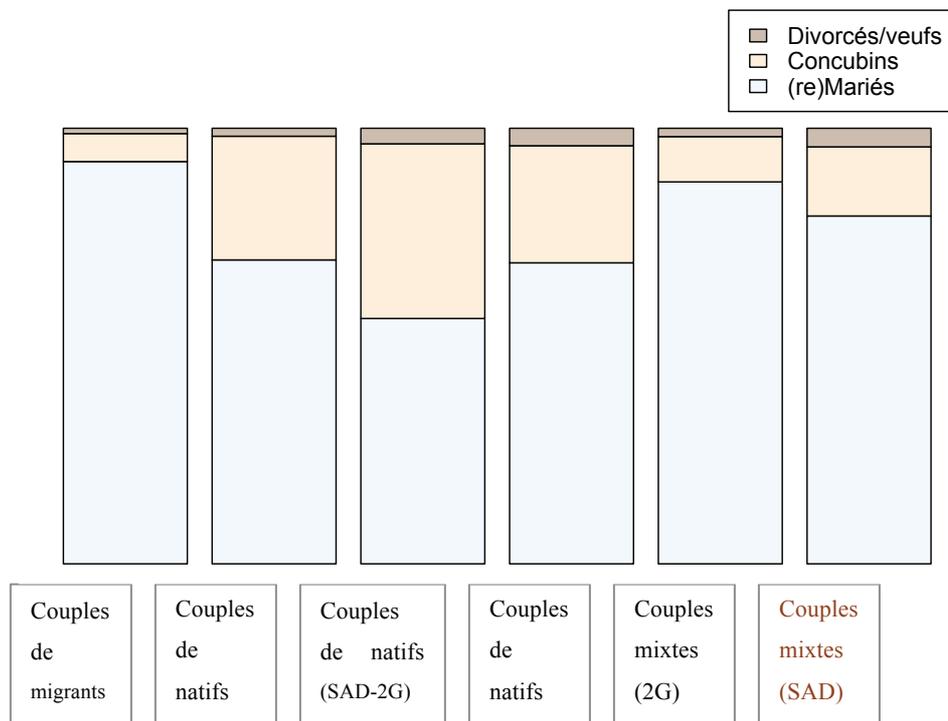


Diagramme en bâtons : répartition des effectifs en fonction des différents statuts matrimoniaux pour chaque type de couple (en %) (Total = 100 % pour chaque colonne). *p-value* : ***

Lecture : la proportion de couples concubins chez les couples mixtes SAD (migrant-natif sans ascendances migratoire) est relativement faible.

Champs : Tous les enquêtés en couple de l'enquête TeO (moins DOM)

Source : Enquête TeO, INSEE-INED, 2009

La plus forte proportion de divorcés et veufs parmi les enquêtés en couples mixtes tranche avec les autres types de couples impliquant (au moins) un migrant. Les taux de divorcés et de veufs sont en effet très faibles (respectivement 1.8 et 1.9 %) pour les enquêtés migrants en couple avec un migrant, et les enquêtés en couple mixte 2G. La proportion de personnes en concubinage n'ayant jamais été mariées est relativement faible, surtout si on les compare aux personnes faisant partie d'un couple de natifs (incluant ou non des descendants d'immigrés).

Annexe 2 : Âge des partenaires, par statut migratoire et du sexe, au moment de l'enquête

Âge au moment de l'enquête	Profils 1 : homme migrant		Profils 2 : femme migrante		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Effectif total	914	100	1086	100	2000	100
Âge du partenaire migrant						
18-29 ans	64	7.0	109	10.0	173	8.6
30-39 ans	246	26.9	339	31.2	585	29.2
40-49 ans	303	33.2	368	33.9	671	33.6
Plus de 50 ans	301	32.9	270	24.9	571	28.5
NA	0		0		0	
<i>p-value : ***</i>						
Âge du partenaire natif						
18-29 ans	122	13.4	40	3.7	162	8.1
30-39 ans	274	30.0	254	23.4	582	26.4
40-49 ans	308	33.7	361	33.2	669	33.5
Plus de 50 ans	209	22.9	431	39.7	640	32.0
NA	1		0		1	
<i>p-value : ***</i>						
Âge des hommes						
18-29 ans	64	7.0	40**	3.7	104	5.2
30-39 ans	246	26.9	254	23.4	500	25.0
40-49 ans	303	33.2	361	33.2	664	33.2
Plus de 50 ans	301	32.9	431	39.7	732	36.6
NA	0		0		0	
<i>p-value : ***</i>						
Âge des femmes						
18-29 ans	122	13.4	109	10.0	321	11.6
30-39 ans	274	30.0	339	31.2	613	30.6
40-49 ans	308	33.7	268	33.9	676	33.8
Plus de 50 ans	209	22.9	270	24.9	479	23.9
NA	1		0		1	
<i>p-value : NS</i>						
Lecture : Dans les couples où le partenaire migrant est un homme, 10 % des femmes (migrantes) ont moins de 30 ans.						
Champ : L'ensemble des couples mixtes hétérosexuels cohabitants composés d'un conjoint natif sans ascendance migratoire directe, et d'un migrant.						
Source : enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009						
*** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 % ; NS : non significatif						

Annexe 3 : Tableau des écarts d'âge moyens et médians entre hommes et femmes, par types migratoires de couples

Type migratoire de couples	Ecart d'âge moyen	Ecart d'âge médian
Couples natifs (SAD)	2.053377	2
Couples natifs (2G)	2.036641	2
Couples natifs (SAD-2G)	2.040032	2
Couples mixtes (SAD)	3.739583	3
Couples mixtes (2G)	3.617445	3
Couples de migrants	4.785751	4

Lecture : Dans les couples de descendants de migrants (couples natifs 2G), les hommes ont en moyenne 2 ans de plus que leur compagne.
 Champ : L'ensemble des couples mixtes hétérosexuels cohabitants (sans DOM)
 Source : enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009

Annexe 4: Tableau Âges médians et âges moyens au moment de la rencontre du couple mixte (SAD), par profil de couple

	Profil 1 Couples Homme migrant		Profil 2 : Couples Femme migrante		Ensemble	
	Age médian	Âge moyen	Age médian	Âge moyen	Age médian	Âge moyen
Age du partenaire migrant au moment de la rencontre	26	27.02	25	25.85	25	26.39
<i>p-value</i> : ***						
Age du partenaire natif au moment de la rencontre	22	24.16	28	30.39	25	27.55
<i>p-value</i> : ***						

Lecture : Dans les couples où le partenaire migrant est un homme, l'âge médian du conjoint natif au moment de la rencontre du couple est de 22 ans, alors qu'il est de 28 ans lorsque le partenaire migrant est une femme. Cette différence est significative à 0.001.

Champ : L'ensemble des couples mixtes hétérosexuels cohabitants composés d'un enquêté migrant et d'un conjoint natif sans ascendance migratoire directe (Echantillon couples mixtes 2)

Source : enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009

*** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 % ; NS : non significatif

Annexe 5 : Tableau Temporalité Rencontre-Migration, par profil de couple mixte (SAD)

	Profils 1 : homme migrant		Profils 2 : femme migrante		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Effectif total	839	100	1024	100	1863	100
Temporalité couple/migration						
Rencontre avant la migration	124	14.9	344	33.9	468	25.4
Rencontre même année que la migration	44	5.3	104	10.2	148	8.0
Rencontre après la migration	662	79.8	568	55.9	1230	66.6
NA	-	NA	-	NA	17	NA
<i>p-value</i> : ***						
Lecture : 79.8 % des hommes migrants en couple mixte (SAD) ont migré avant d'avoir rencontré leur conjoint natif.						
Champ : L'ensemble des couples mixtes hétérosexuels cohabitants composés d'un conjoint natif sans ascendance migratoire directe, et d'un enquêté migrant (sans DOM)						
Source : enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009						
*** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 % ; NS : non significatif						

Annexe 6 : Tableau Pays de rencontre (2 modalités) par profil de couple mixte (SAD)

Pays de rencontre du couple	Couples : Homme migrant		Couples : Femme migrante		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
En France métropolitaine	750	82.1	692	63.7	1442	72.1
A l'étranger ou dans un DOM/TOM	161	17.6	392	36.1	553	27.7
NA	3	0.3	2	0.2	5	0.2
total	914	100	1086	100	2000	100

p-value entre les lieux de rencontre, par type de couple: ***

Lecture : 36,1 % des couples mixtes cohabitants incluant une femme migrante se sont rencontrés à l'étranger ou dans un DOM/TOM, vs 17.6 des couples mixtes dans lesquels le conjoint migrant est un homme.

Champ : L'ensemble des couples mixtes hétérosexuels cohabitants composés d'un conjoint natif sans ascendance migratoire directe, et d'un conjoint migrant (échantillon couples mixtes 1)

Source : enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009

*** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 % ; NS : non significatif

Annexe 7 : Tableau Motif d'obtention du premier titre de séjour, par profil de couple

	Sexe de l'enquêté migrant					
	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Total :	839	100	1024	100	1863	100
Type du titre de séjour obtenu pour la 1^{ère} fois (sans valeurs manquantes)						
Conjoint de Français	85	11.8	281	32.2	366	23.0
Regroupement familial	112	15.5	106	12.1	218	13.7
Travailleur	163	22.6	120	12.7	283	17.8
Etudiant	156	21.6	142	16.3	298	18.7
Refugié	72	10.0	59	6.8	121	8.2
Autre titre	57	7.9	74	8.5	131	8.2
Dispensé par la loi	76	10.5	91	10.4	167	10.5
NA (démarches en cours, ne sait pas, ne veut pas répondre, sans objet)	118	NA	151	NA	269	NA
<i>p-value : ***</i>						
<p>Lecture : 32.2 % des femmes migrantes en couple mixte ont obtenu leur premier titre de séjour au titre de « conjoint de Français », vs seulement 11.8 des hommes migrants.</p> <p>Champ : L'ensemble des couples mixtes hétérosexuels cohabitants composés d'un enquêté migrant et d'un conjoint natif sans ascendance migratoire directe (Echantillon couples mixtes 2)</p> <p>Source : enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009</p> <p>*** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 % ; NS : non significatif</p>						

Annexe 8 : Corrélations linéaire. Âge subjectif et écart d'âge, par profils de couple

CORRELATIONS linéaires	Ecart d'âge entre conjoints (en années)		
	Profil 1 : Couples Homme migrant	Profil 2 : Couples Femme migrante	Ensemble
Age du partenaire migrant à la migration	0.0579*	0.1783***	0.1420***
Age du partenaire migrant au moment de la rencontre	0.3261***	NS	0.0959***
Age du partenaire natif au moment de la rencontre	- 0.5244***	0.6823***	0.3054***

Lecture : L'écart d'âge est positivement corrélé à l'âge du partenaire natif au moment de la rencontre
 Champ : L'ensemble des couples mixtes hétérosexuels cohabitants composés d'un enquêté migrant et d'un conjoint natif sans ascendance migratoire directe (Echantillon couples mixtes 2)
 Source : enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009
 *** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 % ; NS : non significatif

Annexe 9 : Etat matrimonial des partenaires, par profil de couples mixtes

Etat matrimonial des partenaires	Profils 1 : homme migrant		Profils 2 : femme migrante		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Effectif total	914	100	1086	100	2000	100
Etat matrimonial de l'enquêté						
Marié/Remarié	702	76.8	903	83.1	1605	80.2
Concubin	170	18.6	139	12.8	309	15.4
Divorcé/veuf	42	4.6	44	4.1	86	4.3
<i>p-value : **</i>						
Lecture : Dans les couples où le partenaire migrant est un homme, l'enquêté est divorcé ou veuf dans 4.6 des cas. Champ : L'ensemble des couples mixtes hétérosexuels cohabitants composés d'un conjoint natif sans ascendance migratoire directe, et d'un migrant. Source : enquête TeO, INSEE-INED, 2008-2009 *** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 % ; NS : non significatif						